

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

Échanges : la nouvelle dimension

Le congé parental

La TVA
à le vent en poupe

La voiture : un choix

Les femmes dans la cité



France FF24 ; autres pays : FF80 \$EUS DM9

n° 195 août-septembre 1995



9 770304 339007

Indicateurs des systèmes d'enseignement

En 1988, les gouvernements des pays de l'OCDE ont demandé à l'Organisation un effort particulier pour élargir la portée et améliorer la qualité des données collectées sur l'enseignement, et pour élaborer quelques séries d'indicateurs comparables sur le plan international. Pour mener à bien cette tâche, l'OCDE a lancé le projet sur les indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement (INES). Tout en assumant la responsabilité de la direction du projet des résultats des travaux entrepris, l'OCDE a bénéficié, de la part des pays membres, d'une contribution et d'un soutien actif par la participation de responsables politiques et d'experts nationaux dans de nombreux groupes et réseaux techniques dédiés à la définition conceptuelle et méthodologique des indicateurs portant sur des domaines différents de l'enseignement et de la formation. Depuis l'achèvement de la première phase des travaux en 1991, le projet INES a publié trois séries d'indicateurs dans une collection à succès intitulée **Regards sur l'éducation**. D'autres rapports ont suivi, tels que **L'OCDE et les indicateurs internationaux de l'enseignement – Un cadre d'analyse** (1992) ou **Évaluer l'enseignement – De l'utilité des indicateurs internationaux** (1994). Les nouveaux rapports des quatre réseaux font le point sur la progression des travaux du projet INES depuis 1992.

Formation et emploi

(91 95 05 3) ISBN 92-64-04357-8, bilingue
avril 1995, 110 p.

France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$22 DM34

Mesurer la qualité des établissements scolaires

(91 95 02 3) ISBN 92-64-04355-1, bilingue
avril 1995, 180 p.

France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$29 DM47

Mesurer les résultats scolaires

(91 95 06 3) ISBN 92-64-04358-6, bilingue
mai 1995, 142 p.

France : FF110 ; autres pays : FF140 US\$27 DM40

Le dernier cycle de l'enseignement obligatoire

Quelle attente ?

(91 95 04 3) ISBN 92-64-04356-X, bilingue
juin 1995, 120 p.

France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$25 DM38

Également disponibles

Regards sur l'éducation

(96 95 02 2) ISBN 92-64-24405-0, mars 1995, 350 p.

France : FF220 ; autres pays : FF285 US\$54 DM83

Éditions allemande, italienne, japonaise et espagnole à paraître

Statistiques de l'enseignement de l'OCDE 1985-1992

(96 95 04 3) ISBN 92-64-04361-6, bilingue, avril 1995, 240 p.

France : FF160 ; autres pays : FF210 US\$40 DM60

L'intégration scolaire des élèves à besoins particuliers

(96 95 01 2) ISBN 92-64-24399-2, mai 1995, 158 p.

France : FF195 ; autres pays : FF255 US\$49 DM73

Les processus de décision dans 14 systèmes éducatifs de l'OCDE

(96 95 03 2) ISBN 92-64-24421-2, juin 1995, 160 p.

France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$30 DM45

Évaluer l'enseignement

De l'utilité des indicateurs internationaux

(96 93 02 2) ISBN 92-64-24050-0, février 1994, 410 p.

France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$58 DM97

Également disponible en italien

L'OCDE et les indicateurs internationaux de l'enseignement

Un cadre d'analyse

(96 92 03 2) ISBN 92-64-23726-7, juillet 1992, 134 p.

France : FF90 ; autres pays : FF120 US\$23 DM43

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

**Bimestriel publié en anglais
et en français par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES**

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
Tél. (33 1) 45 24 82 00
Téléfax (33 1) 45 24 18 15
Internet OBS.MAG@OECD.ORG

© OCDE 1995

Les demandes de reproduction
ou de traduction totales ou partielles
des articles de *l'Observateur de l'OCDE*,
ainsi que toute correspondance,
doivent être adressées au :

rédacteur en chef
l'Observateur de l'OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16, FRANCE

Les articles reproduits ou traduits doivent
être accompagnés de la mention
« Reproduit (ou traduit) de *l'Observateur
de l'OCDE* » et de la date du numéro.

Les articles signés ne peuvent être
reproduits ou traduits qu'avec
leur signature. Deux exemplaires
justificatifs doivent être
envoyés au rédacteur en chef.

**Les articles signés expriment l'opinion
de leurs auteurs et non pas
nécessairement celle de l'OCDE.**

La rédaction n'est pas tenue de rendre
des manuscrits non sollicités.

Le numéro :

France : 24 FF

Autres pays : 30 FF - 5 \$EU - 9 DM

Abonnement un an :

France : 120 FF

Autres pays : 130 FF - 25 \$EU - 46 DM

Tél. (33 1) 49 10 42 69

Téléfax (33 1) 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Françoise Douaglin

Carol Thornton

Conception graphique

Codicom/Bonté Divine!

Réalisation technique

Prédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson



Qu'il s'agisse d'aide au développement,
d'investissement, d'emploi ou de problèmes
d'environnement, les échanges se trouvent au
centre des préoccupations des pays de l'OCDE.

Éditorial

Échanges	Échanges et investissement : la nouvelle libéralisation	4
	Jean-Claude Paye	

Analyses

Échanges	Échanges, environnement et aide	6
	Dirk von Ferlbert	

	Commerce interntional : effets sur l'emploi	11
	Nicholas Vanston	

Social	Le point sur le congé parental	15
	Françoise Coré et Vassiliki Koutsogeorgopoulou	

Fiscalité	La TVA a le vent en poupe	21
	Erik Jørgensen et Jeffrey Owens	

Transports	Voitures, CO₂ et choix	25
	Laurie Michaelis	

Pêcheries	Cap au large	33
	William Emerson	

Affaires urbaines	Les femmes dans la cité	37
	Lindsay McFarlane	

Coup de projecteur

Économie	Portugal : la valorisation du capital humain	42
	Marco Mira d'Ercole	

Exclusivité OBS

Économie	Repères	45
-----------------	----------------	-----------

Pour référence

Économie	Les perspectives économiques de l'OCDE : les points essentiels	47
-----------------	---	-----------

Librairie

Parutions	Nouvelles publications de l'OCDE	51
------------------	---	-----------

Adresses	Où obtenir les publications de l'OCDE	58
-----------------	--	-----------

Échanges et investissements : la nouvelle libéralisation

par Jean-Claude Paye, Secrétaire général de l'OCDE

Les avantages que présentent pour tous la spécialisation des activités et l'implantation de la production là où les coûts sont les plus faibles et la qualité la plus élevée sont si évidents que, malgré quelques revers et des exceptions notoires dans certains secteurs, les gouvernements des pays de l'OCDE sont toujours restés fidèles au principe du libre échange multilatéral. Grâce, notamment, aux efforts qu'ils ont déployés au GATT et ailleurs, les obstacles traditionnels aux échanges sont, peu à peu, tombés.

Pendant ce temps, cependant, d'autres entraves, plus subtiles, se sont fait jour. De plus, les transactions internationales ne portant pas sur des marchandises, notamment l'investissement direct étranger, ont connu une expansion considérable. Pour répondre à ces réalités nouvelles, il a déjà fallu modifier et élargir des accords régionaux et internationaux qui avaient pourtant, pendant des décennies, bien rempli leur rôle. Dans le monde actuel marqué par une globalisation rapide, la nécessité d'une réforme visant à développer plus encore la concurrence s'impose chaque jour davantage.

Pour la plupart des marchandises, les droits de douane ne sont plus aujourd'hui qu'un petit grain de sable dans la mécanique des échanges entre les pays de l'OCDE, échanges qui représentent plus de la moitié du commerce mondial des biens. Pour les entreprises, les principaux obstacles aux transactions internationales sont constitués par des législations, règles et réglementations nationales, et des pratiques commerciales locales, qui – effet du hasard ou volonté délibérée – se traduisent par une discrimination à l'encontre des étrangers

qui essaient de vendre des biens ou des services, ou de monter une affaire. Même quand elles ne revêtent pas de caractère discriminatoire, des lois et pratiques nationales différentes peuvent entraîner une distorsion des structures internationales de l'investissement et de la production, les entreprises cherchant à tirer profit de la diversité des normes applicables, des incitations disponibles, etc.

Il serait vain de prétendre qu'un jour, les lois et les coutumes seront les mêmes partout dans le monde – sauf à faire un monde bien terne ! Toutefois, certaines disparités (concernant les achats publics, les subventions ou la restriction des investissements, par exemple) sont de moins en moins faciles à justifier. Avec une dose de bonne volonté, et certainement beaucoup d'efforts, il est possible de réduire ou de supprimer les incohérences des réglementations, comme on l'a déjà fait, notamment, dans le cas des droits de propriété intellectuelle. Et parce que ces questions sont souvent très délicates et peuvent mettre en cause la souveraineté nationale, on ne saurait aller de l'avant sans un fort esprit de coopération internationale. L'OCDE, où l'on dispose à la fois d'instruments d'analyse objective et d'un environnement propice au dialogue et, le cas échéant, à la négociation internationale, pourrait être un cadre privilégié pour un certain nombre d'activités de ce type. De fait, pour traiter une nouvelle génération de questions commerciales – dont l'interaction entre les politiques publiques en matière d'échanges, d'investissement, d'imposition, de concurrence et d'environnement – et aborder des domaines nouveaux, comme celui des normes du travail, l'approche de l'OCDE, non

conflictuelle et fondée sur la recherche d'un consensus, pourrait s'avérer indispensable.

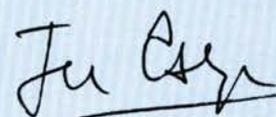
Les pays de l'OCDE dominent aujourd'hui le commerce mondial des marchandises, et plus encore celui des services, sans parler de leur omniprésence dans le domaine en rapide expansion des mouvements internationaux de capitaux, en particulier de l'investissement direct. En outre, une proportion très élevée des transactions internationales intervient entre pays de l'OCDE. La nouvelle problématique des échanges est donc, dans une large mesure, une « affaire de famille ». Par conséquent, il incombe aux pays de l'OCDE de prendre l'initiative et d'imaginer des solutions marquées par un esprit de coopération, propres à faire progresser la prospérité mondiale. Cela dit, il est de plus en plus important que les autres pays jouent un rôle à cet égard. Ainsi, les pays en développement sont déjà de plus en plus nombreux à avoir pris conscience des menaces que fait peser, à terme, la dégradation de l'environnement. Leur attitude envers les investissements étrangers directs est par ailleurs devenue beaucoup plus favorable. Bien sûr, tout accord passé entre les pays de l'OCDE traduira leurs propres préoccupations de démocraties industrielles avancées. Cependant, à mesure que d'autres pays réussiront sur le plan économique, les politiques et les règles élaborées dans la zone OCDE acquerront sans doute une portée plus universelle, de sorte que d'autres pays pourront les adopter le moment venu. Et c'est bien ce qu'ils commencent déjà à faire.

C'est dans cette perspective que les ministres de l'OCDE, réunis en mai de cette année, se sont engagés à mettre en œuvre intégralement les accords du cycle d'Uruguay et à assurer force et efficacité à l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont réaffirmé leur détermination à résister au protectionnisme sous toutes ses formes, à explorer la possibilité de nouvelles initiatives pour réduire les autres mesures faussant les échanges et à mener à bien les négociations en cours dans le secteur des services. Ils ont demandé à l'Organisation de poursuivre ses travaux visant à favoriser davantage la compatibilité et le renforcement de la politique commerciale et de la politique de l'environnement, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que ses travaux sur les échanges, l'emploi et les normes du travail. Les ministres ont aussi convenu d'ouvrir immédiatement des négociations en vue de parvenir d'ici à la mi-1997 à un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Un tel accord permettrait d'établir un cadre solide et complet pour l'investissement international en élargissant le champ des

efforts actuels de libéralisation et en apportant une sécurité juridique aux investisseurs internationaux.

Dans un monde qui se globalise, le lancement de ces négociations est l'une des initiatives internationales majeures de ces dernières années. A l'heure actuelle, les entreprises qui veulent investir à l'étranger sont confrontées, pour faire leur choix, à une multitude de cadres juridiques différents. En outre, bien que, depuis quelque temps, les régimes d'investissement soient devenus beaucoup plus ouverts et accueillants, rien ne garantit qu'ils le resteront dans les années à venir ; enfin, il subsiste d'importants obstacles qui continuent à entraver l'investissement étranger. Le projet d'AMI vise à « aplanir le terrain » et à faciliter l'accès au marché, essentiellement en incorporant les principes du traitement national (qui accorde aux investisseurs étrangers le même traitement juridique qu'aux entreprises nationales) et de la nation la plus favorisée dans le système multilatéral. Pour être plus efficace, l'AMI se verrait conférer un caractère contraignant et contiendrait des dispositions concernant sa mise en œuvre. Il serait ouvert à tous les pays de l'OCDE ainsi qu'à l'adhésion des pays non membres, lesquels seraient consultés durant le processus de négociation.

Les gouvernements des pays de l'OCDE et le Secrétariat de l'Organisation poursuivent donc leurs efforts pour soutenir, modifier et élargir des dispositifs axés sur le marché au sein desquels les transactions internationales puissent intervenir de façon aussi simple et transparente que possible. Ils n'y voient pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre un objectif : exploiter les ressources mondiales de la façon la plus productive et durable, et créer de meilleurs emplois pour leurs populations. Les réformes en cours ou qui vont être mises en train ne produiront pas leurs fruits immédiatement. Nous devons tous faire face à de nouveaux défis dans les années qui viennent, car nos niveaux de vie élevés ne procèdent pas d'un phénomène naturel immuable, dont le maintien n'exigerait aucun effort de notre part. Toutefois, si nous savons utiliser à bon escient nos considérables ressources, partout où elles promettent de donner les meilleurs rendements, notre niveau de vie, et celui des autres pays, continuera à progresser.



Échanges, environnement et aide

Dirk von Felbert

Les liens entre la libéralisation des échanges, la protection de l'environnement et un développement économique durable ont rapidement, depuis cinq ou six ans, gagné de l'importance parmi les grands dossiers de la politique nationale et internationale. Dans la mouvance de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992 et après l'aboutissement des négociations d'Uruguay en 1994, nombre de ces liens ont été analysés en profondeur par toute une série d'organisations internationales, dont notamment l'OCDE. Des progrès considérables ont été faits dans la recherche de moyens à mettre en œuvre pour concilier les objectifs en matière d'échanges et d'environnement, tout en favorisant un développement durable¹.

L'aboutissement des négociations d'Uruguay devrait entraîner un accroissement des échanges, de l'investissement et du revenu dans la plupart des pays en développement, grâce à un meilleur accès aux marchés des pays développés, et à une plus grande efficacité globale, du fait des mesures de libéralisation prises par les pays en développement eux-mêmes. Néanmoins, nombre d'entre eux craignent que les problèmes d'environnement puissent être utilisés comme de nouveaux obstacles contre leurs secteurs d'exportation traditionnels,

l'agriculture et le textile notamment. Ils redoutent, en particulier, que la prolifération de réglementations, et de normes strictes et complexes en matière d'environnement dans les pays industrialisés ne nuise à leur compétitivité et à leur accès aux marchés de l'OCDE. Certains vont jusqu'à parler d'un protectionnisme «vert» de la part des pays de l'Organisation.

De fait, de nombreux pays industrialisés ont, depuis quelques années, mis en place tout un éventail de normes et de réglementations nationales, dont des prescriptions relatives au conditionnement, au

recyclage ou à la réutilisation, ou encore à l'étiquetage. Ces mesures peuvent contribuer utilement à réduire les pressions sur l'environnement et à informer les consommateurs sur les conséquences écologiques de leurs décisions d'achat. Mais la prolifération de programmes nationaux, parfois divergents, peut fausser les échanges lorsqu'ils sont incompatibles les uns avec les autres, ou qu'ils reflètent exclusivement la situation et les préférences environnementales du pays importateur. Les fournisseurs étrangers, en particulier les exportateurs des pays en développement, risquent d'avoir des problèmes d'accès aux marchés, faute de disposer d'informations transparentes et à jour, ou des difficultés d'ordre technique, par exemple pour la collecte ou le recyclage des emballages ou la mise en place d'installations d'essai et d'homologation indispensables pour respecter les règles prescrites en la matière.

L'incidence des prescriptions d'environnement dans les pays de l'OCDE sur l'ampleur des avantages que pourront tirer les pays en développement de la libéralisation des échanges consécutive à l'accord d'Uruguay va dépendre, dans une large mesure, de leur aptitude à s'adapter à ces nouvelles règles sur leurs marchés d'exportation. Des enquêtes menées dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) indiquent que les normes à vocation environnementale mises en place dans les pays de l'OCDE n'ont pas eu – jusqu'à présent, du moins – d'effets majeurs sur l'accès aux marchés ou sur la compétitivité des pays en développement. Mais certains problèmes d'ajustement sont déjà visibles dans des secteurs où ces pays ont un intérêt particulier à l'exportation.

A titre d'exemple, le Conseil des Communautés européennes avait adopté en 1992 une réglementation visant à accroître l'utilisation du papier recyclé dans la fabrication des produits en papier, afin de réduire la production de déchets et de freiner l'exploitation des ressources forestières. En conséquence, certains exportateurs de papier et pâtes à papier (dans les pays tant en développement que développés) ont perdu une part considérable de marché en raison des critères requis, qui ne tenaient pas compte des spécificités propres aux pays,

Dirk von Felbert travaille à la division des affaires économiques et de l'environnement, direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

comme l'insuffisance de l'offre de papier à recycler ou la disponibilité de pâtes à papier en provenance de forêts exploitées dans un souci de gestion durable.

Les problèmes de ce type s'accroîtront peut-être avec l'intégration, dans le système commercial mondial, des pays en développement qui seront de plus en plus sous pression pour aligner leurs normes d'environnement sur celles de leurs partenaires commerciaux de la zone OCDE. Ils seront nombreux à rencontrer des difficultés d'ajustement :

- manque d'informations à jour et précises sur les nouvelles réglementations en vigueur sur les marchés d'exportation
- participation limitée à la mise au point des critères applicables aux normes
- insuffisance des ressources humaines et des connaissances techniques
- capacité de financement insuffisante pour se conformer à l'éventail de plus en plus complexe de normes de protection de l'environnement applicables aux produits et aux procédés instaurés dans les pays industrialisés.

Éco-étiquetage : la médaille et son revers

L'éco-étiquetage², à savoir l'apposition d'un label «vert» sur certains produits pour les distinguer des autres produits de la même catégorie, est une source de préoccupation particulière des pays en développement. Sur les marchés où les consommateurs marquent de plus en plus leur préférence pour les produits «verts», l'éco-étiquetage fait souvent office d'argument de vente. Les gouvernements ont tendance à le soutenir car il incite les producteurs à améliorer la qualité environnementale de leurs produits, son caractère facultatif le rend plus «sympathique» que des réglementations contraignantes. Les pays de l'OCDE ont été les premiers à lancer des programmes de labellisation des écoproduits, désormais en vigueur dans 22 des 25 pays membres. Il en existe aussi dans plusieurs pays en développement, dont l'Inde, la Corée et Singapour ; de nom-

1. Échanges, environnement et coopération pour le développement, disponible gratuitement auprès de la direction de la coopération pour le développement, OCDE.

2. Jim Salzman, «Un label pour consommer vert», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 169, avril-mai 1991.



Planet Earth/Mark Schuman

Les produits provenant de forêts exploitées dans un souci de gestion durable peuvent souffrir des réglementations qui ne tiennent pas compte des spécificités propres à chaque pays.

breux autres pays, comme le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Indonésie et la Thaïlande, en envisagent l'application.

Jusqu'ici, l'effet des labels verts sur les exportations des pays en développement a été limité du fait qu'ils ne s'appliquent encore qu'à un petit nombre d'entre elles (les produits de papier et pâtes à papier surtout). Toutefois, beaucoup de pays indus-

trialisés prévoient aujourd'hui d'étendre ces pratiques à des secteurs et produits – notamment le textile (encadré p. 9), l'ameublement, le cuir et la chaussure – où leurs partenaires commerciaux moins développés ont un intérêt considérable à l'exportation. Cette tendance accentue les craintes des pays en développement quant à leur accès aux marchés des pays de l'OCDE, surtout lorsque les labels «verts»

Échanges, environnement et aide



Photo: Miller/Sabou/REA

Beaucoup de pays en développement craignent que l'environnement ne soit utilisé comme obstacle contre leurs secteurs d'exportation traditionnels, le textile par exemple.

relèvent de stratégies fondées sur le cycle de vies des produits et, donc, intègrent des «méthodes de fabrication et de production»³, car il leur manque souvent les capitaux et la technologie pour aligner leurs méthodes sur celles dont les qualités sont considérées dans l'OCDE comme autorisant l'octroi d'un label-vert.

Le lien entre les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a remplacé en début d'année l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et les programmes volontaires d'éco-étiquetage est imprécis. La question de savoir si ces programmes sont couverts par l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce reste ouverte. S'il est décrété qu'ils le sont, certaines des dispositions contenues dans l'Accord serviraient de base à des procédures de notification et à une transparence accrue. Pour clarifier la situation, l'OMC passe actuellement en revue les liens entre l'éco-étiquetage volontaire et les règles du GATT.

Des «échanges verts» ?

La demande de produits qui «respectent l'environnement» dans les pays de l'OCDE et dans les couches les plus aisées de la population d'un nombre croissant de pays en développement augmente rapidement. Si cette tendance peut, dans un premier temps, poser des problèmes d'adaptation aux

exportateurs des pays en développement, elle peut aussi leur ouvrir de nouveaux débouchés, étant donné qu'ils sont pour beaucoup riches en matières premières et en produits dont l'effet sur l'environnement est minime. A titre d'exemple, les fibres naturelles cultivées dans les pays en développement (lin, bambou, sisal et jute, par exemple) ont une fonction à peu près identique et sont souvent préférables, du point de vue écologique, aux fibres de verre ou à l'amiante dans les matériaux composites. De même, les forêts tropicales recèlent une large gamme de plantes médicinales qui peuvent avoir moins d'effets sur l'environnement que des composés pharmaceutiques artificiels. En outre, bien d'autres produits cultivés dans les pays en développement pour-

raient bénéficier considérablement de l'accroissement de la demande de biens produits de façon organique, comme le riz, le coton, les fruits, le café, le thé ou le cacao. Cela étant, même si ces produits sont répertoriés comme bons pour l'environnement, les pays en développement sont rarement en mesure d'exploiter pleinement leur potentiel sur les marchés internationaux, ni même sur leur marché national. Il leur est encore moins possible d'obtenir une «prime écologique» en les vendant à des prix supérieurs, justifiés par les méthodes de production. La raison en est simple : il leur manque les compétences commerciales et les moyens financiers de gagner de nouveaux marchés.

Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises privées aident ces pays dans leurs efforts pour franchir le pas entre l'identification du produit, la demande potentielle et la promotion des ventes sur les marchés d'exportation. Ainsi, le Third World Information Network (TWIN), la Fondation Max Havelaar, la Fairtrade Foundation, la Rainforest Alliance et les Organic Chocolate Manufacturers s'emploient à faire connaître les exportateurs de produits organiques sur les marchés des pays de l'OCDE. De même, quelques sociétés privées, comme le Body Shop au Royaume-Uni, Ben & Jerry's Ice-Cream aux États-Unis et L'Occitane en France, commercialisent des produits ménageant l'environnement en prove-

nance de pays en développement. Cela va du coton et autres fibres naturelles cultivées de façon organique aux cosmétiques, en passant par le café, le thé, les fruits et les légumes tropicaux. Ces activités offrent de larges possibilités de concilier objectifs commerciaux et de développement, et considérations écologiques. De surcroît, il y a de fortes chances pour que de tels produits sortent de leurs créneaux spécialisés pour devenir des produits de grande consommation.

L'harmonisation : un atout

La coopération internationale est le moyen le plus efficace de répondre aux préoccupations des pays en développement quant aux effets des prescriptions en matière d'environnement sur leurs courants d'échanges. L'harmonisation des normes internationales en matière d'environnement, la négociation d'accords multilatéraux de protection de l'environnement et l'aide ciblée au développement comptent parmi les moyens disponibles pour contribuer à élargir les débouchés commerciaux des biens «écologiquement préférables» en provenance des pays en développement.

L'harmonisation des normes prescrites en matière d'environnement peut, si les normes fixées sont suffisamment strictes, contribuer à diminuer l'incertitude chez les exportateurs et les investisseurs, à faciliter l'accès aux marchés et à aider à résoudre des problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux. Il ne faut pas entendre par là que toutes les normes et réglementations doivent être les mêmes dans tous les pays. Elles peuvent varier en fonction de facteurs tels que des disparités dans la capacité des pays à absorber la pollution ou dans leur stade de développement industriel, des différences de valeurs culturelles, de priorités quant à l'action à mener, d'approches des problèmes d'environnement aussi bien que dans l'aptitude financière ou technique à s'attaquer à tel ou tel problème écologique.

Il serait particulièrement souhaitable d'harmoniser les modalités de fixation des critères et la méthodologie utilisée pour établir des normes environnementales. De même, il serait probablement utile de rendre plus compatibles les différentes pratiques nationales, comme les études d'impact sur l'environnement et les bilans écologiques. La participation des pays en développement aux

3. Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

ZOOM

Un label «vert» pour les textiles : quel impact sur les échanges ?

efforts d'harmonisation, par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), par exemple, est déterminante si l'on veut prendre pleinement en compte leur situation et leurs préoccupations, et réduire le risque que les obligations prescrites en matière d'environnement s'érigent en obstacles aux échanges. Il faut aussi tenir compte des approches fondées sur l'équivalence et la reconnaissance mutuelle, où les pays reconnaissent les normes des autres, même si elles diffèrent de leurs propres réglementations, dès lors qu'elles servent le même objectif de protection de l'environnement. La reconnaissance mutuelle peut s'avérer particulièrement fructueuse dans les cas où les problèmes d'environnement ont une dimension locale et où, en fonction du stade de développement économique, la capacité d'absorber la pollution, les normes relatives aux produits et les procédés de fabrication peuvent différer sensiblement d'un pays à l'autre.

L'harmonisation se fait généralement dans le contexte d'accords régionaux ou multilatéraux de protection de l'environnement, qui visent à réduire les problèmes écologiques transfrontières ou de dimension mondiale. A citer, notamment, parmi ceux qui ont été conclus jusqu'à présent, l'Accord international sur les bois tropicaux (1985) en faveur de la gestion durable des forêts, le Protocole de Montréal (1989) pour la protection de la couche d'ozone, la Convention de Bâle (1992) sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, ou encore la Convention sur la diversité biologique (1992).

Ces accords partent du principe que si des pays, isolément, ou même des groupes de pays, à l'échelle régionale, au lieu de conclure un accord de portée mondiale, agissent par eux-mêmes, les pays qui ne s'associeraient pas à leur action pourraient aisément réduire à néant les avantages qui en découleraient pour l'environnement. Du point de vue des échanges, les initiatives unilatérales ou régionales qui visent à remédier à des problèmes écologiques peuvent avoir des effets négatifs notables sur les importateurs et les exportateurs, en particulier ceux des pays en développement qui n'ont pas toujours la possibilité de participer à l'élaboration des réglementations.

Pour en améliorer l'efficacité, certains accords multilatéraux prévoient des mesures concernant les échanges qui pénalisent les pays non participants. Le Protocole de Montréal, par exemple, comporte des dispositions qui imposent des restrictions aux

Le coton est une culture de rapport d'importance vitale dans un grand nombre de pays en développement, comme l'Égypte, le Pakistan et le Mali. De fait, dans ces pays, le coton et les produits cotonniers représentent nettement plus de 25 % du total des recettes d'exportation. Cela étant, la culture du coton nécessite irrigation, engrais et pesticides, autant de facteurs qui ont souvent pour effet de lessiver, de saliniser et d'éroder les sols, et de polluer les lacs et les rivières. En outre, on a trouvé des résidus de pesticides dans des vêtements en coton ; quant à certaines teintures synthétiques et autres substances chimiques utilisées aux derniers stades du traitement du textile, elles peuvent être nuisible à la santé.

Il a donc été proposé dans plusieurs pays de l'OCDE de mettre en place des programmes d'éco-étiquetage dans le but de maîtriser et de réduire les dégâts pour l'environnement et les risques pour la santé qu'entraînent la culture du coton, la production de textiles en coton et de produits finis commercialisés. Même si les fabricants étrangers sont généralement à même d'obtenir les labels pour leurs pro-

duits, ils participent rarement à l'élaboration ou à la formulation des critères sur la base desquels se fonde l'octroi des labels. En outre, les fabricants des pays en développement, notamment les petits exportateurs, ont rarement les moyens techniques et financiers de se conformer aux normes fixées par ces critères et de s'adapter à la multiplicité croissante des labels – sur lesquels, de surcroît, ils ne sont pas toujours bien informés.

Un autre problème vient de ce que ces dispositifs, souvent, ne reconnaissent pas explicitement que les teintures naturelles existant dans les pays en développement pourraient, sur le plan écologique, remplacer avantageusement les composés chimiques généralement utilisés dans les procédés de production plus «avancés». Certaines études laissent par ailleurs à penser que les fibres naturelles ne sont pas nécessairement préférables aux fibres synthétiques. En conséquence, étant donné que le comportement des consommateurs reflète une sensibilisation croissante à la protection de l'environnement, la demande d'exportations de produits textiles – et même de fibres naturelles – en provenance des pays en développement pourraient fléchir, les privant ainsi d'une part du revenu dont ils ont besoin pour améliorer l'état de leur environnement.

échanges aux pays qui ne sont pas prêts à réduire leur utilisation et leur production de produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone. Mais, étant donné que les pays en développement n'ont pas toujours les ressources ou la capacité de respecter les réglementations, le Protocole prévoit aussi des dispositions spéciales, sous la forme d'une assistance financière et technique, d'un accès aux technologies ou de périodes de grâce. Par ailleurs, il décourage la non-participation des pays qui tireraient des avantages de la situation sans vouloir partager les coûts, en leur imposant des restrictions applicables aux exportations et aux importations entre pays participants et non participants.

Il faut aussi veiller à ce que ces mesures n'aient pas un effet boomerang. Elles risquent de priver les pays en développement de ce qui est souvent pour eux une importante source de subsistance et, de surcroît, du revenu qui leur est indispensable pour améliorer leur gestion de l'environnement. L'efficacité des dispositions de ce type d'accord pour l'application des politiques de protection de l'environnement dépend donc au moins autant, sinon plus,

de la carotte que représente la coopération pour le développement que du bâton des restrictions aux échanges.

La coopération pour le développement

De fait, la coopération pour le développement a un rôle majeur à jouer pour aider les pays en développement à être à la hauteur des défis dont s'assortissent les questions liées aux échanges et à l'environnement du point de vue de l'action à mener et de la gestion. Elle peut aider à renforcer les moyens humains, institutionnels et techniques permettant de s'attaquer aux problèmes d'environnement et aux effets de la libéralisation des échanges sur l'environnement. Les pays les moins avancés, en particulier, n'ont souvent pas les moyens de concevoir et de mettre en œuvre les trains de mesures économiques, environnementales et commerciales qui favoriseraient un développement durable. La coopération pour le développement a un rôle précieux à

Échanges, environnement et aide

jouer à cet égard, en aidant par exemple ces pays à mettre en place des instruments économiques, notamment des écotaxes et redevances, des permis négociables et des mécanismes de remboursement des dépôts, en complément des réglementations et des accords volontaires – autant de mesures favorables à un développement durable qui respecte l'environnement⁴.

Dans certains cas, appliquer des mesures durables peut entraîner des coûts d'ajustement considérables, notamment pour les pays les moins avancés ; à titre d'exemple, la suppression des subventions aux pesticides peut, dans un premier temps, réduire la production et le revenu des agriculteurs. Cela touche surtout les petits producteurs, qui ont souvent le plus de difficultés à adopter des solutions de rechange comme « la lutte intégrée contre les ennemis des cultures ». Dans ce cas, les donateurs peuvent être en mesure d'offrir un soutien financier ciblé afin d'atténuer les éventuelles retombées sur le plan social.

La coopération pour le développement peut aussi améliorer la portée des consultations avec les pays en développement et les informations qui leur sont communiquées. Lorsqu'au début des années 90, par exemple, plusieurs pays de l'OCDE ont interdit l'utilisation de pentachlorophénol (PCP), un conservateur toxique pour les articles en cuir, l'industrie indienne concernée a subi de sérieuses pressions pour procéder aux changements nécessaires. Trois problèmes se posaient à elle : un défaut d'information sur la réglementation applicable aux PCP, l'absence de produits de substitution et d'installations pour pratiquer des essais. Un laps de temps – qui a coûté cher – s'est écoulé avant que plusieurs projets conjoints de promotion des exportations ne soient mis sur pied, afin de créer de telles installations et de diffuser l'information sur la réglementation relative aux PCP et aux procédures d'homologation. Cet exemple souligne à quel point il est important que les pays en développement participent dès le début à l'élaboration et à la mise en œuvre des prescriptions en matière d'environnement, lorsqu'elles risquent d'avoir des retombées sur leurs perspectives commerciales. La consultation renforce en outre la transparence et aide à assurer que les investissements nécessaires pour obéir aux nouvelles normes ne sont pas différés.

⁴ *Utilisation d'instruments économiques pour la protection de l'environnement dans les pays en développement*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993.



De très nombreux pays industrialisés ont désormais des prescriptions relatives au conditionnement, au recyclage, à la réutilisation et à l'étiquetage.

Ph. THY-15927/SIPA

Les donateurs pourraient faciliter l'accès à une information complète et à jour sur les nouvelles obligations à respecter. La mise en place de banques de données conviviales, par exemple, aisément accessible aux exportateurs des pays en développement et conçues pour répondre à leurs besoins spécifiques, permettrait de leur faire mieux connaître les normes prescrites en matière d'environnement. Les donateurs pourraient prêter leur concours à des programmes de formation afin de montrer comment interpréter et exploiter de telles données. Des séances d'information pourraient aussi aider les pays en développement à avoir une présence plus efficace sur la scène internationale (notamment au sein de l'ISO) où sont examinées les normes et collectées les données. Les foires et les expositions commerciales et industrielles qui présentent des techniques et des produits ménageant l'environnement constituent un autre moyen de faciliter l'échange d'informations et de connaissances entre les acheteurs et les fournisseurs des pays industrialisés et en développement : une « Foire bio » internationale, par exemple, se prépare au Costa Rica au mois de novembre prochain. Enfin, les donateurs pourraient intensifier leurs efforts pour collecter et communiquer à leurs propres capitales des données sur les obstacles auxquels sont confrontés les pays en développement.

Les donateurs peuvent aussi aider les pays en développement à exploiter les possibilités que fait naître l'évolution des préférences des consommateurs en direction des produits « verts ». Une assistance technique peut être mise à leur disposition pour mettre à l'épreuve la viabilité de ces produits à l'exportation ou sur les marchés locaux. Les donateurs pourraient pousser plus avant leur promotion des biens qui préservent l'environnement par des programmes d'assistance technique – aider, par exemple, les producteurs à obtenir un label « vert » et à améliorer leurs compétences commerciales et techniques. Compte tenu de l'évolution rapide du comportement des consommateurs, les pays en développement pourraient aussi bénéficier d'une éventuelle assistance pour apprendre comment surveiller les tendances des marchés et comment renforcer la

probabilité de dégager une « prime écologique » sur leurs produits. Certains donateurs dispensent déjà une telle assistance, notamment par le soutien qu'ils apportent au système d'homologation du bois d'œuvre en Afrique, et à un programme d'éco-étiquetage pour des biens et des services ménageant l'environnement en provenance du Costa Rica.

■ ■

L'instauration de normes et de réglementations en matière d'environnement dans les échanges internationaux fait naître des préoccupations particulières au sein des pays en développement. Nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources humaines, institutionnelles, techniques et financières nécessaires pour s'attaquer aux problèmes auxquels donnent lieu la conjugaison des objectifs liés aux échanges et à l'environnement. La coopération internationale est le moyen le plus efficace de relever de tels défis, par l'harmonisation des normes environnementales, la conclusion d'accords multilatéraux de protection de l'environnement et par la coopération pour le développement, notamment. Des efforts systématiques dans ce sens devront être intensifiés en vue d'empêcher que les mesures liées aux échanges ne jouent en défaveur des pays en développement pour des raisons environnementales. Cela aiderait aussi ces pays à assurer la pérennité de la composition de leur production et de leurs échanges, et à tirer pleinement parti des opportunités induites par l'accroissement de la demande de produits qui préservent l'environnement. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

• Échanges, environnement et coopération pour le développement, 1995

- Les effets environnementaux des échanges, 1994
- Candice Stevens, « Des échanges verts ? », l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994
- La gestion du cycle de vie et les échanges, 1994
- Candice Stevens, « Cycle de vie écologique et échanges », l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994
- Utilisation d'instruments économiques pour la protection de l'environnement dans les pays en développement, 1993
- L'étiquetage écologique des produits dans les pays de l'OCDE, 1991
- Jim Salzman, « Un label pour consommer vert », l'Observateur de l'OCDE, n° 169, avril-mai 1991.



Échanges : effets sur l'emploi

Nicholas Vanston

La croissance rapide de l'économie depuis la deuxième guerre mondiale est généralement portée au crédit de l'expansion mondiale des échanges. Toutefois, le commerce international est maintenant également accusé de «détruire» des emplois et de faire baisser les salaires, notamment pour les travailleurs peu qualifiés des pays de l'OCDE.

On pense parfois qu'une quantité donnée d'importations «détruit» un certain nombre d'emplois et qu'une quantité donnée d'exportations en «crée». Dans la réalité, les choses sont beaucoup plus complexes. Comme les échanges entre individus, les échanges entre pays sont une réaction spontanée à différents coûts et prix, et à des variations de revenu. Selon les caractéristiques propres au marché et à la situation macro-économique, les variations des courants d'échanges peuvent aller de pair avec des variations grandes ou petites, voire inexistantes, de l'emploi.

Par exemple, si une économie tourne à pleine capacité et que la demande intérieure augmente, la demande supplémentaire devra être satisfaite en totalité par un surcroît d'importations, sans effets négatifs sur l'emploi. C'est ainsi qu'aux États-Unis, entre 1982 et 1984, les importations ont augmenté

de plus de 40 % en termes réels (alors que les exportations ne progressaient quasiment pas) cependant que le chômage diminuait de 2 points.

À l'opposé, les industriels locaux peuvent réagir à une concurrence étrangère potentielle en rationalisant leur production et en réduisant leurs effectifs, comme cela fut le cas récemment dans la sidérurgie en Europe. Si les industriels y parviennent, il y aura diminution de l'emploi sans augmentation des importations.

En règle générale, il faut faire une distinction entre les variations des importations qui sont la conséquence d'une variation du revenu national (et qui n'ont pas forcément des répercussions importantes sur l'emploi) et celles qui font suite à une variation des coûts (et qui entraînent généralement une modification des structures de l'emploi). Côté exportations, il faut distinguer entre l'augmentation des ex-

portations qui naît d'une demande accrue des pays partenaires (et qui, le plus souvent, «crée» des emplois, au moins pour un temps) et celle qui découle d'une diminution des coûts et d'une augmentation de la productivité (et qui peut s'accompagner d'une baisse de l'emploi).

Il faudrait, idéalement, étudier la relation entre les variations des coûts locaux et étrangers, et leurs retombées sur les structures de la demande, puis en tirer des conclusions en ce qui concerne l'emploi. Cependant, alors que l'on trouve facilement des données détaillées sur le commerce international, des statistiques de bonne qualité sur les coûts et les prix sont rares. C'est pourquoi la plupart des analystes ont tendance à estimer la «teneur en travail» des exportations et des importations, et à s'appuyer sur ces chiffres pour déterminer le nombre et la nature des emplois «créés» ou «perdus» du fait du commerce extérieur¹. Bien que cette méthode soit commode (et parfois, en l'absence de données, la seule dont on dispose), elle est un outil très imparfait d'analyse des variations de l'emploi liées aux échanges et de l'influence des échanges sur les salaires. En particulier, elle surestime beaucoup l'influence véritable du passage d'un pays en position de déficit ou d'excédent commercial du fait de son positionnement dans le cycle économique. Ces chiffres biaisés peuvent favoriser l'accentuation des pressions protectionnistes, alors même qu'une économie est en pleine expansion, ou contribuer à masquer une détérioration en profondeur de la compétitivité internationale au moment où une économie aborde une phase récessive.

Échanges, croissance et emploi

Il est raisonnable de supposer que, si un pays voit ses exportations comme ses importations augmenter tout en conservant une balance commerciale à peu près équilibrée, il ne s'en porte que mieux ; sinon, il n'y aurait pas eu d'expansion. C'est ainsi que les exportations ont progressé en même temps que les importations et le niveau de vie dans les économies florissantes du Sud-Est asiatique. La hausse des revenus réels qui en découle peut ou non générer des emplois : le commerce crée effectivement des emplois, mais en détruit aussi². La théorie économique comme l'expérience pratique indiquent qu'à terme, l'incidence sur l'emploi total se-

Nicholas Vanston est chef de la division des échanges et des investissements internationaux, département des affaires économiques de l'OCDE.

1. Les analyses de tableaux entrées/sorties procèdent plus ou moins de cette façon, mais prennent aussi en compte les liens indirects entre secteurs.

2. George Papaconstantinou, «Technologie et emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 194, juin-juillet 1995.

Échanges : effets sur l'emploi

ra généralement très faible. Pour la zone OCDE dans son ensemble, le volume des échanges a plus que sextuplé entre 1960 et 1990, et les revenus réels ont presque triplé, mais la croissance de l'emploi n'a même pas atteint 50 %.

On ne peut toutefois nier que, à mesure que la structure des échanges se transforme, la demande de travail (et de capital) par secteur et/ou par catégorie de main-d'œuvre est appelée à changer. A de rares exceptions près, l'emploi va se raréfier dans certains secteurs, ou pour certains types de qualifications, et va se développer ailleurs. Ainsi, lorsque le Royaume-Uni a aboli les lois céréalières au 19^e siècle, en levant les restrictions à l'importation de céréales, la demande de terres cultivables et de main-d'œuvre

La très forte intensification des échanges entre les pays de l'OCDE, essentiellement de produits analogues, des voitures entre l'Allemagne et la France, par exemple – est vue comme étant de la saine concurrence.



Donnée Miller/Saba/REA



Latné/Jerrican

En revanche, les échanges relativement limités, mais surtout de produits différents, avec les pays en développement suscitent des remous considérables.

agricole a diminué, mais la demande d'équipements et de main-d'œuvre industriels a augmenté, les exportations britanniques de produits manufacturés vers des pays exportateurs de blé, comme les États-Unis, s'accroissant. S'il existe une certaine flexibilité des salaires, un ajustement de l'emploi et des salaires interviendra – mais cela prendra du temps. Si les compétences ne sont pas facilement transférables à d'autres branches d'activité ou si les marchés du travail présentent d'autres formes de rigidité (par exemple, un manque de mobilité géographique), le chômage

va augmenter pendant un certain temps, alors même qu'il y a des offres d'emploi non satisfaites dans certaines branches ou localités où les exportations augmentent. Il faudra alors plus longtemps pour que les bénéfices liés à l'expansion du commerce soient pleinement réalisés. L'accord multifibres, par exemple, qui se traduit par une élévation prolongée des prix du textile pour les consommateurs des pays de l'OCDE, a aussi pour effet de retarder l'inévitable contraction des industries textiles de la zone OCDE et décourage le redéploiement de leurs ressources vers des secteurs plus rentables.

De fait, la forte croissance des échanges de produits manufacturés après la deuxième guerre mondiale s'est accompagnée d'une importante réduction de l'emploi dans les secteurs manufacturiers des pays de l'OCDE, la productivité du travail ayant augmenté plus vite que la demande de produits manufacturés. L'emploi dans ce secteur a diminué en proportion de l'emploi civil total, de 26 % en 1960 à 21 % en 1990. Certains pays ont connu une chute particulièrement brutale de l'emploi (le Royaume-Uni, par exemple, a enregistré un recul de 38,4 à 22,5 % au cours de ces trente années) ; rares sont ceux, comme le Japon notamment, où l'emploi a progressé.

Bien sûr, une partie de la demande est satisfaite par les importations. Les échanges de la plupart des types de produits manufacturés ont rapidement augmenté dans les pays de l'OCDE (certainement beaucoup plus vite que la production) mais les partenaires sont essentiellement, et de plus en plus, d'autres pays de l'OCDE. Comme il est évidemment impossible que tous les pays de l'OCDE importent simultanément des produits manufacturés à relativement forte intensité de main-d'œuvre (des vêtements, par exemple) en provenance d'autres pays de l'OCDE tout en exportant des produits à relativement forte intensité de capital (des automobiles, par exemple), la baisse de l'emploi manufacturier ne peut être imputée à la seule pénétration des importations.

On s'est beaucoup intéressé ces dernières années à l'idée selon laquelle la transformation des structures des échanges aurait entraîné une nette

réduction de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée dans les secteurs d'exportation des pays de l'OCDE. Avec à la clef une augmentation des taux de chômage et/ou une baisse des salaires pour les travailleurs en question. Ce raisonnement s'appuie sur le fait que le commerce bilatéral de produits manufacturés avec les pays en développement, d'Asie notamment, a connu une progression forte et durable et que, dans le même temps, la demande de main-d'œuvre non qualifiée s'est nettement tassée dans les pays de l'OCDE. Les importations de textiles et d'autres produits de consommation de base sont montées en flèche dans la zone OCDE, de même que les exportations de biens d'équipement – avions, automobiles, machines-outils.

D'après la théorie économique, la structure des échanges découle des structures de l'avantage comparatif, elles-mêmes générées par des différences de dotation en ressources (terres fertiles, capital physique ou main-d'œuvre instruite, par exemple). La théorie prédit que des pays ayant des dotations différentes échangeront des biens différents (échanges «inter-industriels»). Ainsi, les États-Unis exportent des avions et la Zambie du cuivre.

Dans la réalité, une bonne part du commerce mondial et l'essentiel du commerce de la zone OCDE consistent en des échanges de produits analogues entre pays ayant des dotations en ressources similaires (échanges «intra-industriels»). Ce type d'échanges est particulièrement important en Europe. De nombreux économistes jugent qu'une intensification des échanges de produits analogues a des effets de déplacement du travail et du capital moins marqués qu'une intensification correspondante des échanges de produits différents. Par exemple, la France et l'Allemagne s'achètent mutuellement des automobiles, cette branche a connu une forte expansion dans les deux pays et ni l'un ni l'autre ne considère ses importations comme autre chose que de la «saine

Lorsque le Royaume-Uni a levé les restrictions à l'importation de céréales au 19^e siècle, les exportations britanniques de produits manufacturés vers des pays exportateurs de blé, comme les États-Unis, se sont accrues.

concurrence». Cela permet d'expliquer pourquoi la très forte augmentation des échanges entre la plupart des pays de l'OCDE, dont le volume est aujourd'hui très élevé, suscite moins d'hostilité et de remous que les échanges relativement limités entre les pays de l'OCDE et les pays en développement, où les produits concernés sont généralement dissemblables.

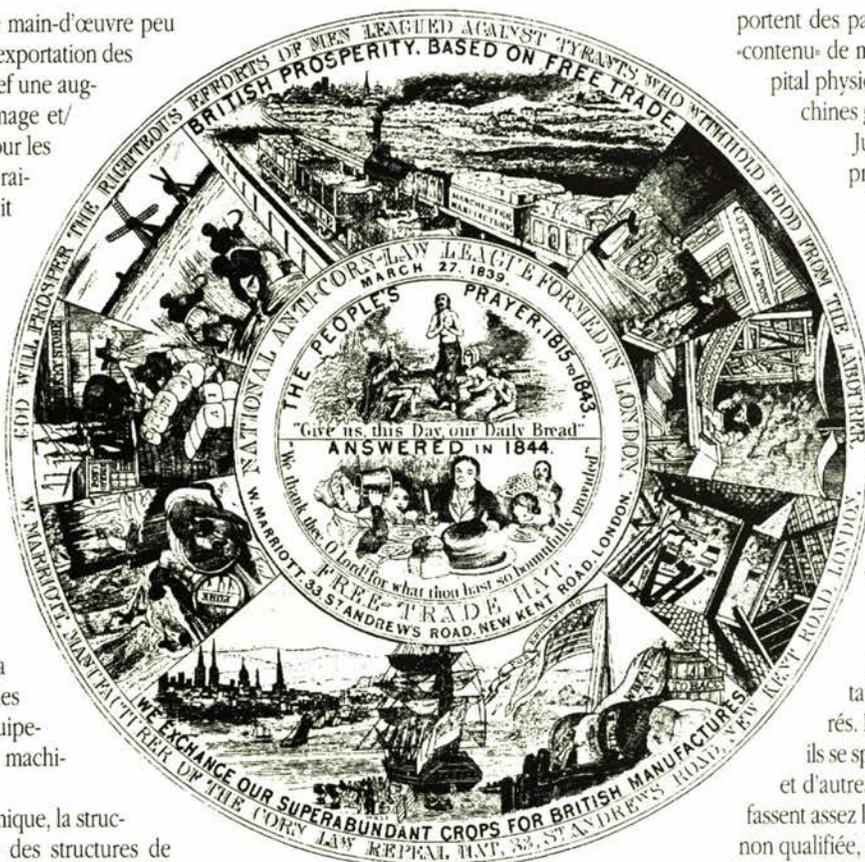
Presque par définition, les pays en développement comptent une proportion plus élevée de travailleurs non qualifiés que les pays de l'OCDE, et aussi moins d'équipement par travailleur. Par conséquent, les pays en développement se spécialisent dans la production et l'exportation de biens et de services faisant plus largement appel à de la main-d'œuvre non qualifiée (coton, textiles) et im-

portent des pays de l'OCDE des biens à plus fort «contenu» de main-d'œuvre très qualifiée et de capital physique (avions, matériel médical et machines génératrices d'électricité).

Jusqu'à ces dernières décennies, une proportion élevée de produits importés des pays en développement par les pays de l'OCDE étaient des matières premières telles que le café, le pétrole ou le cuivre, le reste comprenant pour l'essentiel des produits manufacturés à forte teneur en matières premières (tissu de coton, par exemple). Cependant, à partir des années 70, plusieurs pays en développement, baptisés nouvelles économies industrielles (ou NEI) – la Corée, Hong-Kong, Singapour et Taiwan – sont devenus de gros producteurs et exportateurs d'un éventail plus large de produits manufacturés. Et bien que les produits dans lesquels ils se spécialisent, généralement l'habillement et d'autres biens de consommation de masse, fassent assez largement appel à de la main-d'œuvre non qualifiée, le progrès technique et la facilité des transferts de technologie sont tels que les articles qui peuvent être produits de cette façon sont devenus beaucoup plus variés et plus raffinés.

On pourrait faire valoir que le principe de l'avantage comparatif a concentré les emplois peu qualifiés dans les industries manufacturières des pays en développement, réduisant ainsi la demande de main-d'œuvre peu qualifiée dans les pays industriels avancés³. Ce mécanisme pourrait effectivement expliquer le tassement relatif de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée dans les pays de l'OCDE. Il pourrait aussi expliquer pourquoi le taux de chômage de cette catégorie de travailleurs a augmenté plus vite que celui des travailleurs qualifiés et pourquoi les écarts de salaires se sont creusés. Mais quelle est son importance dans la pratique ? >

3. Cet argument n'est pas lié au fait que les salaires qui rémunèrent ces emplois sont plus faibles dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE. L'avantage comparatif découle des dotations relatives en facteurs de production et non de la valeur absolue des gains correspondants. Ainsi, les pays de l'OCDE exportent avec succès la production de leur abondante main-d'œuvre qualifiée, alors même que cette main-d'œuvre est mieux payée que dans les pays en développement.



Mary Evans Picture Library

Échanges : effets sur l'emploi



A mesure que les économies dynamiques se développeront, leurs échanges avec les pays de l'OCDE s'apparenteront probablement au commerce entre, disons, pays européens.

Dans *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*, on s'est efforcé de chiffrer dans quelle mesure les échanges entre les pays de l'OCDE et les pays en développement se sont accompagnés d'une baisse de l'emploi et/ou d'une baisse des salaires relatifs pour les travailleurs peu qualifiés⁴. Bien que les échanges de produits manufacturés entre la zone OCDE et l'échantillon de pays en développement retenu dans l'étude (la Chine et les économies dynamiques d'Asie, qui, ensemble, représentent près de la moitié des importations de l'OCDE en provenance des pays en développement) aient progressé depuis quelques dizaines d'années, ils restent très restreints, de l'ordre de 2 % du PIB de l'OCDE, et proches de l'équilibre⁵. Il n'y avait donc guère de raison de penser que l'analyse allait déceler une forte influence de ces échanges sur l'emploi ou les écarts de salaires dans les pays de l'OCDE, que ce soit globalement ou par catégorie de main-d'œuvre, et ce ne fut effectivement pas le cas.

Deux méthodes ont été mises en œuvre et donné des résultats similaires. L'analyse entrées/sorties, qui consistait à imputer, de façon essentiellement mécanique, les variations de l'emploi à tous les facteurs jugés responsables, a mis en évidence au Japon des gains d'emplois de l'ordre de 0,75 million entre le début des années 70 et le milieu des an-

nées 80 et dans les autres pays (sauf, fait intéressant, en France, où l'incidence des échanges sur l'emploi a fait l'objet d'un débat particulièrement véhément au début des années 90) des pertes qui sont allées d'environ un million d'emplois aux États-Unis à quelques dizaines de milliers dans les petits pays et en Allemagne. Bien qu'importants, ces chiffres sont faibles comparés à l'influence quantifiable d'autres facteurs.

L'autre méthode d'analyse s'appuyait sur une technique de régression destinée à isoler les effets des variations des courants d'échanges sur l'emploi tendanciel dans les grands secteurs industriels. On a ainsi constaté que, quand d'autres facteurs étaient pris en compte, l'incidence nette des échanges – que ce soit avec le monde entier ou seulement avec les pays en développement – sur les taux d'emploi était rarement significative. On a mis en évidence de faibles pertes d'emplois dans un petit nombre de branches, notamment le textile, l'habillement, la chaussure et les biens électroniques.

4. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Données et explications*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

5. Cela vaut pour la zone OCDE dans son ensemble. En proportion de leurs PIB respectifs, le Japon affiche un excédent respectable vis-à-vis de ces pays, les États-Unis un déficit important, l'Europe un déficit un peu plus modeste.

Chose intéressante, et inattendue, *L'étude de l'OCDE sur l'emploi* a permis d'observer que, dans l'ensemble, les effets négatifs sur l'emploi étaient plus marqués dans les branches employant (dans les pays de l'OCDE) une forte proportion de travailleurs qualifiés. Il se peut que la concurrence dans le cadre du commerce extérieur – qui concerne surtout les autres pays de l'OCDE – incite les employeurs à faire des économies sur la main-d'œuvre qualifiée coûteuse. Bien que la croissance des exportations vers les pays en développement ait sans aucun doute accru la demande de main-d'œuvre qualifiée, il se pourrait que, dans la pratique, la considération précédente l'ait emporté.

■ ■

Il ne semble pas y avoir de raison de douter que l'ouverture des économies aux échanges avec l'étranger entraîne un accroissement des revenus réels, mais aussi certaines modifications de la demande des différents types de capital et de travail. Toutefois, l'analyse empirique suggère que cet effet n'est pas très prononcé pour les pays de l'OCDE, même dans leurs échanges de produits manufacturés avec des pays en développement à bas salaires. Bien que ces échanges aient probablement contribué à l'affaiblissement de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée dans les pays de l'OCDE, cette contribution ne semble guère avoir été importante, sauf dans le cas de certaines branches, notamment le textile, l'habillement et la chaussure.

Il se peut que les effets soient plus marqués dans l'avenir. Néanmoins, à mesure qu'ils se développent, ces pays dynamiques se mettent de plus en plus à ressembler aux pays de l'OCDE et il paraît probable qu'un jour les échanges entre, disons, la Corée et l'Europe s'apparenteront beaucoup aux échanges entre pays européens et seront considérés comme tout aussi sains. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

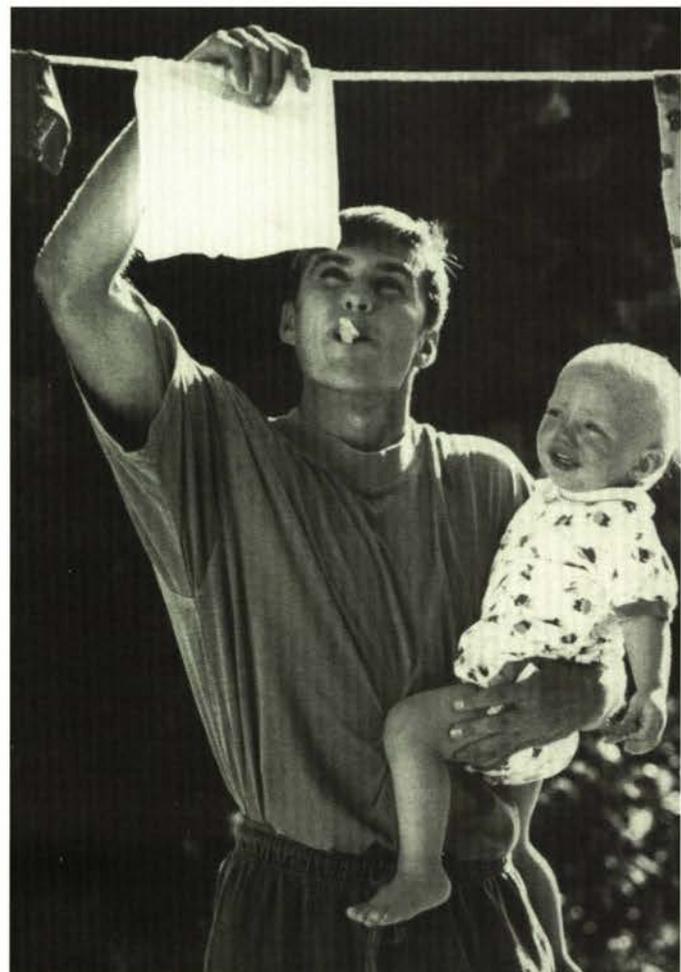
- *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. La mise en œuvre de la stratégie*, 1995
- *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Faits, analyse, stratégies*, 1994
- *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Données et explications*, 1994
- *Les effets environnementaux des échanges*, 1994
- Candice Stevens, «Des échanges verts?», *L'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994.



Le point sur le congé parental

Françoise Coré et Vassiliki Koutsogeorgopoulou

Des changements importants se sont produits depuis une vingtaine d'années dans la composition de la population active du fait de l'accroissement des taux d'activité féminine et, corrélativement, le renforcement du lien des femmes avec le marché du travail, la progression du nombre de couples biactifs et l'augmentation du nombre des familles monoparentales. Les travailleurs qui doivent s'acquitter de responsabilités parentales tout en exerçant une profession sont soumis à de fortes pressions et revendiquent plus de souplesse dans l'aménagement du temps de travail. Des questions comme celles de la garde des enfants et des congés parentaux prennent une place croissante dans les débats sur l'action gouvernementale. Y compris au niveau international. Parallèlement, les entreprises ont des besoins accrus sur deux aspects essentiels de la gestion de la main-d'œuvre : les qualifications et la flexibilité. Elles doivent savoir attirer et retenir les travailleurs qualifiés des deux sexes. Elles ont aussi, de plus en plus, recours à une rotation des travailleurs sur certains emplois. L'octroi de congés est un moyen de répondre à ces deux préoccupations¹.



Labat/Jerrican

Sauf en Suède, le congé parental reste presque exclusivement utilisé par les mères. C'est pourquoi un certain nombre de pays réservent depuis peu, à chacun des parents, une partie du congé en tant que droit individuel, non transférable.

Le «congé parental» est un congé accordé aux parents, père ou mère, pour leur permettre de s'occuper d'un jeune enfant sur une relativement longue période. Le droit au congé, qui doit être distingué du droit à prestation durant le congé, est relativement récent dans la législation des pays de l'OCDE. La Suède a indubitablement joué un rôle de précurseur à cet égard en l'introduisant dès 1974. Elle a été suivie, parfois très récemment, par la plupart des autres pays de l'OCDE (tableau 1). Le sujet est, en revanche, assez rarement traité dans le cadre des conventions collectives et des accords d'entreprise, à l'exception notable du secteur public et, en particulier, de la fonction publique. Au niveau international, une directive sur le congé parental est en discussion, depuis 1983, au sein de la Commission européenne.

Françoise Coré est spécialiste du rôle des femmes dans l'économie, à la direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE où Vassiliki Koutsogeorgopoulou travaille en tant que jeune administrateur.

1. *Perspectives de l'emploi 1995*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

Le point sur le congé parental

TOILE DE FOND

Principaux types de congé pour les parents qui travaillent

Congé de maternité : congé accordé uniquement à la mère et pendant un temps limité au moment de la naissance d'un enfant.

Congé de paternité : congé accordé uniquement au père pour une période limitée au moment de la naissance d'un enfant.

Congé pour raisons familiales : congé accordé aux travailleurs pour leur permettre de soigner un enfant malade ou pour d'autres raisons familiales.

Congé parental : congé de longue durée accordé aux deux parents pour leur permettre de s'occuper pendant un certain temps d'un nourrisson ou d'un enfant en bas âge.

Dans la plupart des pays, le congé long pour s'occuper d'un jeune enfant a été conçu au départ comme une simple extension du congé de maternité (c'est encore le cas au Royaume-Uni et en Turquie). Le propre du congé parental est d'avoir ouvert le droit également aux pères en rendant le congé partageable entre les deux parents selon leur gré. Le droit des pères reste dans la majorité des cas un droit dérivé de celui de la mère : le père n'a droit au congé que si la mère y a elle-même droit et renonce à tout ou partie de ses droits.

Un changement radical par rapport à cette situation a été introduit récemment dans quelques pays. La loi sur le congé parental aux Pays-Bas en 1991 et celle sur le congé familial aux États-Unis en 1993 font du droit au congé un droit strictement individuel pour chaque parent. Au Danemark, en Norvège et en Suède, en vertu de changements apportés à la législation, une partie du congé est désormais réservée en tant que droit individuel, non transférable, à chacun des parents.

La durée maximum du congé a eu nettement tendance à s'allonger. Dans un quart des pays de l'OCDE la durée combinée du congé de maternité et parental est aujourd'hui d'environ un an (graphique). Elle peut atteindre jusqu'à trois ans – en Alle-

magne, en Finlande et en France. La Belgique est un cas à part : les cinq ans d'interruption de carrière offerts par la loi s'appliquent sur l'ensemble de la carrière et non pas à chaque enfant. Aux États-Unis, le «congé pour raisons familiales» de trois mois est trop court pour remplir les fonctions d'un congé parental.

A l'origine, le congé parental devait suivre immédiatement le congé de maternité et être pris de façon continue. Aujourd'hui la flexibilité qui marque l'emploi se reflète dans le congé. Dans plusieurs pays, le congé parental peut être pris à temps partiel (aux Pays-Bas, c'est même la seule possibilité offerte), se fractionner en tranches plus ou moins longues et, parfois, peut être utilisé jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire de l'enfant. La Suède présente un cas remarquable de flexibilité dans la façon dont le congé parental peut être utilisé (encadré p. 18).

Gratuité, indemnité ou remplacement du salaire ?

C'est au niveau de la définition des droits aux prestations que la philosophie sous-jacente au congé parental – et ses différences d'un pays à l'autre – se révèle le plus nettement. Sept pays ont introduit un droit au congé parental sans aucune indemnité spécifique (tableau 1). Dans les autres, le droit au congé et le droit aux allocations sont généralement régis dans le cadre de législations différentes. Les allocations sont le plus souvent versées dans le cadre des régimes de maladie-invalidité, d'assurance-chômage ou de prestations familiales, ce qui détermine leur mode de financement. Les règles d'éligibilité et la durée des prestations ne sont pas nécessairement les mêmes pour les allocations et pour le congé.

Dans certains pays, les prestations pour garde d'enfant sont accordées à tous les parents, indépendamment de leur situation par rapport à l'emploi. En Allemagne, où c'est le cas, l'allocation est forfaitaire et soumise à condition de ressources pour tous. En Finlande et en Suède aussi, tous les parents ont droit à une prestation parentale. Les parents qui ne travaillaient pas au moment de la naissance de leur enfant – situation relativement rare dans ces pays où le taux d'activité des femmes est de 85 % et de 89 % respectivement – reçoivent une prestation forfaitaire minimale tandis que pour les autres elle est

proportionnelle au salaire à un taux élevé, au moins pendant une partie du congé (66 % du salaire pendant sept mois en Finlande, 80-90 % pendant 12 mois en Suède).

Dans les autres pays, l'allocation n'est versée qu'aux parents qui ont travaillé un minimum de temps dans une période précédente (les conditions requises variant considérablement). Trois pays seulement (Canada, Danemark et Norvège) versent des prestations remplaçant le salaire au même niveau qu'en cas de maladie ou de chômage. La pratique dominante est l'allocation forfaitaire, en général, de faible niveau ; on en parle souvent comme d'un «salaire parental».

Alors que l'objectif visé est généralement de verser des prestations pendant toute la période du congé parental et au plus haut taux possible, les contraintes budgétaires des régimes finançant les prestations y font toutefois obstacle, surtout du fait de la longueur du congé. Dans quelques pays, la durée des prestations ne couvre pas entièrement celle du congé (graphique). Et, depuis le début des années 90, un certain nombre de pays ont dû diminuer le taux des allocations, en particulier là où celles-ci sont proportionnelles au salaire (Canada, Danemark, Finlande et Suède).

Taux d'utilisation

Le taux d'utilisation initiale du congé est très élevé dans la plupart des pays. En Finlande, en Norvège et en Suède, pratiquement tous les parents utilisent le congé parental quand ils remplissent les conditions requises. Le taux d'utilisation est de même très fort au Danemark (82 %) et en Allemagne (96 % en 1991 pour les seuls *Länder* occidentaux). Des taux d'utilisation initiale élevés ne sont toutefois pas la règle générale. Ainsi aux Pays-Bas, seulement 27 % des femmes et 11 % des hommes ayant droit au congé institué en 1991 l'ont utilisé. En France, en 1992, on comptait moins de 100 000 travailleurs en congé parental, ce qui, compte tenu du nombre d'enfants de moins de trois ans dont le père et la mère travaillent (groupe cible pour le congé), semble également indiquer un taux d'utilisation très faible. Au-delà de la première année de l'enfant, le droit au congé est beaucoup moins utilisé, les considérations liées à la carrière et les impératifs économiques augmentant avec la durée du congé. La possibilité de prendre le congé à temps partiel est, elle aussi, peu utilisée. En Allemagne, où les parents en

congé peuvent travailler jusqu'à 19 heures par semaine, moins de 1 % des mères en profitent.

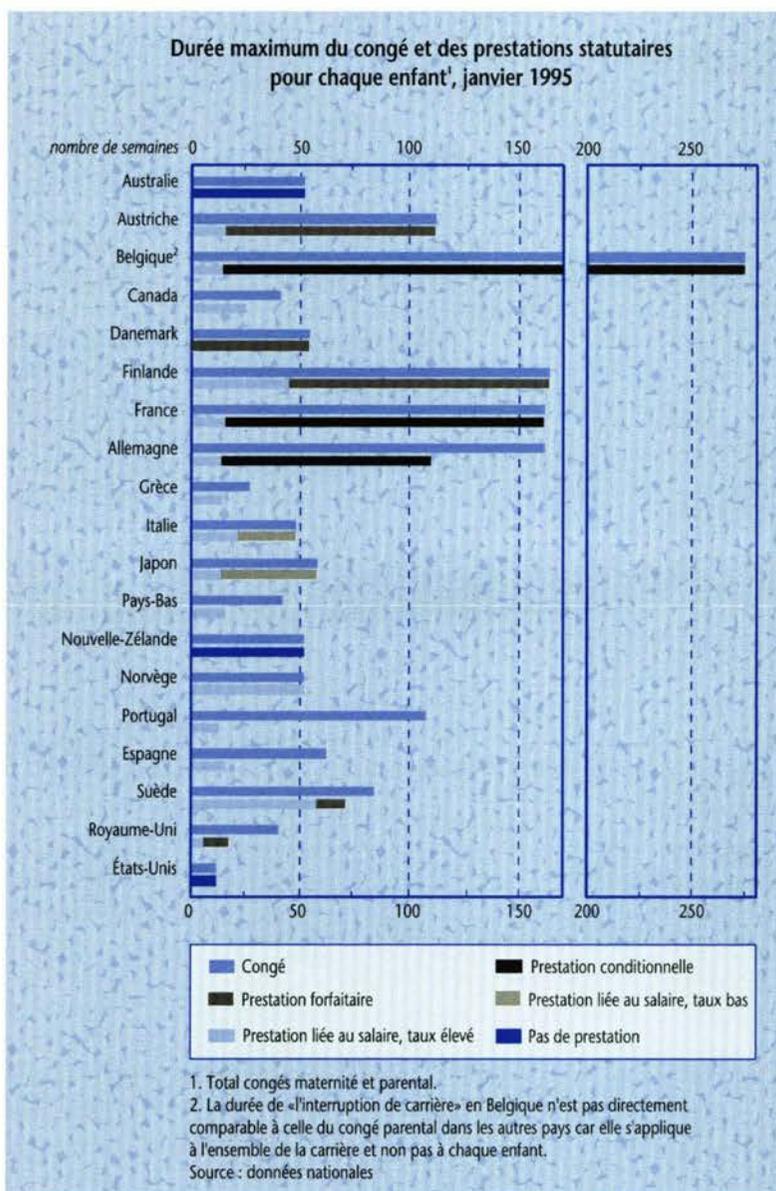
Les taux d'utilisation d'un congé sont *a priori* liés au montant des allocations. L'absence totale de prestation ou leur faible montant prive de nombreux salariés – en particulier ceux qui appartiennent à des ménages à revenu modeste – de la possibilité d'exercer effectivement leurs droits. Les taux élevés observés dans les pays scandinaves correspondent à des prestations proportionnelles au salaire relativement fortes, du moins dans la période initiale du congé. Dans la même logique, les faibles taux d'utilisation enregistrés aux Pays-Bas et en France renvoient à l'absence totale d'allocation dans le premier cas et à des prestations versées uniquement à partir du troisième enfant dans le second (à partir du deuxième depuis juillet 1994).

Par contre, en Allemagne et en Autriche, les taux d'utilisation sont élevés alors que les sommes versées sont relativement réduites. Cela s'explique sans doute par le fait que les structures d'accueil pour les enfants en bas âge sont très peu nombreuses. De façon plus générale, plus il y a d'enfants dans une famille, plus les parents utilisent leurs droits au congé parental.

Exception faite de la Suède, le congé parental reste utilisé presque exclusivement par les mères. En Allemagne, au Danemark, en Finlande et en Norvège moins de 5 % des pères en profitent. La situation est sensiblement différente en Suède où un assez grand nombre de pères font usage du congé, au moins en partie : environ 25 % en 1987 et ce pourcentage est en augmentation constante.

Les femmes cadres et dirigeants ont tendance à moins utiliser le congé parental et à y recourir pour des périodes plus courtes que les autres femmes. Elles optent aussi plus souvent pour un congé à

Durée maximum du congé et des prestations statutaires pour chaque enfant¹, janvier 1995



temps partiel. Outre le fait qu'une interruption de l'activité professionnelle peut avoir des effets défavorables sur leur carrière, il leur est aussi plus facile de recourir à des services de garde d'enfant payants.

La reprise du travail

Le congé parental repose sur la garantie de l'emploi et l'hypothèse d'une reprise ultérieure de l'activité. Des études réalisées en Finlande, aux Pays-Bas

et en Suède montrent que la plupart des intéressés reprennent effectivement leur travail. Par contre, en Allemagne, ce n'est le cas que de la moitié seulement des intéressés tandis qu'en Autriche, pas plus d'un tiers des femmes ne reprennent leur activité immédiatement après la fin du congé alloué au titre d'un premier enfant.

Dans certains cas – si le poste a été supprimé, ou si le contrat de travail est parvenu à son terme pendant le congé – le droit à la réintégration ne peut tout simplement pas s'exercer. Ces situations sont devenues plus fréquentes ces dernières années. Dans les autres cas, la décision de reprendre ou non l'activité sera dictée en partie par la nécessité, en partie par les préférences individuelles des parents.

La durée du congé joue ici un rôle déterminant. On peut penser que plus le congé est court, plus le taux de reprise à la fin du congé sera faible. En effet, plus l'enfant est jeune, plus les parents peuvent éprouver de réticences à reprendre leur travail et plus il peut être difficile – et onéreux – de trouver une solution de garde adéquate. Dans la plupart des pays, les taux de reprise d'activité ont progressivement augmenté, ce qui peut être imputé, du moins en partie, à l'allongement de la durée du congé.

Toutefois, un congé très long peut aussi poser des problèmes pour la réinsertion, du fait notamment des changements d'ordre technologique ou organisationnels intervenus dans l'entreprise. La situation est, par certains aspects, assimilable à celle du chômage de longue durée. Plusieurs pays ont entrepris d'apporter des solutions à ce problème. La France, où la durée du congé peut atteindre trois ans, a récemment instauré le droit à une formation de réinsertion à la fin du congé parental. En Autriche, les petites entreprises peuvent obtenir une subvention salariale pendant un an pour tout travailleur

Le point sur le congé parental

ZOOM

Le modèle suédois de flexibilité

La Suède a mis en place un système de congés et de prestations parentales qui prend en compte l'intérêt des enfants, des mères et des pères. Ce système est à la fois très complet et très flexible, de façon à pouvoir répondre à un maximum de situations et à laisser une grande latitude de choix aux parents.

Les congés parentaux

Trois types de droits coexistent :

- congé à plein temps jusqu'à ce que l'enfant atteigne 18 mois ; condition : avoir travaillé six mois dans l'entreprise au moment de la naissance ou douze mois au cours des deux années précédentes
- réduction d'un quart de la durée du travail jusqu'à ce que l'enfant ait huit ans ; condition : avoir travaillé à plein temps six mois dans l'entreprise
- chaque fois qu'une prestation parentale est touchée (voir ci-après).

Trois épisodes de congé par an sont autorisés.

Les prestations parentales ouvrant droit à congé

Les prestations sont versées dans le cadre du système national de sécurité so-

cial. Deux principaux types de prestations existent.

- Allocation pour s'occuper d'un jeune enfant :

450 jours, à répartir entre les parents ; les 450 jours peuvent être pris à tout moment jusqu'à ce que l'enfant ait huit ans ; 30 jours sont attribués à chaque parent avec usage exclusif ; ils donnent lieu à une allocation de 90 % du salaire brut ; 390 jours peuvent être répartis entre les parents selon leur gré ; l'allocation est de 80 % du salaire pendant 300 jours, forfaitaires pour les jours restants.

- Allocation parentale temporaire :

120 jours par an et par enfant de moins de 12 ans, à répartir entre les parents, qui peuvent être utilisés quand l'enfant est malade ou quand la personne qui s'occupe habituellement de l'enfant est elle-même malade ; l'allocation est de 80 % du salaire ; condition : avoir été inscrit à la sécurité sociale depuis au moins six mois pour avoir droit aux allocations forfaitaires et avoir un salaire déclaré depuis au moins huit mois pour les allocations proportionnelles au salaire.

Les jours d'allocation peuvent être utilisés à plein temps, à mi-temps ou à quart de temps, l'allocation étant fixée proportionnellement.

qui réintègre son emploi après deux années de congé.

De façon quelque peu paradoxale, alors que la possibilité de prendre le congé parental à temps partiel semble être peu utilisée, le travail à temps partiel joue un rôle important lors du retour à l'emploi. Aux Pays-Bas, plus de la moitié des mères et 13 % des pères reprenant leur activité à la suite du congé ont demandé une réduction du temps de travail afin de pouvoir consacrer davantage de temps à leur enfant. Cela a également été le cas de près d'un tiers des parents ayant repris le travail en Allemagne et en Autriche. En Suède, toutefois, on observe une baisse de la proportion de parents qui, ayant travaillé à plein temps auparavant, passent à un régime de temps partiel après le congé paren-

tal : 7 % seulement en 1988 contre 24 % en 1979-1981. L'allongement de la durée du congé parental rend certainement la reprise du travail à plein temps moins problématique du point de vue de la garde de l'enfant. Mais il y a aussi le fait que le travail à temps partiel n'est lui-même pas sans inconvénients.

Les stratégies d'ajustement des entreprises

Le congé parental ne touche généralement, à un moment donné, qu'une fraction relativement marginale de la main-d'œuvre globale (tableau 2). Les activités faisant principalement appel à un person-

nel féminin jeune sont évidemment exposées à une plus forte fréquence que les autres. Toutefois, comme ce type de congé est par définition prévisible et que les employeurs doivent en être informés à l'avance, cela peut leur permettre d'adopter des stratégies d'ajustement adaptées à leur situation.

La mesure dans laquelle les travailleurs en congé sont remplacés peut avoir un effet dynamique sur les marchés du travail interne et externe. Tout remplacement par recrutement sur le marché du travail externe est soumis à la réglementation en vigueur sur l'embauche de travailleurs intérimaires et sous contrat à durée déterminée. De façon générale, les travailleurs peu qualifiés sont plus souvent remplacés que les travailleurs qualifiés. La taille de l'entreprise joue aussi un rôle, les grandes entreprises étant, plus que les autres, en mesure de remplacer les travailleurs en congé en puisant dans leurs propres ressources ou d'avoir recours à des solutions systématiques (par exemple, en recourant à un stock permanent de stagiaires).

1. Congés et allocations parentaux¹

année de lancement

	congé	allocation
	année	année
Allemagne	1986	1986
Australie	1993	sans
Autriche	1990	1990
Belgique	1985	1985
Canada	1984	1990
Danemark	1983	1983
Espagne	1989	sans
États-Unis	1993	sans
Finlande	1985	1985
France	1984	1985
Grèce	1984	sans
Islande	1980	1980
Italie	1977	1977
Japon	1992	1994
Norvège	1978	1978
Nouvelle-Zélande	1987	sans
Pays-Bas	1991	sans
Portugal	1984	sans
Suède	1974	1974

1. L'Irlande, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Suisse, la Turquie n'ont pas de législation sur le congé parental. Le Mexique n'est pas inclus dans l'étude.

Sources : données nationales

2. Absence du travail pour cause de congé de maternité (A) et autres, notamment d'ordre personnel/familial (B)¹

		A milliers	B milliers	A+B % de l'emploi féminin	A+B % des femmes occupées ayant un enfant (ou plusieurs) de moins de 5 ans
Allemagne	1983	35,7	27,3	1,0	*
	1992	206,8	163,1	3,7	19,9
Belgique	1983	10,8	7,8	2,3	7,1
	1992	13,9	14,9	2,6	9,7
Danemark	1983	13,9	12,2	3,1	13,2
	1992	24,5	11,0	4,1	18,4
Espagne	1983
	1992	16,1	15,6	1,7	6,2
France	1983	122,7	34,1	2,6	9,6
	1992	157,1	22,5	2,5	9,7
Italie	1983	*	*	*	*
	1992	82,9	41,3	3,1	11,5
Pays-Bas	1983
	1992	17,1	5,7	1,2	6,6
Portugal	1983
	1992	14,4	*	1,7	6,1
Royaume-Uni	1983	36,0	52,9	1,7	11,0
	1992	123,9	83,7	2,9	13,7
CE-12	1983	228,5	144,9	1,5	8,5
	1992	667,1	365,0	2,9	12,6

.. non disponible.

* données sujettes à caution.

1. Femmes ayant entre 15 et 49 ans.

Source : Eurostat (enquêtes sur la population active)

Le contexte économique est bien sûr déterminant pour ce qui concerne le remplacement des travailleurs en congé. En Finlande, une étude a montré qu'en 1986 le remplacement intervenait dans 77 % des cas. A l'heure actuelle, du fait de la forte baisse de l'activité et de l'emploi depuis 1990, la charge de travail est le plus souvent répartie entre les salariés de l'entreprise.

Les résultats des quelques enquêtes disponibles font apparaître que, d'une manière générale, le congé parental ne pose pas de graves problèmes aux entreprises. Les difficultés ne concernent que les petites sociétés et le remplacement de travailleurs qualifiés pour lesquels il y a pénurie sur le marché du travail. Au Danemark, par exemple, le nouveau régime de congé parental introduit en 1992 a entraîné une telle pénurie d'infirmières qu'il a fallu en

recruter de Suède et revoir les droits au congé à la baisse.

Coûts et avantages

Toutes prestations confondues – maternité, paternité, parentales –, les sommes affectées au versement des allocations parentales, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), demeurent assez faibles (tableau 3). Ce n'est qu'en Finlande et en Suède qu'elles dépassent 1 %. Ces pourcentages sont toutefois en augmentation progressive dans la plupart des pays sous l'effet, principalement, de la montée en charge et de l'allongement des allocations de congé parental. La sous-utilisation du congé parental dans certains pays contribue par contre à y maintenir le coût du dispositif à un niveau inférieur à ce qu'il pourrait être.

La progression du coût des allocations parentales semble avoir été arrêtée ces dernières années. La récession dissuade les salariés de prendre un congé prolongé par peur de ne pas retrouver leur emploi, en même temps que la précarisation de l'emploi augmente le nombre de ceux qui n'ont pas droit aux prestations. La diminution du niveau des prestations contribue à comprimer les coûts et exerce de plus un effet dissuasif sur la prise du congé parental.

Le coût net pour l'ensemble des budgets publics et sociaux des allocations de congé parental est dans la plupart des cas bien inférieur aux sommes versées aux parents, du fait que des économies sont réalisées par ailleurs. Quand les prestations de congé parental sont financées à partir des fonds de

l'assurance-chômage et que les chômeurs ont aussi droit aux allocations de congé parental, celles-ci se substituent directement aux allocations de chômage (et le nombre de chômeurs diminue). En Autriche, environ 25 % des femmes qui touchaient une prestation de congé parental en 1993 recevaient précédemment des prestations de chômage ou bénéficiaient de l'aide sociale ; au Danemark, le nouveau programme de congé instauré récemment montre des pourcentages semblables. La substitution peut aussi être indirecte, comme en Belgique, où le dispositif d'interruption de carrière impose comme condition que le travailleur en congé soit remplacé par un chômeur indemnisé.

Des économies sont aussi réalisées dans le secteur des services publics de garde d'enfants. Au

3. Allocations totales de maternité et de congé parental

% du PIB

	1985	1990	1991	1992	1993
Allemagne	0,13 ¹	0,23	0,25	0,27	..
dont :					
maternité	0,04 ¹	0,04	0,04	0,04	0,04
parentale	0,09 ¹	0,19	0,21	0,23	..
Autriche	..	0,42	0,48	0,67	0,76
dont :					
maternité	..	0,15	0,17	0,18	0,19
parentale	..	0,26	0,31	0,49	0,58
Canada	0,09	0,11	0,17	0,19	0,18
dont :					
maternité	0,09	0,11	0,12	0,12	0,11
parentale	-	-	0,05	0,07	0,07
Danemark	0,39	0,49	0,49	0,51	0,51
Finlande	0,63	1,04	1,27	1,47	1,39
dont :					
maternité	..	0,25	0,29	0,30	0,26
parentale	..	0,78	0,96	1,14	1,10
France	..	0,23	0,23
dont :					
maternité	0,15	0,14	0,14
parentale	..	0,09	0,09	0,08	0,08
Italie	0,12	0,09	0,11	0,10	..
Norvège	0,17	0,34	0,42	0,47	0,57
Suède	0,60	0,92	1,01	1,09	1,09
dont :					
maternité	0,01	0,03	0,02	0,02	0,02
parentale	0,59	0,89	0,99	1,07	1,07

.. non disponible.

- non applicable.

1. 1986.

Source : OCDE

Le point sur le congé parental

Danemark, on estime que pour chaque mois de prolongation du congé parental, les listes d'attente des garderies sont réduites de 2 600 places, pour autant que 75 % des mères ou pères utilisent la prolongation. En Finlande, tout enfant de moins de trois ans a droit à une place dans un service de garderie public ; les parents peuvent alternativement opter pour le congé parental prolongé et l'allocation forfaitaire de garde à domicile jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Les municipalités, qui sont responsables des services de garderie publics, sont autorisées à verser une allocation complémentaire et la plupart des grandes villes accordent des paiements supplémentaires relativement généreux pour dissuader les parents d'utiliser les services de garderie publics. Sous l'effet de la crise toutefois, ces aides ont nettement diminué.

Dans le long terme, le congé parental peut avoir d'autres effets positifs pour les finances publiques. La hausse des taux d'activité féminine et un éventuel redressement de la fécondité – comme semble l'indiquer l'exemple de plusieurs pays nordiques

Les femmes cadres utilisent moins, ou moins longtemps, le droit au congé parental. Lorsque c'est possible, elles optent souvent pour un temps partiel ce qui leur permet de garder le lien avec leur emploi.



Fabricius-Taylor/KCS

– devraient contribuer à un meilleur rapport actifs/inactifs, ce qui faciliterait le financement des coûts liés au vieillissement de la population.

Un tout autre aspect des avantages et des coûts du congé parental a trait aux qualifications et à la productivité, sans qu'un résultat très net se dégage à cet égard. D'un côté, le congé parental est censé favoriser la continuité des liens avec le même employeur, ce qui doit inciter tant les entreprises que les individus à investir dans la formation avec une incidence positive sur la productivité et les salaires. D'un autre côté, des congés de longue durée peuvent se traduire par une érosion des compétences dans les secteurs où les technologies et les pratiques commerciales évoluent rapidement, et amener la nécessité de programmes de recyclage pour la réinsertion des travailleurs en fin de congé.



J. Maillardé/IST

Les travailleurs peu qualifiés sont plus souvent remplacés, pendant le congé parental, que les travailleurs qualifiés.

objectifs : la résorption du chômage et la garde des enfants au moindre coût. Le congé est devenu de plus en plus long et de moins en moins bien indemnisé. Son attrait a considérablement diminué pour les travailleurs, qui ne disposent toutefois le plus souvent pas de solution de rechange. Pour les employeurs, un congé long comporte des coûts de remplacement et de formation qu'ils sont d'autant moins enclins à supporter en période de difficultés économiques.

A l'avenir il conviendra de suivre de beaucoup plus près quels sont les effets du congé parental sur les travailleurs, sur les entreprises et sur le marché du travail, et de s'assurer qu'il sert bien les objectifs qui lui ont été fixés initialement. ■

Le congé parental introduit un élément de souplesse appréciable pour les individus, dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale, et pour les entreprises, dans la gestion des ressources humaines. Il ne peut toutefois pas à lui seul résoudre le problème de la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Il doit s'inscrire dans un ensemble de mesures comprenant des aménagements du temps de travail et toute une gamme de services aux familles, en tout premier des services d'accueil pour enfants. Cela est nécessaire en particulier pour pouvoir répondre aux besoins de toutes les catégories de travailleurs, des moins qualifiés comme de ceux qui ont des postes de responsabilité, des hommes comme des femmes. Un des échecs majeurs du congé parental jusqu'à présent est en effet de n'avoir pas intéressé davantage les hommes.

Sous l'effet de la crise économique, les conditions statutaires du congé parental se sont modifiées et on a essayé de lui faire servir de nouveaux

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Perspectives de l'emploi 1995, 1995
- Les femmes et la restructuration de l'emploi : nouvelles perspectives, 1994
- Françoise Coré, «Les femmes et la restructuration de l'emploi», l'Observateur de l'OCDE, n° 186, février-mars 1994.



La TVA a le vent en poupe

Erik Jørgensen et Jeffrey Owens

Les gouvernements ont de plus en plus recours aux impôts sur la consommation – et en particulier à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – pour collecter des recettes. Le pourcentage des recettes tirées de ces impôts par rapport au PIB a doublé au cours des trente dernières années, la TVA remplaçant non seulement les autres impôts sur la consommation, mais encore, dans une large mesure, les droits d'accise. En revanche, rien ne permet de penser que l'on assiste à un déplacement général de grande ampleur de l'impôt sur le revenu vers les taxes sur la consommation¹.

Sous sa forme moderne, la TVA n'est pas apparue avec l'introduction, dans les années soixante, des impôts généraux sur la consommation. De fait, vers 1970, les taxes sur la consommation étaient soit des impôts prélevés à un moment unique sur les marchés de détail ou de gros, soit des impôts prélevés en « cascade » en plusieurs étapes chaque fois que l'on vendait des biens ou des services. Les seuls pays de l'OCDE dotés d'un régime de TVA étaient la France (en partie en 1954, puis complètement en 1968) et la Finlande (en 1964). Pour sa part, le Mexique, qui est devenu membre de l'OCDE en 1994, a adopté la TVA en 1960.

Depuis lors, la TVA est devenue la forme la plus prisee – au moins par les gouvernements – des impôts sur la consommation. Deux raisons expliquent

son adoption à grande échelle. Le plus important, c'est que, dans un régime de TVA, l'impôt est prélevé à chaque étape et que l'on peut en obtenir le remboursement lors du passage au maillon suivant de la chaîne commerciale, jusqu'à ce que l'on parvienne au consommateur final ; tous ceux qui vendent des biens ou des services sont traités sur un pied d'égalité. En général, la TVA n'induit donc pas de distorsions économiques ou peu seulement.

Dans le cas d'une taxe sur les ventes de détail, en revanche, il faut identifier l'utilisateur final d'un produit ou d'un service, puisque c'est à ce stade

Erik Jørgensen est consultant à la division des affaires fiscales, que dirige Jeffrey Owens, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE.

que l'impôt doit être prélevé. En régime de TVA, l'impôt étant prélevé à chaque étape de la chaîne commerciale, il y va bien entendu de l'intérêt du vendeur d'en demander le remboursement. De cette façon, l'impôt va automatiquement être payé par le consommateur final.

L'acheteur final ne peut, par contre, demander le remboursement des impôts en cascade, de sorte que la composante fiscale du prix d'un bien tend à s'accroître en fonction du nombre d'étapes séparant le producteur et le consommateur – ce qui induit des distorsions manifestes entre des entreprises fortement intégrées et d'autres firmes.

En second lieu, on considère souvent qu'il est plus difficile d'échapper à la TVA qu'à des taxes sur les ventes de gros ou de détail. Le système de crédit d'impôt fondé sur la facturation, en vigueur dans presque tous les pays, aboutit à une chaîne de factures que peuvent suivre les inspecteurs du fisc. Il n'y a généralement pas d'intérêt commun entre les vendeurs redevables de la TVA et les acheteurs intermédiaires pour chercher à échapper à la TVA. Au contraire. L'acheteur intermédiaire n'a pas intérêt à faire baisser le prix facturé puisqu'il peut obtenir le remboursement d'un volume élevé d'impôt, même si le vendeur est intéressé par une facturation à un prix inférieur pour réduire sa propre charge fiscale. Cela étant, aucun système fiscal n'est étanche : il y a toujours des risques de fraude.

En théorie, une taxe sur les ventes de détail et une TVA reposant sur la même assiette et le même taux d'imposition doivent générer les mêmes recettes. Néanmoins, les avantages de la TVA sont tels qu'aujourd'hui, l'Australie, le Canada et les États-Unis sont les seuls pays de l'OCDE à appliquer une taxe sur les ventes à un moment unique. La taxe australienne frappe les ventes de gros, tandis que les taxes américaines et canadiennes portent sur les ventes de détail. Les taxes américaines et canadiennes ne sont prélevées que par les autorités provinciales ou locales ou celles des États. Le Canada a une TVA fédérale, alors que les États-Unis ne disposent d'aucune taxe fédérale sur la consommation. Aucun pays de l'OCDE n'applique aujourd'hui d'impôt en cascade.

La préférence des gouvernements pour la TVA en tant que source de recettes est tout à fait perceptible dans l'évolution des taux de TVA qui est intervenue au fil des années. Dans presque tous les pays

¹ *Tendances des impôts sur la consommation*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995.

La TVA a le vent en poupe

G. Thouvenin/Explorer



A côté du taux normal de TVA, la plupart des pays appliquent aussi des taux réduits – deux le font pour les vêtements d'enfants.

de l'OCDE, ces taux ont été relevés. Les exemples les plus extrêmes à cet égard sont ceux du Danemark et de la Suède où les taux normaux, qui à l'origine étaient de 10 % et 11,1 % respectivement, ont été portés à 25 %. D'autres pays ont connu une évolution semblable : au Luxembourg, le taux a pratiquement doublé pour passer de 8 % à 15 %, au Royaume-Uni il est passé de 10 % à 17,5 %, en Italie de 12 % à 19 % et en Turquie de 10 % à 15 %. Au Mexique, le taux normal était initialement de 10 %, puis il a été relevé à 15 %, avant cependant de revenir à 10 %. Seule la France présente un taux normal de TVA (18,6 %) inférieur à son taux initial. La moyenne est à l'heure actuelle de 17 % environ dans la zone OCDE.

La progression régulière des taux de TVA dans le temps explique l'importance croissante de cet impôt en tant que source de recettes. En pourcentage du PIB, les recettes moyennes de l'OCDE provenant des impôts généraux sur la consommation ont doublé, passant de 3,4 % à près de 7 % au cours

des trente dernières années, alors même que le total des recettes fiscales en pourcentage du PIB était porté de 27 % environ à 39 %. En pourcentage des recettes fiscales totales, les rentrées au titre des impôts généraux sur la consommation sont passées de 11,8 % à plus de 17 %. Ce phénomène s'est produit dans une large mesure aux dépens des droits d'accise et des autres taxes sur des biens et services spécifiques : les recettes que ces impôts génèrent sont passées de 6 % à environ 4,5 % du PIB et de 24 % à moins de 12 % des recettes fiscales totales. Cela étant, rien ne permet de penser que l'on assiste à un déplacement général de l'impôt sur le revenu vers l'impôt sur la consommation, à tout le moins dans la plupart des pays, la Nouvelle-Zélande constituant à cet égard une exception remarquable.

Diversité des taux

La plupart des pays appliquent non seulement un taux normal de TVA, mais aussi un ou plusieurs taux réduits, même si cette pratique alourdit les coûts d'administration et d'application du régime de TVA. Seuls le Danemark, la Finlande, le Japon et (à une exception) la Nouvelle-Zélande appliquent un taux unique, mais, même dans ces pays, il existe des exemptions pour certains produits ou services. Néanmoins, on a pu observer une tendance à la réduction du nombre de taux. Durant une partie des années quatre-vingts, il n'y avait pas moins de sept taux en France et huit en Italie ; ils ont été ramenés à trois et quatre respectivement. La plupart des pays appliquent deux ou trois taux, dans tous les cas, sauf un, sous forme d'un taux normal et d'un certain nombre de taux réduits. Le pays qui fait exception, la Turquie, continue d'appliquer un taux majoré sur certains produits. Ces taux majorés ont été utilisés dans certains pays de l'Union européenne, mais ils ont disparu avec le rapprochement des taux qui a été adopté en 1992 dans la phase de préparation du marché unique.

Les taux réduits de TVA sont utilisés pour des raisons qui échappent à la politique fiscale pure et, en dehors de la baisse de leur nombre – et donc des complications de la fiscalité –, il n'y a pas de tendance générale à l'élimination de ces taux ré-

duits. Les produits alimentaires sont imposés à taux réduits dans 18 des 23 pays de l'OCDE dotés d'un régime de TVA. Les médicaments bénéficient de taux réduits dans onze pays, le fuel domestique et les transports publics dans dix pays, les produits agricoles dans sept, les logements dans six, la restauration dans cinq et les vêtements pour enfants dans deux pays. Ces catégories de biens et services pourraient facilement être imposés au taux normal, mais, en général pour des raisons de politique sociale, ne le sont pas.

Les taux réduits de TVA sont-ils pour autant le meilleur moyen d'atteindre des objectifs sociaux ? Sans doute pas. Les catégories les plus pauvres de la population consacrent certes une plus forte proportion de leur revenu à l'alimentation, mais les catégories à hauts revenus dépensent plus en termes absolus pour leur alimentation – qui leur coûte donc moins cher. Si l'objectif est de favoriser les consommateurs à faibles revenus, il serait plus efficace d'imposer les produits alimentaires etc. au taux normal et de redistribuer le surcroît de recettes par des mécanismes d'aide sociale, approche adoptée dans la plupart des pays nordiques. Il se peut que dans certains pays, ces mécanismes ne soient pas suffisamment développés pour toucher toutes les catégories que l'État peut souhaiter aider. Mais il semble plutôt que la principale raison d'appliquer des taux réduits dans de nombreux cas réside simplement dans un manque de volonté politique de les supprimer.

Dans la plupart des pays, les taux réduits de TVA sont positifs ; le taux zéro de TVA n'est utilisé de façon notable qu'au Canada, en Irlande, au Mexique et au Royaume-Uni. En principe, toute activité économique doit être imposée en régime de TVA pour éviter des distorsions économiques, mais il y a un certain nombre de biens et services spécifiques que les pays imposent au taux zéro, voire exonèrent de la TVA. Même un pays aussi «puriste» que le Danemark, dont le taux normal de TVA est le plus élevé de l'OCDE et qui n'a pas de taux réduit, applique le taux zéro aux journaux et exonère certains secteurs – le tout dans le cadre de la législation européenne.

Beaucoup de pays appliquent le taux zéro non seulement aux journaux mais également aux livres au motif qu'il ne doit pas y avoir «d'impôt sur la connaissance». Les activités culturelles sont, elles aussi, souvent exonérées, de même que le transport de passagers lorsqu'il ne bénéficie pas déjà

d'un taux réduit. Parmi les autres services généralement exemptés, on trouve ceux qu'il est difficile d'imposer, notamment les services financiers et ceux fournis par des organismes publics, comme les soins médicaux. Toutefois, malgré la grande diversité de traitement de certains services, les règles communes de la TVA font peser une série de contraintes sur l'application des taux réduits, des taux zéro et des exonérations dans les quinze pays de l'UE et ce, même si la sixième directive de la CE en matière d'harmonisation des législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires de 1977 (dans sa version amendée) prévoit un certain nombre de dérogations pour les États membres.

Un cas difficile : les services financiers

La TVA reposant sur le système classique de crédit d'impôt fondé sur la facturation est un mode de prélèvement assez direct et simple à appliquer. Au moins dans son principe. Toutefois, il y a des activités importantes pour lesquelles un régime classique de TVA est inadapté et donc difficile, voire impossible, à appliquer. Le secteur financier entre dans ce cas de figure.

L'une des difficultés fondamentales de traitement par la TVA des services financiers réside dans la difficulté à définir la valeur ajoutée d'une transaction financière. Elle est souvent cachée dans la marge entre les versements d'intérêts aux épargnants et les intérêts facturés aux emprunteurs. La mise en commun des risques rend de fait l'identification de la valeur ajoutée transaction par transaction très difficile. L'un des problèmes fondamentaux tient au fait que l'intérêt facturé par l'institution financière sur une opération bancaire classique recouvre non seulement l'intérêt «pur», mais aussi des charges d'intermédiation. Les frais et commissions directs sont assez faciles à identifier, ce qui, en revanche, n'est pas le cas d'autres charges et commissions cachées dans la marge d'intérêt.

Il existe un certain nombre d'autres problèmes, notamment la question de savoir comment définir une institution financière et un service financier. Il n'y a pas que les banques et les sociétés d'assurance qui fournissent des services financiers ; un grand magasin consentant des crédits à ses consommateurs le fait, alors qu'il serait difficile de le qualifier d'institution financière.

La solution de ces difficultés a jusqu'ici consisté à exempter de la TVA un ensemble de services financiers de base : les opérations bancaires normales, par exemple sur espèces, actions et obligations, le crédit, le fonctionnement des comptes bancaires, etc. Les services financiers secondaires – comme le conseil financier ou le recouvrement de dettes, dans lesquels le chiffre d'affaires peut être déterminé au cas par cas – sont imposables (sauf en Finlande et en Norvège où ils sont exemptés). Les services financiers exportés sont imposés au taux zéro dans la plupart des pays et exonérés dans les autres.

Mais cette solution ne donne pas entière satisfaction. L'exonération de TVA sur les services financiers a notamment pour conséquence que des institutions financières ne peuvent pas demander le remboursement de la TVA sur des achats dans la mesure où elles ne peuvent pas être enregistrées comme redevables de la TVA. Selon certains économistes, cette charge fiscale est répercutée sur les prix des services fournis par l'institution et il y a donc imposition en cascade induisant des distorsions sur les décisions économiques. D'autres experts – notamment dans le secteur financier – affirment que dans une économie ouverte, les institutions financières ne peuvent pas répercuter la TVA irrécupérable sur leurs clients. L'intensité de la concurrence conduit la clientèle d'entreprise à essayer d'obtenir la meilleure proposition. Les institutions financières doivent donc absorber elles-mêmes la TVA non déductible.

Diverses autres solutions ont été proposées. En Allemagne, les fournisseurs peuvent choisir de faire imposer les services financiers lorsqu'ils sont fournis à un vendeur de biens ou services dans le cadre de son activité professionnelle. En Nouvelle-Zélande, l'imposition de tous les intérêts facturés pour un service financier a été envisagée. Au Canada, on a proposé de déterminer une marge globale pour une institution sur une certaine période et d'imposer cette marge ; cette proposition a été rejetée. Des experts indépendants, notamment Satya Poddar (du cabinet Ernst & Young au Canada) ont préconisé la méthode dite «des flux de trésorerie» dans laquelle l'ensemble des recettes et versements d'une institution financière sont considérées comme des transactions assujetties à la TVA.



P. Sittler/REA

La valeur ajoutée d'une transaction financière est difficile à définir – et la TVA difficile à appliquer.

Tous ces problèmes ont été longuement évoqués lors d'un séminaire organisé sous la double égide de la Commission européenne et de l'OCDE en mars dernier. Les experts des services de la TVA et des institutions financières, de même que des chercheurs indépendants, y ont eu l'occasion d'échanger leurs points de vue et leurs idées sur le sujet. Les débats ont clairement démontré qu'il fallait trouver des solutions meilleures et ils ont permis de déterminer un certain nombre de sujets demandant à être approfondis. Ce travail est mené en coopération étroite entre la Commission européenne et l'OCDE.

Imposer les services publics ?

Un autre exemple d'imperfection actuelle des régimes de TVA réside dans le traitement des organismes du secteur public ; il fait actuellement l'objet de discussions au sein de l'OCDE. Lorsque ces ser-

La TVA a le vent en poupe

P. Lissac/Explor



«Pas d'impôt sur la connaissance» – c'est le motif des nombreux pays qui appliquent le taux zéro aux journaux et aux livres.

vices sont fournis concurrentiellement au secteur privé, ils peuvent être imposés au même titre que toute autre activité commerciale. Il en va de même d'autres activités de caractère économique, comme la fourniture d'électricité ou de gaz naturel, même si la prestation de ces services peut se faire en l'absence de toute concurrence. Si ces prestations n'étaient pas soumises à la TVA, cet impôt s'appliquerait en cascade lorsque ces services sont fournis à des vendeurs redevables de la TVA.

Toutefois, un certain nombre de services publics «traditionnels», qui peuvent avoir, ou non, un caractère économique, sont exonérés dans de nombreux pays – soins médicaux, éducation, services postaux, etc. – mais aussi des services moins «tangibles» comme l'entretien des sapeurs-pompiers ou des forces de police, qui n'entrent pas dans le champ de la plupart des régimes de TVA. De fait, la sixième directive de la CE sur l'harmonisation en matière de TVA stipule que «les États, les régions, les départements, les communes et les autres organismes de droit public ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques», sauf si ce non-assujettissement conduit à des distorsions de concurrence d'une certaine importance.

On peut dire que toutes les exemptions entraînent des distorsions et que tous les types d'activités économiques devraient donc être imposés. Du point de vue économique, un médecin soignant la victime d'un accident de la route produit une valeur ajoutée de la même façon que le mécanicien répa-

rant le véhicule de la victime. Dans certains pays, les traitements hospitaliers sont «gratuits» au stade de la consommation – en d'autres termes, ils sont payés par l'impôt – alors que dans d'autres pays, c'est le patient lui-même, ou son assurance, qui doit les payer. Dans de tels cas, on pourrait facilement ajouter la TVA à la facture. Pourquoi ne le fait-on pas ? Sans doute pour des raisons politiques : un «impôt sur la maladie» risque de rendre n'importe quel gouvernement impopulaire.

Cela étant, un pays de l'OCDE impose les organismes du secteur public de façon globale : la Nouvelle-Zélande. Tous les ministères, les collectivités locales et autres organismes publics y sont traités comme des fournisseurs de biens et de services vis-à-vis du secteur privé et de l'État. La valeur des prestations au secteur privé est mesurée par les recettes perçues sous forme de commissions ; la valeur des prestations à l'État est représentée par la répartition des crédits par le Parlement.

Les organismes néo-zélandais du secteur public prélèvent la TVA sur l'ensemble des biens ou services vendus au secteur privé ou à d'autres organismes publics et peuvent demander le remboursement de la TVA sur tous les biens et services qu'ils achètent. Par exemple, un hôpital néo-zélandais va ajouter la TVA à ses factures. De même, la police néo-zélandaise ou les forces armées peuvent obtenir le remboursement de la TVA sur les biens et services acquis auprès de fournisseurs privés ou d'autres organismes du secteur public. Les droits locaux (un impôt sur les biens immobiliers) sont assujettis à la TVA dans la mesure où ils ne sont pas considérés comme des impôts, mais comme des paiements aux services publics locaux. D'ailleurs, les collectivités locales peuvent obtenir le remboursement de la TVA sur leurs achats.

L'une des conséquences économiques de l'exonération des organismes du secteur public est d'inciter les institutions exonérées à «se livrer à elles-mêmes» leurs intrants afin d'échapper à l'impôt. Doit-on encourager les écoles à se doter de

leur propre personnel de nettoyage au lieu de faire appel à des sociétés privées ? Une maison de retraite doit-elle employer son propre personnel de cuisine ou acheter ses repas auprès de fournisseurs locaux ? S'il s'agit d'un traiteur extérieur, elle doit acquitter la TVA sur la totalité du prix alors que si elle a son propre cuisinier, elle ne paiera la TVA que sur les matières premières utilisées. De tels problèmes ne se posent pas si les institutions publiques peuvent obtenir le remboursement de la TVA sur leurs intrants, soit en se faisant enregistrer comme redevables de la TVA ou autrement. L'exonération des organismes du secteur public risque donc de faire obstacle à la division naturelle du travail.

Il y a d'autres «anomalies» dans l'application des régimes de TVA sur le terrain. On a trouvé des solutions à un certain nombre de problèmes dans lesquels les avantages présentés par une approche pragmatique, au moins pour le moment, passent pour compenser largement les inconvénients suscités par leurs éventuels effets de distorsion. On peut songer ici au traitement par la TVA de petites entreprises. Tous les pays appliquent soit un seuil minimum pour l'enregistrement à la TVA, des réductions de charges fiscales ou des normes administratives différentes pour les petites entreprises. De même, ils appliquent des règles de répartition des fournitures mixtes (c'est-à-dire la façon de traiter les fournitures de biens et services imposables et non imposables) – même si ces règles diffèrent d'un pays à l'autre.

■ ■

Les solutions *ad hoc* adoptées à des fins pratiques ne sont pas idéales. Les difficultés de traitement par la TVA des services financiers et des organismes du secteur public sont actuellement à l'étude à l'OCDE, et les pays membres ont exprimé leur ferme volonté de trouver des solutions plus satisfaisantes. Avec du temps, des efforts et des analyses, nombre des disparités et incohérences existantes dans le traitement de certains biens et services par la TVA disparaîtront. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

• Tendances des impôts sur la consommation, à paraître 1995.



Voitures, CO₂ et choix

Laurie Michaelis

Le secteur des transports et, plus particulièrement, l'utilisation accrue de l'automobile créent des problèmes qui, manifestement, sont difficiles à résoudre. Les voitures sont intéressantes dans la mesure où elles facilitent les communications et la mobilité tout en réduisant les coûts immédiats pour les entreprises et les particuliers. Mais la liste de nuisances écologiques et sociales qu'elles créent ne cesse de s'allonger : les voitures consomment un espace urbain et rural énorme, les taux d'accidents sont en augmentation en dehors de la zone OCDE, la pollution atmosphérique, le bruit, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre progressent de façon alarmante. Dans les pays de l'OCDE, où on avait pensé que les déplacements allaient diminuer dès lors que la demande était satisfaite, la stabilisation tant attendue tarde à se dessiner. Qui plus est, la situation empire rapidement dans les villes de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique latine et de l'Europe de l'Est.

A l'échelle mondiale, la circulation routière pourrait croître de 80 à 170 % d'ici à 2030¹. Le pourcentage devrait être plus élevé encore pour le trafic aérien, et le transport de marchandises par la route progressera sans doute plus que la circulation de voitures de tourisme. L'intensité énergétique des transports (quantité d'énergie consommée par unité produite) marque le pas depuis quelques années ; si elle se maintient à ce niveau, les

Laurie Michaelis est spécialiste des questions d'énergie et d'environnement à la division de la prévention et du contrôle de la pollution, direction de l'environnement à l'OCDE.

quantités d'énergie consommées et de gaz à effet de serre émis dans ce secteur auront augmenté de 140 % en 2030.

En 1992, 150 pays ont signé la Convention-cadre sur les changements climatiques lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. Il s'agit, en résumé, d'éviter une élévation dangereuse des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Dans cette optique, les pays de l'OCDE seraient contraints de réduire leurs émissions de plus de 50 % d'ici au milieu du 21^e siècle, par rapport aux chiffres de 1990. Pour parvenir à de telles réductions dans le secteur des transports, il faudra, d'ici à 2030, diviser les émissions de CO₂ par qua-

tre, voire davantage, pour chaque kilomètre parcouru (soit une réduction de 5 % par an de 1995 à 2025 ; encadré p. 26).

Si les moyens ne manquent pas de réduire les émissions de CO₂ imputables aux transports, les avis des spécialistes sont partagés sur la meilleure voie à suivre. D'aucuns s'en remettent au progrès des techniques et préconisent en conséquence des activités de R-D soutenues en vue de généraliser les véhicules électriques ou à hydrogène². D'autres, convaincus que la solution passe par les mécanismes du marché, plaident pour des dispositifs contraignant les automobilistes à supporter l'ensemble des coûts qu'ils entraînent pour la collectivité et pour l'environnement³. Toutefois, la plupart des analyses tendent à reconnaître qu'aucune stratégie isolée n'est apte à inverser la croissance de la circulation, de la consommation énergétique et des émissions de CO₂. Seule une stratégie intégrée, associant la fiscalité, la réglementation, l'information, l'éducation et la R-D, offre des perspectives de réduction notable des quantités d'énergie utilisées par les transports⁴.

Quelle que soit la stratégie retenue, les automobilistes devront sans doute modifier leur comportement – par exemple, en optant pour des voitures moins encombrantes et plus légères qui utilisent des carburants différents, ou en revoyant leurs habitudes de déplacement liées à leur travail, à leurs courses, à leurs loisirs. Le mode de transport dépendant avant tout d'un choix individuel, déterminé par des facteurs qui sont mal compris, les spécialistes n'ont qu'une capacité limitée d'évaluer les possibilités de réduction des émissions de CO₂. Plus encore que pour la zone OCDE, cette évaluation est difficile pour les pays en développement et pour les économies en transition, où pourtant les problèmes devraient être particulièrement graves à l'avenir.

On ne saurait remédier aux effets de la voiture sur l'environnement sans comprendre le rôle que joue ce mode de transport dans la satisfaction des besoins des automobilistes. Une démarche employée

1. **La pollution des véhicules à moteur. Stratégies de réduction au-delà de 2010.** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

2. James J. MacKenzie, *The Keys to the Car: Electric and Hydrogen Vehicles for the 21st Century*, World Resources Institute, Washington D.C., 1994 ; Daniel Sperling, *Future Drive: Electric Vehicles and Sustainable Transportation*, Island Press, Washington D.C., 1995.

3. **Internaliser les coûts sociaux des transports.** CEMT/OCDE, Paris, 1994.

4. **L'automobile et les changements climatiques.** AIE/OCDE, Paris, 1993.

Voitures, CO₂ et choix

ZOOM

Enrayer les émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ imputables aux transports peuvent être réduites de bien des façons.

Premièrement, des technologies plus efficaces permettraient de limiter la production de CO₂ sans renoncer à un seul des avantages, en termes de fonctionnement et de confort, que les usagers attendent de plus en plus de la voiture et de l'avion. La consommation d'énergie par kilomètre parcouru pourrait être réduite de moitié d'ici à 2025 environ (les perspectives d'amélioration du rendement énergétique sont moins prometteuses pour les camions).

Deuxièmement, si les automobilistes étaient prêts à accepter des véhicules moins puissants, plus petits et plus légers, l'énergie consommée (et par conséquent le CO₂ émis) par kilomètre pourraient diminuer de 60 à 80 % d'ici à 2025, tous modes de transport motorisés confondus. Les quantités d'énergie utilisées étant ainsi réduites, il serait plus facile d'alimenter les véhicules à l'électricité ou de recourir à d'autres formes d'énergie tirées de sources renouvelables – et d'obtenir une nouvelle baisse des émissions de CO₂ égale à 80 % au moins (si bien que les quantités émises ne dépasseraient pas 5 à 10 % des niveaux actuels).

En dernier lieu, l'urbanisme a également un rôle à jouer. La croissance escomptée de l'utilisation des véhicules va de pair avec une expansion tentaculaire accrue et des modes de vie toujours plus tributaires de la voiture, mais on n'entrevoit guère de possibilités d'inverser cette tendance. D'après les estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies (GIEC), on pourrait, grâce à des mesures d'aménagement urbain, réduire, d'ici à 2050, le volume de circulation dans des proportions avoisinant 25 % en Europe et 50 % en Amérique du Nord.

Au total, les effets conjugués des différentes mesures de lutte contre les émissions de CO₂ pourraient se traduire par une baisse de 25 % en 2030 et de 90 % en 2100 par rapport aux chiffres de 1990.

fait appel à un modèle économique axé sur l'utilité : le bien-être personnel du consommateur varie selon que ses exigences sont plus ou moins satisfaites. Ce lien de dépendance est bien défini (encore qu'il soit difficile à mesurer), l'hypothèse économique étant que les individus « optimisent l'utilité ». Une autre démarche, s'appuyant sur la « hiérarchie des besoins » selon Maslow (psychologue américain spécialiste du marketing), veut que les individus recherchent le bien-être physiologique, la protection, la sécurité, le sentiment d'appartenance, l'assurance et l'épanouissement⁵.

La possession d'une voiture est donc désormais associée à la satisfaction de désirs personnels, y compris ceux décrits par Maslow, bien que ceux-ci puissent prendre des formes très diverses et que différentes « hiérarchies » puissent être envisagées. C'est ainsi que dans une étude consacrée aux Pays-Bas, René Diekstra et Martin Kroon recensent plusieurs « motivations sous-jacentes à la possession d'une voiture – l'appropriation de l'espace, la liberté de mouvement, le pouvoir, le fait d'avoir un sujet de conversation ou une occupation, sans oublier l'assimilation de la voiture à un objet d'amour, au ventre maternel, etc.⁶ Lee Schipper, spécialiste américain des questions énergétiques, constate que, pour certains, la voiture est un véritable bureau mobile ou un studio sonorisé, puisqu'on y trouve aussi bien un téléphone et un télécopieur qu'une chaîne hi-fi ou un téléviseur, à Bangkok, des toilettes.

Les modèles fondés sur les motivations peuvent contribuer à cerner le comportement de types d'individus particuliers. Par exemple, bon nombre des motivations répertoriées par Kroon et Diekstra correspondent plus aux hommes qu'aux femmes et plus aux revenus élevés que faibles. Comme on pourrait le penser, les moins favorisés s'attachent davantage à l'aspect utilitaire des transports, qui avant tout leur permettent de se rendre sur leur lieu de travail et à l'école, de faire des courses, etc. Les privilégiés sont



L'achat de voitures plus légères et moins encombrantes fait partie des changements de comportement nécessaires pour diminuer la consommation de carburants.

plus susceptibles d'utiliser les transports, en particulier la voiture et l'avion, pour le plaisir ou pendant leurs loisirs. D'autres types de transport (surtout l'autobus et le train) ont une fonction essentiellement utilitaire, encore qu'ils puissent parfois, comme dans le cas des motos, également donner un certain statut ou avoir une valeur sentimentale. Il faut également distinguer la possession d'une voiture de son utilisation. Alors que le choix du modèle est incontestablement chargé d'affectivité,

5. A. Maslow, *Motivation and Personality*, Harper and Row, New York, 1954.

6. R. F. W. Diekstra et M. C. Kroon, *Cars and Behaviour: Psychological Barriers to Fuel Efficiency and Sustainable Transport, ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La Haye, 1995.*

7. W. Kempton, J. S. Boster et J. A. Hartley, *Environmental Values in American Culture*, MIT Press, Cambridge, MA, 1995.

la conduite est surtout un moyen d'assurer des déplacements.

Pollution et équité

On pourrait imaginer qu'en résolvant les problèmes liés aux transports tels que le bruit, la pollution atmosphérique, les embouteillages et les accidents – éventuellement grâce à la mise au point de véhicules électriques propres et peu bruyants, associés à des systèmes de contrôle informatisé des véhicules et des autoroutes – on mettrait, du même coup, fin aux maux imputables à l'automobile. Or ce mode de transport soulève également des problèmes d'équité. En particulier, le volume croissant de la circulation et le fait que les investissements sont de plus en plus axés sur l'infrastructure indispensable aux véhicules à moteur tendent à détourner d'autres personnes des modes de déplacement non motorisés (essentiellement la marche à pied et la bicyclette). La baisse du nombre d'accidents dans beaucoup de pays n'indique pas que les piétons sont davantage en sécurité, mais simplement qu'ils sont moins nombreux.

Les chercheurs ont pu établir une corrélation inverse entre la densité urbaine et les déplacements effectués par les habitants. On recommande souvent, pour réduire la demande de transports, de modifier les pratiques d'urbanisation de façon à augmenter la densité des habitations et des lieux de travail, et à les regrouper, tout en veillant à la présence de commerces et autres services. L'évolution des réglementations locales nécessaire pour y parvenir, considérable dans certains pays de l'OCDE, irait de pair avec un coût politique élevé, notamment lorsque les changements sont incompatibles avec le cadre de vie et de travail apprécié par la population ou avec la logique économique qui sous-tend le choix des entreprises en faveur de tel ou tel site. Par ailleurs, beaucoup d'autres aspects de l'aménagement des villes et de la planification des transports – réglementation de la circulation en fonction des zones, dispositions en faveur des transports non motorisés, réglementation du stationnement – qui influent, on le sait, sur le comportement des usagers, seraient peut-être à privilégier par rapport aux efforts d'influer sur la densité.

D'ailleurs, on fait souvent valoir qu'il est inutile de mettre l'accent sur l'urbanisme. Il n'existe pas de lien direct de cause à effet entre la densité des habitations et les habitudes de déplacement. Les deux

sont interdépendants : c'est grâce à l'accroissement du parc de voitures qu'il est plus facile de résider dans des banlieues peu denses – en général préférées aux centres urbains surpeuplés. Dans les zones à forte densité, en revanche, la qualité de vie peut laisser à désirer, les espaces verts sont moins nombreux, chacun dispose de moins de place, les habitants sont davantage exposés au bruit et à divers phénomènes stressants – dont les encombrements qui contribuent à limiter leurs déplacements. Le souci de réduire la demande de transports ne peut donc pas être la seule raison permettant de justifier des densités urbaines élevées.

Comportements et choix politiques

Que le comportement des consommateurs soit mal connu constitue sans aucun doute un handicap particulièrement lourd lorsqu'il s'agit d'apprécier les possibilités de maîtriser les effets sur l'environnement qu'offre la politique des transports. Pourtant, les nombreuses études consacrées au rôle des habitudes dans la consommation énergétique liée au

secteur résidentiel et au rôle des valeurs écologiques en général, peuvent donner des indications utiles⁷. On retrouve par exemple dans la motorisation le signe de réussite et le prestige que confère la climatisation des immeubles à usage commercial.

En cherchant à établir un lien entre les attitudes et les valeurs, d'une part, les comportements, d'autre part, on constate que bien souvent, les consommateurs qui prétendent se soucier de l'environnement n'agissent pas différemment de ceux qui disent s'en désintéresser. Peut-être ne comprennent-ils pas le rapport entre leur façon d'agir et les atteintes écologiques ; ils peuvent ainsi estimer, à tort, qu'il suffit d'utiliser de l'essence sans plomb pour contribuer à réduire l'effet de serre. Malheureusement, si le plomb en suspension dans l'air influe localement sur la santé, rien ne montre pour l'instant qu'il joue un rôle dans le réchauffement de la planète. D'autres consommateurs peuvent mesurer les conséquences de leur comportement sans pour autant savoir y remédier, ou croire que, étant donné l'étendue du problème, un simple changement d'habitude n'aura aucun effet.

Pour les pouvoirs publics il est important de comprendre dans quelle mesure les attitudes s'ex-

Fiscalité, réglementation, information, éducation, R-D – seule une stratégie intégrée permettrait une réduction notable de l'énergie utilisée sur la route.



Voitures, CO₂ et choix



Maurice Huser/Fotogram Stone

La densité des habitations et les habitudes de déplacement sont interdépendantes – c'est grâce à l'accroissement du parc de voitures qu'il est plus facile de résider dans des banlieues peu denses.

priment dans les urnes. Les électeurs peuvent, par exemple, se prononcer contre l'application d'écotaxes, non parce qu'ils en désapprouvent le principe, mais par méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics qu'ils soupçonnent de vouloir utiliser le produit de ces taxes à d'autres fins, ou par crainte pour leur porte-monnaie. Il faut également éviter, en règle générale, de trop anticiper sur les comportements en instaurant des mesures mal perçues qui « ne passent pas » auprès du public.

Les initiatives dignes d'intérêt visant à modifier les comportements dans le domaine des transports sont encore rares. Quelques exemples isolés doivent cependant être soulignés, notamment ceux des villes de Singapour et de Fortaleza, au Brésil, où la

8. 'Restraining Automobile Ownership and Usage and Transportation Energy Demand: The Case of Singapore', The Journal of Energy and Development, Vol. XVII, No. 2, pp. 263-290.

situation a été radicalement transformée par l'action des pouvoirs publics. A Singapour, diverses restrictions visant la possession et l'utilisation des voitures ont permis de maîtriser les encombrements, la pollution atmosphérique et la consommation d'énergie. Beng Wa Ang, économiste spécialisé dans les questions énergétiques, estime que la consommation d'essence a ainsi diminué de 42 % par rapport aux niveaux prévisibles en l'absence de mesures⁸. Ces réformes, réalisables et recevables dans un cadre politique et culturel particulier, seraient toutefois difficiles à transposer dans d'autres contextes. Singapour se distingue également par son *Area Licensing Scheme* – système de permis d'accès – qui consiste à facturer l'accès au centre des affaires en fonction de l'heure et du jour. A Hong-Kong, un projet de péage du même type s'est heurté à des obstacles politiques, cette incursion dans la vie privée ayant suscité un tollé général (car les déplacements des véhicules entrant dans le quartier des affaires ou quittant celui-ci auraient été enregistrés).

Dans d'autres cas, l'évolution tant des mentalités que des habitudes culturelles joue un rôle déterminant. Les initiatives locales menées par des groupes, par exemple aux États-Unis dans le cadre du Global Action Plan (GAP) – organisme à but non lucratif –, peuvent largement intervenir dans les comportements à cette échelle. C'est ainsi que le Household EcoTeam Program du GAP s'appuie sur un manuel permettant aux habitants de réaliser leur propre étude d'impact sur l'environnement de leur ménage et de retenir les solutions permettant de réduire les effets préjudiciables. Les participants à ce programme américain indiquent qu'ils ont réduit leur production d'ordures ménagères de 42 %, leur consommation d'eau de 25 % et leurs émissions de CO₂ de 16 % (baisse de 16 % des carburants automobiles comprise), tandis qu'ils ont économisé 401 dollars par ménage et par an. Bien que le programme consiste dans une certaine mesure à mieux sensibiliser des individus, l'action collective et l'esprit d'équipe contribuent vraisemblablement à expliquer les résultats obtenus.

Pour l'instant, les tentatives couronnées de succès étant peu nombreuses et dispersées, il convient d'augmenter considérablement la recherche pour mieux cerner les comportements liés aux transports :

- étoffer les données, notamment sur le transport de marchandises et la consommation de carburants (on connaît beaucoup mieux le parc de véhicules que l'utilisation de ceux-ci)

- approfondir notamment les connaissances démographiques, le rôle de la technologie, les pratiques industrielles et la culture politique pour pouvoir faire des prévisions utiles (par exemple, la motorisation résulte autant d'une stratégie industrielle et économique que d'une démarche axée sur la satisfaction d'un besoin existant ; cela se répercute sur l'attitude adoptée vis-à-vis des voitures et sur la conception des politiques visant à les maîtriser ; la production automobile tient lieu de baromètre de l'économie des grands pays industriels et les constructeurs automobiles forment un groupe de pression puissant)

- prendre en compte, dans la planification et la stratégie des transports, l'étude des comportements (même si la théorie économique, le « principe d'utilité » est intéressante pour l'analyse de problèmes à court terme bien définis, elle ne suffit pas à orienter la réflexion sur les réformes plus profondes du système)

- s'intéresser davantage aux moyens d'action et aux structures envisageables localement, en fonction des conditions particulières observées à cette échelle (les mentalités varient selon les pays et les régions et appellent par conséquent des stratégies différentes).

■ ■

Les pratiques de transport ne changeront pas du jour au lendemain. Cependant, en l'absence d'évolution, les pays de l'OCDE comme les pays non membres sont apparemment voués à une aggravation durable des dommages écologiques et à l'augmentation des préjudices subis par la collectivité, étant donné les relations attirance-rejet qu'ils entretiennent avec l'automobile. En revanche, si la transformation indispensable des mentalités et des comportements a bien lieu, on pourra peut-être parvenir à des objectifs environnementaux techniquement réalisables depuis longtemps – mais désespérément hors d'atteinte économique et politique. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- La pollution des véhicules à moteur. Stratégies de réduction au-delà de 2010, 1995
- Internaliser les coûts sociaux des transports, CEMT/OCDE, 1994
- L'automobile et les changements climatiques, AIE/OCDE, 1993.



Réglementation : consulter le public

Scott Jacobs et Juhani Korhonen

Les pouvoirs publics, surchargés par des tâches de plus en plus nombreuses et des prises de décision complexes, essaient de faire contribuer les citoyens à l'élaboration des réglementations. Or, les nouveaux liens qui se nouent ainsi posent des problèmes délicats. Comment communiquer avec le public, notamment sur des questions très techniques ? Comment concevoir une consultation qui ne soit dominée par de puissants groupes d'intérêt ? Comment éviter qu'elle n'entraîne une confusion des rôles dans le fonctionnement de la démocratie¹ ?

Une forte tendance à avoir une réglementation plus ouverte, impliquant une participation plus grande des différents groupes concernés, se fait jour depuis une dizaine d'années dans beaucoup de pays de l'OCDE. Les pouvoirs publics recourent à toute une série de modes de consultation de l'opinion pour permettre à celle-ci de participer davantage, plus rapidement et plus efficacement aux prises des décisions. Les institutions et les processus réglementaires qui se sont développés au fil des décennies – certains datent du début du siècle – font actuellement l'objet de réformes, voire sont abandonnés.

Les anciennes pratiques de consultation – dont beaucoup ont été élaborées au lendemain de la seconde guerre mondiale – ne sont plus adaptées aux exigences mouvantes de nos sociétés et de nos économies. Elles sont souvent limitées à quelques grou-

pes – à certaines organisations patronales et syndicales par exemple. Elles représentent la plupart du temps les vues de groupes de pression organisés qui tirent de cette participation des avantages bien visibles sur le plan politique, et non pas les intérêts de consommateurs et d'autres catégories dispersés et non organisés qui souffrent, en ordre dispersé, des inconvénients de telle ou telle réglementation. Elles sont lourdes et rigides, alors qu'un environnement réglementaire qui évolue constamment exige des réactions rapides et la participation de groupes plus larges. Elles tendent à être plutôt axées sur le consensus et l'acceptabilité politique que sur l'établissement des faits et la qualité des réglementations.

Scott Jacobs travaille sur la gestion et la réforme des réglementations au sein du service de la gestion publique à l'OCDE, où Juhani Korhonen était, jusque récemment, consultant.



Les fonctionnaires qui, dans les différents pays, sont chargés de gérer les systèmes réglementaires – ils sont souvent rattachés au cabinet du premier ministre ou aux ministères des finances, de la justice ou de l'économie – sont en général d'avis que, convenablement menée, la consultation du public peut contribuer à améliorer la réglementation : règlements de meilleure qualité, solutions plus efficaces, coûts plus bas pour les entreprises et l'administration, meilleur respect des textes, plus grande adaptabilité à une situation nouvelle – au progrès technologique par exemple. Cela a été le cas au Canada, où la consultation du secteur ferroviaire a abouti à la mise en place d'un nouveau système en vertu duquel les nouvelles réglementations sont rédigées au sein du secteur lui-même qui les soumet ensuite, pour approbation, à l'administration. >

1. La consultation du public pour la prise de décisions en matière de réglementation et La gestion publique en mutation : les réformes dans les pays de l'OCDE. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995.

Réglementation : consulter le public

Parfois, la consultation sert à concilier des intérêts divergeants. C'est le cas au Royaume-Uni où les groupes de consommateurs jouent officiellement, au sein des organes réglementant notamment les centrales électriques, un rôle consultatif consistant à veiller à l'équilibre des intérêts avec le producteur. Ailleurs, aux États-Unis par exemple, où les analyses d'impact des réglementations sont rendues publiques, la consultation est un moyen d'appréhender les réalités du monde extérieur. De même au Japon, des organes consultatifs de haut niveau sur la déréglementation apportent de nouvelles compétences techniques et ouvrent des perspectives qui n'existent pas au sein des ministères.

Quant à la réglementation internationale, elle est de plus en plus accusée d'exclure les citoyens et d'avoir des traditions de négociations à huis clos. En conséquence de quoi, on essaie à l'heure actuelle de la rendre progressivement plus transparente et ouverte. L'Union européenne est ainsi en train d'examiner des recommandations en faveur de « consultations larges et effectives [...] permettant de rendre les populations conscientes, le plus tôt possible, de ses intentions de proposer telle ou telle législation ».

Les problèmes en cause

Consulter est un art difficile et les possibilités d'améliorer l'état actuel des choses sont nombreuses. Après avoir évalué si la consultation atteignait bien les groupes intéressés, trois pays – le Canada, le Royaume-Uni et la Suède – ont fait des découvertes fort intéressantes : de grandes lacunes dans l'étendue et la cohérence de la mise en œuvre ; une résistance au changement et un manque de compréhension au sein de l'administration ; une participation inégale ; des difficultés à atteindre certains groupes ; parfois une absence d'intérêt décevante de la part du secteur privé. Une explication est probablement à rechercher dans la faiblesse des incitations à participer, faiblesse qui peut être aggravée par un certain cynisme à l'encontre des motivations gouvernementales.

Pour que la consultation touche de plus nombreux groupes et pour accélérer la réaction de ceux-ci, certains pays européens abandonnent leurs structures corporatistes traditionnelles, tributaires de la représentation officielle des partenaires sociaux dans l'élaboration et l'application des mesures gouvernementales. Ainsi les Pays-Bas et la



Suède ont-ils, depuis la fin des années 80, sensiblement réduit ou aboli le mécanisme tripartite de coopération et de consultation édifié en quatre décennies.

Il est en effet très important de faire intervenir une gamme plus large d'intérêts. Les processus de consultation existants excluent souvent certains groupes qui pourtant auraient des choses à dire – petits entrepreneurs, consommateurs, secteurs économiques émergents... Il est clair que, si ce sont les responsables des réglementations qui choisissent les organes à consulter, ils n'entendent que ce qu'ils veulent bien entendre. Comme le gouvernement canadien l'a rappelé à ses fonctionnaires en 1990, la consultation ne consiste pas simplement « à discuter avec ses amis ».

Une consultation mal équilibrée des groupes d'intérêt concernés accroît le risque de mettre sur pied des réglementations inefficaces ou qui exercent des effets négatifs, injustes. Au pire, les déséquilibres prennent la forme d'une « captation » : un groupe d'intérêt établit une influence dominante sur un responsable de la réglementation en contrepartie d'un soutien politique. Problème qui est depuis longtemps source de préoccupation dans la zone OCDE : ce type d'influence peut ébranler la crédibilité du système réglementaire proprement dit, réduisant par là davantage encore le respect des réglementations et l'efficacité de l'administration.

Or, même là où les procédures de consultation sont, en principe, ouvertes au public, les groupes qui dominent sont ceux qui connaissent bien l'organisme réglementaire en question, qui sont bien organisés et spécialisés, et qui ont l'habitude de faire entendre leur voix. Donc, pour être réaliste, il semble bien que les responsables des réglementations doivent accepter que les groupes les plus puissants participent plus que d'autres à la consultation. Il est à la fois essentiel et difficile de compenser ce déséquilibre naturel. La pleine transparence du processus de consultation peut être un moyen de diminuer le risque de captation. Le recours à des groupes d'experts – peut-être le meilleur moyen de faire bénéficier le processus de décision de compéten-

ces techniques – devra sans doute, si l'on veut faire intervenir les groupes visés, être complété par des méthodes plus diversifiées, comme la publication des projets de textes. Les responsables des réglementations peuvent aussi améliorer la communication en présentant l'information dans un langage clair et sous des formes facilement accessibles par les usagers, et en précisant bien les enjeux.

La réforme de la consultation touche aux valeurs démocratiques et aux aspirations des citoyens à disposer d'une administration transparente et obligée de rendre compte dans un État de droit. Faire participer le public aux décisions réglementaires qui sont du ressort des niveaux inférieurs de l'administration suscite beaucoup d'intérêt dans les pays où les assemblées élues délèguent de plus en plus de décisions importantes aux fonctionnaires. C'est ainsi en Europe où les Parlements ont souvent recours à des lois-cadres pour formuler la politique générale, laissant aux fonctionnaires le soin d'élaborer les détails au moyen de réglementations rédigées aux échelons inférieurs. Au Canada, les décisions juridiques sont de plus en plus déléguées et la consultation à laquelle procèdent les fonctionnaires des ministères est considérée comme le complément nécessaire du débat parlementaire. Mais le ministère de la justice canadien a rappelé à ce propos que des processus de consultation inadaptés, qui limiteraient trop tôt les différentes options, pouvaient diminuer le pouvoir de décision du gouvernement.

De fait, si l'on veut maintenir l'obligation de l'État de rendre compte, le droit des citoyens de se faire entendre ne saurait devenir le droit à prendre les décisions par eux-mêmes – surtout si le mécanisme de consultation se prête à captation. La consultation doit compléter la prise de décision politique ou administrative – non pas s'y substituer. Il n'en demeure pas moins que le rôle que doit jouer l'administration dans le processus de consultation soulève plusieurs questions fondamentales. Les responsables des réglementations doivent-ils se borner à se faire l'écho des aspirations du public ? Doivent-ils jouer les « arbitres » entre des groupes défendant des intérêts opposés ? Doivent-ils être les défenseurs de

ZOOM

Quelles formes de consultation ?

Les méthodes employées par l'État pour consulter les citoyens sont nombreuses et chacune répond à des usages différents.

Le moyen le plus simple est la notification – communication à sens unique dans laquelle une administration informe le public sur l'exercice qu'elle fait de son pouvoir réglementaire. Au Canada et aux États-Unis, des publications périodiques exposent les projets de réglementations fédérales prévus pour l'année à venir, en mentionnant les noms et numéros de téléphone des responsables. Cette méthode, pour limitée qu'elle soit, permet aux groupes intéressés d'essayer d'intervenir aux tout premiers stades du processus, avant que des décisions importantes ne soient prises.

Une consultation plus formelle permet aux groupes intéressés d'utiliser des procédures systématiques pour critiquer ou commenter les projets de réglementations avant leur mise au point définitive. Elle s'opère par distribution de documents sous forme de projets aux groupes d'intérêt (en Allemagne et en Suède), par publication des projets en vue d'élargir la participation (Canada et États-Unis) ou par l'intermédiaire de groupes consultatifs plus ou moins larges (Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Portugal).

De vastes changements ont eu lieu dans ce domaine. Sur les dix pays étudiés par l'OCDE, parce que représentant une grande diversité de styles administratifs, un seul, les États-Unis, possédait en 1970 une politique explicite de consultation ; en 1994, ils étaient huit. Le gouvernement allemand, par exemple, avait ordonné en 1989 aux responsables de la réglementation de chercher à obtenir plus de renseignements auprès des «utilisateurs» potentiels des nouveaux textes. Et, en 1990, la Finlande avait adopté une obligation statutaire générale de consultation sur les réglementations.

Les anciennes formes de consultation tendaient, en général, à être axées sur le consensus. Aujourd'hui, la consultation se rattache souvent, dans la pratique, à l'analyse de l'incidence de la réglementation. Les

formes plus récentes sont étroitement associées à l'analyse des coûts-avantages. De 1981 à 1994, cinq des dix pays étudiés ont lancé de vastes programmes d'analyse d'impact. La consultation des groupes intéressés a été incorporée dans ces programmes en tant que stratégie de collecte de données et de contrôle de qualité.

La consultation s'inscrit ici dans un mouvement international en faveur d'une réglementation d'inspiration plus empirique. Grâce à ces programmes, de nombreux groupes ont pu avoir, pour la première fois, des informations sur le coût caché et les avantages qu'on peut attendre de telle réglementation gouvernementale. Un exemple typique provient du Royaume-Uni, où les petites entreprises, invitées à commenter les «évaluations des coûts induits par le respect des réglementations», préparées d'après des projets de réglementations, ont suggéré de nombreux moyens de réduire ces coûts, voire obtenu le retrait de certains projets.

Une utilisation plus large de l'analyse d'impact pourrait améliorer la communication avec le public, puisque les conséquences des décisions gouvernementales y sont explicitement exposées. Toutefois, comme les informations ont tendance parallèlement à devenir plus complexes, plus économiques, plus scientifiques, elles risquent d'être moins accessibles et moins compréhensibles. Cette évolution pourrait expliquer le recours grandissant à des «groupes d'experts»... ce qui crée à nouveau le danger de voir les décisions devenir plus technocratiques et échapper à la compréhension du public.

La consultation peut aussi intervenir après l'entrée en vigueur des réglementations. Habituellement, le principal objectif visé est de donner des orientations aux citoyens concernés pour faciliter le respect de la réglementation en question. Mais elle peut aussi fournir d'utiles informations sur les problèmes posés par la conception, l'application ou l'efficacité des règles existantes.

En fait, comme aucun pays ne possède de programme systématique d'évaluation a posteriori des réglementations, la consultation des groupes visés est actuellement le moyen le plus fréquent d'identifier les textes médiocres. En 1993 au Royaume-Uni, les groupes consultatifs du monde des affaires ont passé au crible 3 500 réglementations et recommandé des centaines de modifications dont environ 350 ont été adoptées. Un exemple du résultat de cet exercice : des fonctionnaires aux responsabilités réglementaires complémentaires collaborent à la mise au point d'un régime simple et fiable intéressant les règles applicables au contrôle de la température des denrées alimentaires. Au Japon, un mécanisme d'inspection et de conseils permet aux citoyens de contester les réglementations existantes. Ces plaintes, qui vont de la sécurité de la circulation aux impôts et à la politique agricole, en passant par la qualité de l'environnement, ont été prises en compte dans le processus de révision.

Les parties intéressées peuvent aussi participer activement à l'élaboration de la législation et de la réglementation ; les groupes d'intérêt se trouvent ainsi étroitement associés à la mise au point des textes. En Finlande, les ministères recourent de plus en plus à des groupes de travail informels, composés d'experts et de représentants de groupes d'intérêt, pour établir les projets de lois. Les États-Unis mettent l'accent sur la négociation en matière de réglementation, procédure qui permet aux parties intéressées de rédiger collectivement les nouveaux textes. Les propositions du groupe sont ensuite publiées sous forme de projet ce qui permet au grand public d'apporter ses commentaires.

Ces types de procédures de participation sont destinés à rendre la réglementation plus concrète, à impliquer les citoyens directement intéressés à la conciliation d'intérêts opposés et à faciliter une mise en œuvre rapide.

>

Réglementation : consulter le public

«l'intérêt général» ou de groupes sous-représentés et, si la réponse est oui, jusqu'où doivent-ils aller ?

La qualité de l'information est une autre préoccupation. Dans certains cas, les commentaires ne sont guère plus que des sondages sur ce que les responsables des réglementations «devraient» faire. Pour y remédier, le Canada a mis au point un programme novateur de collecte informatique des informations. Des disquettes renfermant des questionnaires normalisés sont adressées par courrier aux entreprises participantes. Les réponses sont insérées aux emplacements voulus, les disquettes retournées à l'expéditeur et les informations, facilement déchargées, analysées par les responsables des réglementations. La normalisation de la présentation et la facilité de réponse de ces questionnaires devraient améliorer la qualité des informations reçues.

Vaincre la réticence bureaucratique

La réforme de la procédure de consultation est en train de changer les modes d'interaction entre fonctionnaires et citoyens. Une consultation véritable implique que les responsables des réglementations prennent l'habitude d'être à l'écoute du public. Trop souvent, il n'y a pas de véritable dialogue entre les parties. Aux États-Unis, le système d'«information et commentaires» favorise une participation large. Il a néanmoins été critiqué car, s'il permet au public de répondre à une série de questions sur les projets de réglementations, il ne lui donne pas la possibilité de dialoguer ou de négocier. La Finlande compte parmi les pays qui ont observé les avantages de la consultation «itérative» — une conversation entre parties à la recherche des meilleures réponses.

En fait, un dialogue plus actif pourrait considérablement améliorer la qualité des réglementations. Des idées pourraient être présentées et mises à l'essai, des ajustements et des compromis trouvés pour concilier des intérêts différents, des passerelles jetées entre les parties pour faciliter l'application des textes. Au mieux, l'examen d'une proposition de réglementation pourrait devenir une «procédure de découverte» d'intérêts et de solutions communs. L'élément humain joue ici un rôle primordial, de même que la confiance mutuelle et la crédibilité. La consultation peut être une méthode efficace et éco-

nome de collecte d'informations et, si les groupes intéressés y sont associés dès le départ, peut contribuer à éviter des difficultés qui occasionneraient des retards ou exigeraient des révisions ultérieurement.

Or, souvent, les responsables des réglementations n'aiment pas trop la consultation : elle peut être onéreuse et retarder les décisions. Un rapport parlementaire néerlandais, critiquant un processus législatif qui demandait de six à sept ans pour la formulation d'une nouvelle loi a fait remarquer que la consultation peut «imposer une charge inutile» et «entraîner un retard considérable dans le processus législatif, qui ne peut guère être compensé par le gain obtenu». La consultation risque en fait d'augmenter le coût d'élaboration des réglementations ; en l'occurrence, le choix de consulter doit dépendre de considérations afférentes aux coûts à court terme, aux avantages à moyen terme offerts par une réglementation de meilleure qualité et des avantages découlant d'une administration plus ouverte.

La consultation peut également devenir excessive. Lorsqu'elle porte sur des questions mineures, elle peut détourner des ressources destinées à la solution de problèmes plus importants et ralentir la faculté d'adaptation de tout le système réglementaire.

La résistance à la consultation au sein des administrations n'est pas seulement fonction de considérations budgétaires. En effet, s'ils sont bien conçus, les processus de consultation devraient réduire, et non augmenter, les coûts de l'élaboration de la réglementation. Mais les fonctionnaires peuvent ne pas être favorables à l'idée de partager avec le public le pouvoir de décision. Le partage de l'information comporte des risques : un dialogue avec le public peut exposer les responsables des réglementations à la contestation et à la critique, à des idées nouvelles et des choix difficiles, à des citoyens plus préoccupés par leurs difficultés quotidiennes que soucieux de grandes décisions pour l'avenir. Habitue depuis des décennies à régner sans partage, l'administration aura du mal à établir une culture de la consultation durable et généralisée, grâce à laquelle le public comme les responsables des réglementations pourrait collaborer pour résoudre les problèmes.

Les gouvernements dans la zone OCDE et ailleurs sont vus comme perdant de leur crédibilité en ma-



tière de solution des problèmes. La consultation peut les aider à devenir plus ouverts et plus réceptifs aux attentes des citoyens et, en fin de compte, plus efficaces. Cela suppose cependant que l'on s'attache davantage à développer une culture de la consultation — l'habitude d'écoute — dans le secteur public. Une véritable consultation n'est pas le résultat d'un mécanisme, d'un processus ou d'une quelconque directive ministérielle. Elle est plutôt le produit de la reconnaissance, au sein de la fonction publique, de la valeur et de l'importance de la consultation, d'un environnement politique où elle est encouragée et attendue. Elle résulte d'une relation reposant sur l'avantage mutuel et le partage de l'information entre les responsables de la réglementation et les groupes consultés. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- La consultation du public pour la prise de décisions en matière de réglementation, à paraître 1995
- La gestion publique en mutation : les réformes dans les pays de l'OCDE, à paraître 1995
- Coopération en matière de réglementation dans un monde interdépendant, 1994
- Dery Ormond, «La réforme de la gestion publique», l'Observateur de l'OCDE, n° 184, octobre-novembre 1993
- Scott H. Jacobs, «La maîtrise de la réglementation publique : une nouvelle autodiscipline», l'Observateur de l'OCDE, n° 175, avril-mai 1992.

Cap au large



Serge Lucet/SEA © SIF

William Emerson

Les stocks de poissons des eaux territoriales s'appauvrissent à un rythme impressionnant et les flottilles de pêche sont de plus en plus nombreuses à chercher leurs prises au large. Cette évolution, compte tenu d'un régime de gestion mal défini en haute mer, porte atteinte aux stocks et compromet la reproduction des espèces. Elle entraîne aussi des litiges internationaux. Or, des solutions réglementaires sont possibles.

Les stocks dits «ressources pélagiques» dans le langage des pêches se trouvent au-delà des zones économiques exclusives de 200 milles (ZEE) imposées par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982. Ils représentent moins de 10 % des prises mondiales, mais sont de plus en plus exploités à mesure que s'épuisent les stocks proches des côtes.

Les stocks des ressources pélagiques se rangent en deux grandes catégories. D'abord, les «stocks chevauchants» qui se déplacent tant à l'intérieur qu'au-delà des ZEE. Les plus importants en volume

se composent de colin d'Alaska dans le Pacifique Nord (les «Donut» et «Peanut Holes»), de carangue dans le Pacifique Sud, de morue et de merlan bleu dans l'Atlantique Nord, de merlu dans l'Atlantique Sud. Ensuite, les poissons «grands migrateurs» (notamment le thon et le saumon), qui peuvent se répartir sur plusieurs ZEE jusqu'en haute mer. Ils se trouvent dans toutes les mers, mais c'est quand ils se concentrent pour s'alimenter et se reproduire qu'ils sont le plus pêchés. Les pêcheurs savent exactement où trouver ces concentrations et les stocks souffrent généralement d'une pêche intensive. Et pour pêcher les espèces pélagiques qui ne se rassemblent pas, les flottilles utilisent souvent des engins qui permettent d'exploiter de vastes zones (souvent sur 40 kilomètres de large)¹. Les filets dérivants, qui flottent dans la colonne d'eau, piègent les pois-

sons qui essaient de les traverser. Malheureusement, ces filets peuvent aussi avoir des effets désastreux sur l'environnement, car ils piègent indistinctement d'autres animaux – oiseaux et tortues de mer, mammifères marins, etc. Et s'ils rompent, ils peuvent continuer à dériver, tuant pendant des années pour devenir des cimetières sous-marins.

Aux termes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, les États sont tenus de prendre les mesures «qui peuvent être nécessaires pour assurer la conservation des ressources biologiques de la haute mer» ; ces mesures doivent garantir que les stocks des espèces exploitées sont maintenus ou rétablis «à des niveaux qui assurent le rendement constant maximum, eu égard aux facteurs écologiques et économiques pertinents»². Mais les mesures nécessaires ne sont pas définies, ce qui reflète une tension entre le souci de préserver le milieu marin et le désir d'en exploiter les ressources. D'où l'impossibilité de se mettre d'accord sur des stratégies de gestion et des mécanismes institutionnels de gestion et d'affectation des ressources.

L'imprécision des «règles du jeu» de la pêche hauturière a entraîné non seulement la surexploitation des ressources marines, mais aussi des conflits entre les pays dont les flottilles pêchent au même endroit, par exemple celui qui, en début d'année, opposait l'UE et le Canada au sujet du flétan noir (encadré, p. 34).

Un récent constat de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) souligne l'urgence de ces problèmes. Au début des années 90, environ 69 % des espèces pêchées dans le monde l'étaient à la limite de leur capacité de reproduction, plus souvent encore surpêchées voire épuisées, ou se reconstituaient après une période d'épuisement. Les projections de la FAO indiquent que, si l'on veut maintenir en volume la consommation de poisson par habitant (encadré, p. 35) jusqu'à l'an 2010, il faudra augmenter de 26 % les quan-

1. En décembre 1989, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 44/225 décrétant, pour le 30 juin 1992 au plus tard, des moratoires sur toutes les opérations de pêche hauturière aux grands filets pélagiques dérivants (plus de 2,5 km de long), «des mesures effectives de conservation et de gestion devant être prises à partir d'une analyse statistiquement rigoureuse pour empêcher que ces méthodes de pêche n'entraînent [...] pour la région considérée, des conséquences inacceptables et pour y assurer la conservation des ressources biologiques de la mer».

2. The Law of the Sea, The Regime for High-Seas Fisheries, Status and Prospects, Nations unies, New York, 1992.

William Emerson travaille à la division des pêcheries, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE.

ZOOM

Un conflit sur les stocks chevauchants

Le conflit entre l'Union européenne et le Canada, qui couvait depuis des années, a éclaté en mars 1995, lorsque les garde-côtes canadiens se sont emparés d'un navire espagnol, l'Estai, qui pêchait le flétan noir à 218 milles des côtes de Terre-Neuve. La flottille espagnole pêchait dans les eaux internationales et le Canada n'était pas en droit de capturer le navire, mais il a jugé qu'il avait le droit de protéger une espèce dont le cycle biologique se déroule en partie dans les eaux canadiennes (un stock chevauchant).

Les eaux internationales où pêchaient les Espagnols sont réglementées par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), organisation multilatérale dont relèvent les pays qui pêchent dans l'Atlantique. L'OPANO définit un contingent global annuel et le répartit ensuite entre les pays membres de l'OPANO

(le Canada et l'Union européenne (UE), mais non pas les États non signataires de l'accord, qui ne sont pas liés). Lors de la publication, à la fin de 1994, des contingents pour 1995, l'UE a protesté, la part de l'Espagne ayant été ramenée de 60 000 tonnes en 1994 à 27 000 tonnes en 1995, et a déclaré que les navires espagnols pêcheraient davantage. L'OPANO ne pouvait pas intervenir, car ses recommandations ne sont pas contraignantes. Le Canada a fait valoir que, pour gérer efficacement ses ressources marines, il devait pouvoir protéger les ressources qui séjournent dans ses eaux, même lorsqu'elles se déplacent au-delà des 200 milles.

Ces deux pays ont voulu défendre leurs intérêts alors que les règles du jeu étaient imprécises, et le conflit résulte d'une zone d'ombre où les mesures de gestion, les obligations légales et les droits de propriété étaient insuffisants. D'autres conflits risquent fort d'éclater si ces problèmes ne sont pas résolus.

tités débarquées de poisson comestible³, pour atteindre alors 91 millions de tonnes⁴. Or on n'y parviendra que si la production aquacole peut doubler ces 15 prochaines années, et si la conservation et la gestion des stocks sont sensiblement améliorées. En résumé, pour que les océans restent une source alimentaire, il est de plus en plus urgent de les gérer activement et de façon responsable.

Remèdes provisoires

Plusieurs organisations internationales, notamment les Nations unies et la FAO, se sont attaquées à ces problèmes. Mais les réunions qu'elles organiseront prochainement ne définiront que le cadre d'une gestion responsable ; elles n'énonceront pas les mesures nécessaires de conservation et de gestion. Ainsi, pour ce qui est des stocks chevauchants et des poissons grands migrateurs, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer dispose que les États côtiers ou pratiquant la pêche doivent s'efforcer de parvenir à un accord sur la gestion des stocks, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations régionales ou infrarégionales. Mais elle n'indique pas les mécanismes nécessaires pour ce faire. De même, elle recommande des méthodes de gestion conformes aux principes du développement durable et de la pêche responsable mais ne définit pas ces principes, ce qui permettrait d'appliquer à bon escient les règles qui en découlent.

Les Nations unies organisent une conférence sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, qui doit aboutir à un accord sur des mesures efficaces de conservation et de gestion. Le projet d'accord, soulignant que les pays ne peuvent prétexter le manque de données scientifiques pour continuer la surpêche, recommande la prudence dans toutes les activités liées à la pêche : la recherche appliquée, la gestion et le développement. Certains points sont encore en discussion, notamment la question de savoir si les règles énoncées seront contraignantes.

La conférence des Nations unies a donc pour objet de persuader les nations intéressées de convenir d'un programme général pour gérer les stocks



K. Lamarque/Reuter/MAXPPP

3. Le poisson pêché pour la farine et l'huile est le produit des pêches minotières.

4. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, FAO, Genève, 1995.

5. World Review of Highly Migratory Species and Straddling Stocks, FAO, Genève, 1994.

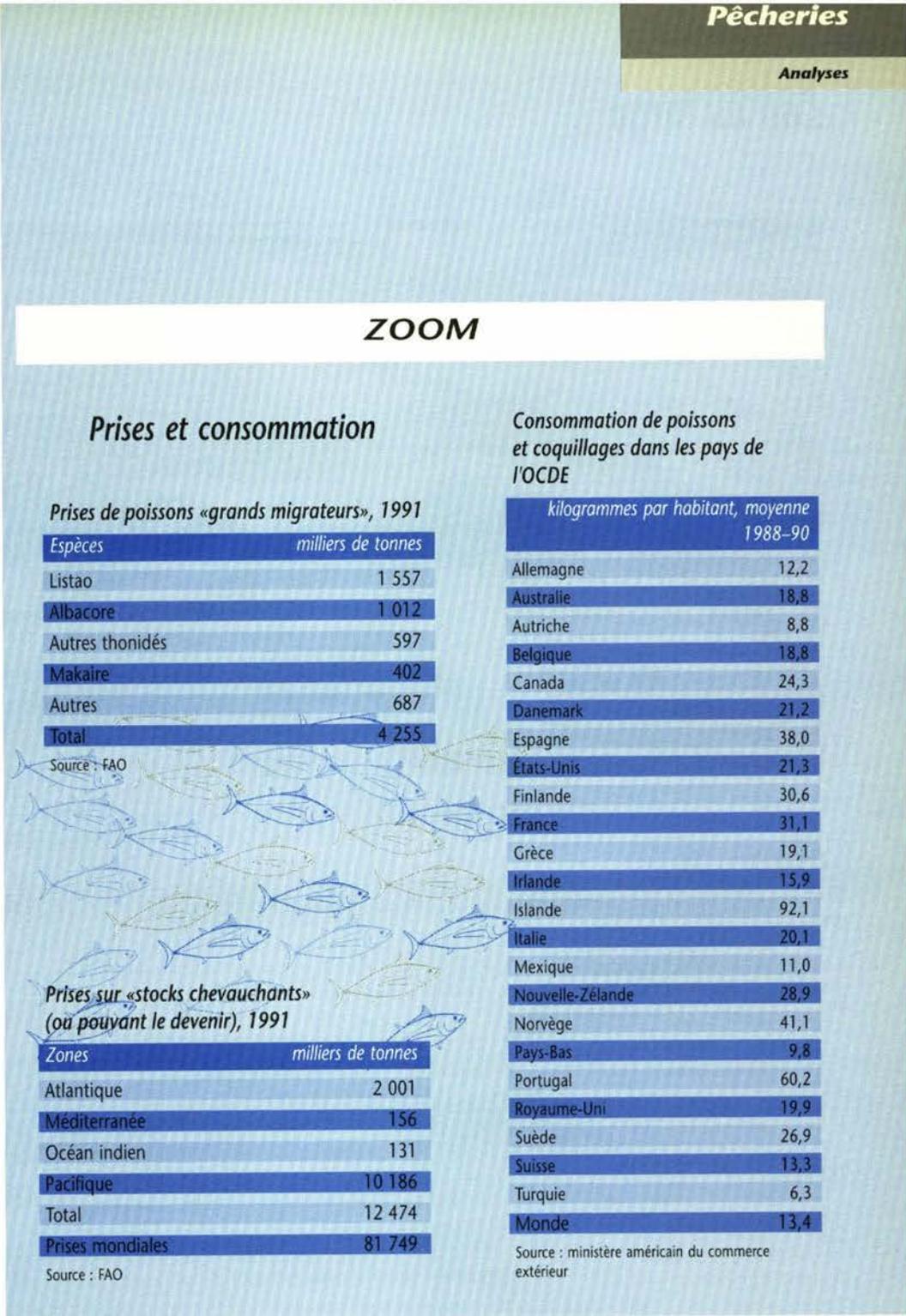
pélagiques, notamment les plus menacés, par exemple le germon, le thon obèse, le thon rouge, le makaire et l'espadon, qui sont classés comme surexploités ou épuisés⁵. Pour atteindre cet objectif, il faudra concevoir un mécanisme incitatif visant à empêcher la surpêche. Et les nations intéressées devront être prêtes à accepter les disparitions d'emplois dans l'industrie halieutique qui résulteront inéluctablement d'une baisse d'activité, problème d'autant plus grave que beaucoup de communautés de pêche se situent dans des régions isolées, sans autres possibilités d'emploi et souffrant souvent déjà d'un chômage élevé. Il faudra donc que les gouvernements mettent l'accent sur les bienfaits à long terme d'un développement durable.

En attendant, très peu d'accords internationaux comprennent des mesures concertées pour réglementer la gestion de la pêche hauturière. Théoriquement, les ressources relevant de la compétence nationale (c'est-à-dire dans la zone des 200 milles) doivent, en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, être gérées rationnellement.

On se rend mieux compte des problèmes qui se dessinent. En 1992, la FAO a commencé à établir un Code international de conduite sur la pêche responsable, applicable tant au large que dans les eaux territoriales. Il doit énoncer des principes non contraignants et des normes internationales pour aboutir à une pêche responsable en vue d'assurer l'efficacité de la conservation, de la gestion et du développement des ressources aquatiques vivantes.

Plusieurs accords, conventions et autres textes internationaux, multilatéraux et bilatéraux, énoncent aussi des objectifs et principes de gestion applicables à certaines pêcheries et régions. Par exemple, sous les auspices de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), un programme de coopération internationale sur la recherche et la conservation a été établi pour étudier les problèmes particuliers que posent les thonidés, grands migrateurs ; et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) est une organisation régionale qui prévoit des mesures de conservation et de réglementation.

Cependant, la plupart de ces accords ne font, là encore, que définir le cadre général dans lequel les régimes de gestion doivent être élaborés ; ils ont rarement force exécutoire. Il est en outre très difficile, voire impossible, de les faire appliquer. Pourtant, quelques États seulement ont légiféré sur les droits et obligations de leurs navires hauturiers. En



outre, quand bien même un État met en œuvre une réglementation après avoir signé une convention internationale contraignante, il suffit à ses navires, pour la tourner, de prendre le pavillon d'un État qui n'applique pas la réglementation convenue ou qui n'est pas partie aux conventions en vigueur ou à leurs protocoles (le Panama est l'exemple le plus connu, mais le Libéria aussi a une réglementation très souple, et le Belize attire beaucoup de navires). Et comme les États qui accordent des pavillons de complaisance tiennent rarement des statistiques, l'ampleur du phénomène n'est pas facile à déterminer, encore que, selon le Lloyd's Register of Shipping, il pourrait porter sur plus de 1 000 navires, soit en-

viron 20 % des navires de 500 tonneaux de jauge brute et plus (et ce sont les bâtiments les plus importants qui normalement, mais pas toujours, pêchent en haute mer). Autrement dit, un navire hauturier sur cinq pourrait donc échapper aux (faibles) mesures de gestion existantes en s'affranchissant de l'autorité nationale.

Une autre stratégie ?

Comme il n'existe aucune méthode de gestion efficace, ni aucun moyen de l'imposer aux navires qui changent de pavillon, il faut définir une autre stratégie pour gérer les stocks pélagiques. >



Melanca/Sipa

On pourrait en appeler aux gouvernements du monde, étant donné que les méthodes classiques de gestion reposant sur des restrictions quantitatives (contingentement, etc.) ont échoué, pour passer à un mécanisme fondé sur les valeurs économiques. Ce type de méthode pourrait être séduisant parce qu'il transférerait au marché l'essentiel de la tâche de gérer les ressources et de résoudre les conflits.

Il faudra créer des organes de gestion chargés par l'autorité d'optimiser l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources halieutiques. Leur mission serait de déterminer la capacité biologique de la ressource, c'est-à-dire le volume des prises écologiquement viable, et la répartition optimale de la ressource entre utilisateurs. Il faudrait aussi habiliter ces organes à sanctionner les agents qui ne respecteraient pas la réglementation.

Étant donné la vulnérabilité des stocks à la surexploitation, les organes de gestion devraient d'abord décréter un moratoire sur l'accès de nouveaux navires à la pêche hauturière. Les navires titulaires de «droits acquis» à pêcher en haute mer seraient alors tenus d'encherir auprès des organes de gestion (à compétence régionale pour les stocks chevauchants, spécifique pour les poissons grands migrants) pour obtenir le droit de pêcher une part du contingent global (défini d'après les meilleures données scientifiques disponibles). Ces droits de propriété seraient transférables, ce qui en ferait une «marchandise». Chaque utilisateur rechercherait alors la plus forte rentabilité en optimisant sa fonction de

production tout en veillant, par des méthodes responsables, à la viabilité de son investissement dans la ressource.

De plus, la capacité de la ressource d'engendrer une rente (-profits-) déterminera le prix du droit de pêcher la ressource. Théoriquement, les pêcheurs seraient prêts à payer un prix équivalent au profit qu'ils pensent réaliser. Cette méthode remplacerait les restrictions gouvernementales, généralement inefficaces, ou l'absence de réglementation, par des mécanismes quasi marchands qui assurent la pérennité des ressources. Ce serait du même coup les navires les plus efficaces qui seraient incités à pêcher, puisque ceux qui feraient les enchères les plus élevées (toute aide publique étant exclue) devraient rentabiliser au mieux les droits de pêche qu'ils ont achetés.

Les rentes tirées de la vente des droits (la différence entre la valeur de la production et le coût d'opportunité des facteurs nécessaires) permettraient alors de financer la gestion (administration, recherche et contrôle). Le surplus éventuel pourrait être distribué aux «propriétaires» de la ressource (la collectivité tout entière) à titre de loyer de la ressource versé par le secteur halieutique. Tous les acteurs seraient incités à protéger le régime à long terme au lieu de rechercher leur intérêt immédiat comme aujourd'hui.

Les droits d'exploitation transférables (ou contingents individuels transférables, CIT) sont déjà en vigueur dans quelques pêcheries nationales, notamment celles de l'Australie, des États-Unis, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande (principalement en réaction à l'échec des autres moyens de maîtriser les effets de l'augmentation des capacités de pê-

che)⁶. En vendant une part du stock aux pêcheurs, on transforme un bien commun en propriété quasi privée, les CIT incitant ainsi l'industrie halieutique à protéger les ressources.

Les Nations unies, ou un organe régional de gestion conduisant ce type de programme, deviendraient un véritable gardien des mers. Le contrôle de l'application, particulièrement difficile du fait de l'étendue des zones à surveiller, pourrait être réalisé à l'aide des techniques modernes de suivi par satellite, complétées par des observateurs à bord des navires, comme on l'a fait pour résoudre le différend UE-Canada sur le flétan noir.

Le comité des pêcheries de l'OCDE a lancé, il y a deux ans, une étude sur les aspects économiques de la gestion des ressources marines vivantes, particulièrement en vue d'empêcher des prises excessives. En identifiant les instruments utilisés dans les régimes de gestion d'un grand nombre de pêcheries, et les résultats qu'ils produiraient, l'étude déterminera en fait l'impact de toute une gamme d'autres instruments. Le produit final devrait constituer un outil précieux pour ceux qui ont la responsabilité d'établir et de mettre en œuvre la politique de la pêche.

■ ■

Il faut voir les choses en face : si l'exploitation actuelle des ressources marines n'est pas dûment réglementée, celles-ci s'appauvriront au point de disparaître purement et simplement. On peut déjà en voir les conséquences économiques dans la réduction de l'offre, l'augmentation des prix, les emplois perdus et les tensions internationales. L'objectif essentiel est la pérennité des stocks. Les mesures qui permettront une exploitation des pêcheries viable à long terme exigent une intervention courageuse des autorités : un moratoire empêcherait de nouvelles entreprises d'accéder à l'industrie de la pêche. Mais ces mesures sont nécessaires si l'on veut que les générations futures aient de la morue, du flétan ou du thon à leur table. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Examen des pêcheries dans les pays Membres de l'OCDE, 1993
Carl-Christian Schmidt, «Comment arrêter la surexploitation des océans», l'Observateur de l'OCDE, n° 184, octobre-novembre 1993.



6. Carl-Christian Schmidt, «Comment arrêter la surexploitation des océans», l'Observateur de l'OCDE, n° 184, octobre-novembre 1993.

Les femmes dans la cité

Lindsay McFarlane

Les villes sont des systèmes de plus en plus complexes. La diversité des citoyens et de leurs exigences en matière de logement, de cadre de vie et de services urbains requiert des politiques flexibles et dynamiques. Les femmes ne jouent pas le rôle qui devrait être le leur dans la vie de la cité, notamment dans les structures de décision. On essaie à l'heure actuelle de mieux les associer à l'élaboration de la politique urbaine¹.

Les villes sont, et ont toujours été, en évolution permanente. Ces dernières années, elles ont été modelées par le chômage : certains quartiers ont été plus durement touchés que d'autres. Elles sont également marquées par l'évolution démographique – le vieillissement de la population, et aussi les mutations des structures familiales et les flux migratoires. Les citoyens sont par ailleurs de plus en plus nombreux à attacher de l'importance à leur environnement et à la qualité du cadre de vie. Enfin, la marginalisation de certaines populations les coupe de la vie urbaine et de ses relais classiques, et donc de ceux qui sont en charge de la gestion locale.

Dans certaines villes, décideurs (publics et privés) et planificateurs se trouvent dans un climat d'incertitude croissant et ont de plus en plus de difficultés à déchiffrer les paramètres sociaux, économiques et financiers qui sont leurs indicateurs habituels. L'instabilité des prix de l'immobilier dans de nombreuses villes de la zone OCDE (notamment au Japon et au Royaume-Uni) témoigne bien de la complexité croissante des liens qui unissent le social, l'économique et l'environnement des systèmes urbains modernes.

Lindsay McFarlane est spécialiste des politiques du logement et des marchés fonciers à la division des affaires urbaines, service du développement territorial de l'OCDE.

La planification urbaine traverse donc une sorte de crise. Les objectifs de croissance, de productivité et d'efficacité, largement acceptés jusqu'à une date récente, doivent être aujourd'hui reformulés pour répondre à ces nouvelles priorités que sont, par

exemple, un climat social harmonieux et un environnement urbain de qualité – conditions *sine qua non* d'une économie qui fonctionne.

On reproche régulièrement aux décideurs de ne pas avoir assez de contacts avec leurs administrés. Mais les intérêts des citoyens n'ont jamais été aussi divers : il faut aujourd'hui tenir compte de besoins variant selon le mode de vie, l'âge, les aptitudes physiques ou les origines culturelles des habitants. On comprend que les autorités publiques des pays de l'OCDE soient de plus en plus sensibles à la participation des citoyens et du secteur associatif, et prônent la démocratie locale et l'élaboration de politiques urbaines globales. La communication à sens unique, la planification imposée d'en haut ne sont plus adaptées à ces collectivités complexes dont les valeurs évoluent constamment².

Si l'on veut que les villes bénéficient pleinement du développement équilibré qui devrait être le leur, il faut repenser les principes et les techniques de planification, veiller à leur cohérence et à leur efficacité : les politiques urbaines doivent permettre à tous les citoyens, hommes et femmes, de participer

1. *Les femmes et la ville* (actes de conférence), Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995.

2. Voir pp. 29–32.

Tout en restant minoritaires, les femmes sont mieux représentées dans les collectivités locales qu'au niveau régional et national. Ici, Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, avec «son» nouveau tram.



G. Kniebel/REA

Les femmes dans la cité

Serge Aitaz



Parmi les souhaits concrets des femmes : la création ou l'extension des pistes cyclables...

pleinement à la vie de la cité et d'exploiter au mieux les possibilités qui leur sont offertes.

Responsabilités accrues

Parmi les multiples changements qui remettent en question aujourd'hui les fondements de la planification et de la gestion des villes, certains concernent tout particulièrement les femmes. Le taux d'activité féminine a rapidement augmenté ces vingt dernières années pour passer de moins de 50 %, au début des années 70, à 60 % deux décennies plus tard. Les femmes assurent désormais une part croissante – voire la totalité – du budget du ménage. En outre, la structure des ménages se modifie : le nombre de ménages biparentaux diminue et celui des

ménages monoparentaux, le plus souvent dirigés par une femme, augmente. Le nombre de personnes vivant seules s'accroît également, et il s'agit souvent de personnes âgées et de femmes. Enfin, avec la baisse du taux de fécondité, la population des pays de l'OCDE vieillit.

Concrètement, ces évolutions ont eu pour effet de multiplier les tâches qui incombent aux femmes : du travail rémunéré aux responsabilités parentales, en passant par les soins aux parents âgés ou handicapés, sans oublier les travaux ménagers³. Les femmes sont mieux averties qu'autrefois de la façon dont les politiques urbaines peuvent faciliter ces tâches ou, au contraire, les rendre plus lourdes. Elles demandent donc à être mieux entendues dans l'organisation de leurs villes.

Cette demande s'exprime souvent par l'intermédiaire d'associations. A Marseille, par exemple, Les femmes et la ville réunit des chercheurs en sciences sociales, des élus et des militants d'organisations de femmes, œuvrant

pour la compréhension du rôle des femmes dans la cité et luttant, de façon plus générale, pour l'amélioration des relations entre les sexes. Cette association sert aussi de pôle aux antennes locales d'associations nationales et internationales, comme l'Union féminine civique et sociale, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, le Groupe européen des femmes diplômées des universités, Soroptimist International d'Europe, le Planning familial, le Centre for Guidance, Documentation and Information et FLORA, une organisation régionale indépendante qui encourage les activités culturelles et organise des ateliers d'écriture, de cinéma et d'autres formes d'expression personnelle. D'autres associations locales, par exemple la Neighborhood Women's Renaissance à New York, ont reconverti un site désaf-

fecté en un grand ensemble de logements sociaux avec un centre polyclinique (encadré, p.41).

Les autorités publiques, elles-aussi, commencent à réagir. Le ministère norvégien de l'environnement a publié un guide, le *Cookbook for grassroots planning*, pour que les femmes puissent s'informer des techniques et mécanismes de la planification locale. Le département Égalité des chances de la Commission européenne a financé l'élaboration de la Charte européenne des femmes dans la cité, publiée en 1994. Le réseau international Eurofem, placé sous l'égide du ministère finlandais de l'environnement, a été récemment créé pour collecter et diffuser de l'information sur des projets urbains exemplaires.

Les femmes demandent des politiques innovatrices dans de nombreux domaines.

- Les transports publics, au travers du développement de réseaux qui répondent aux besoins des femmes, comme à la demande masculine, de trajets domicile-travail ; la création de pistes cyclables et de chemins piétonniers fait également partie de leurs souhaits.
- Le logement, afin de le rendre financièrement accessible à tous : logement spécialisé (pour les personnes âgées, les handicapés ou les femmes victimes de rupture de ménage ou de violences physiques, par exemple) ; immeubles de densité moyenne avec commerces et services de proximité pour les personnes âgées ou à faible revenu, qui ne disposent pas de voiture.
- L'environnement et le cadre de vie, avec la création d'espaces verts et de terrains de jeux plus nombreux, et des systèmes d'économies d'énergie domestiques : les décisions et les dépenses en la matière sont souvent aux mains des femmes.
- La sécurité et la lutte contre la violence à domicile et dans la rue, qui passe par l'amélioration de l'éclairage, un urbanisme plus sécurisant, et une surveillance plus efficace dans les garages et les transports publics.
- L'adaptation des services à la demande de garde d'enfants, d'aide aux personnes âgées et de soins spécialisés.
- Le développement économique, au travers notamment de mesures destinées à encourager les fem-

3. Françoise Coré, « Les femmes et la restructuration de l'emploi », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994.

4. *L'irrésistible montée des femmes entrepreneurs*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

5. Voir pp. 15-20.

mes à créer leur propre entreprise (services bancaires spécialisés, par exemple)³ et à leur ouvrir plus largement la formation et l'emploi.

- La culture et les loisirs, avec des activités et des équipements dignes des femmes et de leur place dans la société.

Représentation plus large

Si l'on veut encourager les femmes à participer à la vie de la cité, la concertation s'impose. Il faut d'abord qu'elles soient représentées dans l'appareil politique et qu'il soit tenu compte de leurs demandes dans la planification urbaine et les disciplines connexes. Il importe ensuite d'étudier leur rôle dans les associations locales et les groupes de pression, qui peuvent efficacement servir de relais auprès des élus. Ce qui suppose, bien entendu, une participation plus active des femmes aux organisations extra-publiques.

Si l'on considère l'ensemble des pays de l'OCDE, les femmes sont généralement mieux représentées dans les collectivités locales que dans les administrations régionales ou nationales. Mais elles y restent minoritaires. L'expérience de la Suède – où, sous la pression de l'opinion publique, tous les partis politiques sont en passe d'augmenter le nombre de leurs candidates – montre que l'engagement actif des femmes dans la vie publique dépend de conditions à la fois législatives et matérielles. Le développement des garderies et des congés payés à la naissance d'un enfant – à l'un ou à l'autre de ses parents – y ont remarquablement favorisé leur participation, permettant ainsi, aux femmes comme aux hommes, de concilier responsabilités familiales avec vie civique et carrière professionnelle⁴.

L'exemple de la Finlande confirme l'importance d'un environnement réglementaire approprié : le régime individuel d'imposition et de sécurité sociale a donné un appui légal et pratique à l'indépendance des Finlandaises ; il fut renforcé par la loi sur l'égalité de 1987 qui impose aux ministères de promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur public comme dans le secteur privé. Au Royaume-Uni, les « commissions sur les questions féminines », instituées par certaines autorités locales, se sont avérées utiles pour recenser les demandes restées jusqu'alors sans réponse (l'accessibilité des commerces aux personnes accompagnées d'enfants ou aux handicapés, l'hé-

bergement temporaire des femmes victimes de violences et en rupture de ménage...), et pour veiller à ce que les préoccupations des femmes s'inscrivent dans des programmes d'action. Ces commissions sont parfois amenées à examiner des projets de planification et à en évaluer les conséquences (le Conseil municipal de Sheffield, entre autres administrations locales, a adopté cette méthode).

Les femmes contribuent donc au changement dans la gestion des villes, et à une nouvelle approche des besoins de tous les habitants. Les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, conjuguées à des problèmes sociaux nouveaux ou résurgents, comme la toxicomanie et le nombre croissant de sans-abris, problèmes auxquels les services urbains classiques ont parfois du mal à répondre, ont suscité des réponses spontanées de la population et du secteur associatif. La répartition des pouvoirs entre secteur public, secteur privé et tiers secteur en matière d'aménagement urbain a commencé à changer. De nouvelles formes de coopération et de partenariat sont testées afin de stimuler autant de ressources humaines et matérielles complémentaires que possible. Dans ce contexte, les femmes sont, de l'avis général, passées, souvent par le biais de la participation locale, au centre des opérations de développement urbain.

♦♦

Pour progresser encore sur la voie de l'intégration des femmes dans la planification et la gestion urbaines, il faudra agir sur plusieurs fronts. Première étape, informer par la publication régulière de renseignements sur les disparités entre les sexes, ainsi que sur d'autres catégories (minorités culturelles, handicapés, personnes âgées et jeunes...). Il faut ensuite définir de nouveaux modes de gouvernement et d'organisation des villes, plus réceptifs et plus accessibles, pour tenir compte des exigences et des aspirations de tous les habitants. Les pouvoirs

publics doivent également s'efforcer d'associer aux débats politiques les catégories les plus affectées par l'évolution sociale.

Inscrits dans le cours normal des politiques et de leur élaboration, les questions posées par les femmes pourraient contribuer à limiter la marginalisation sociale. Il faut pour ce faire resserrer les liens entre les mouvements locaux naissants et les professionnels qui élaborent les politiques de la ville.

Il est essentiel d'accroître la proportion des élus municipales et le nombre de femmes accédant aux métiers de la planification. Mais cela ne suffit pas : il faut aussi former tous les responsables urbains afin qu'ils comprennent et tiennent systématiquement compte du point de vue des femmes dans leur manière de penser la ville. >

...davantage d'espaces verts et de terrains de jeux, des logements abordables.



Ariel Alexandre

Les femmes dans la cité

ZOOM

Sept exemples

Canada : la participation des femmes au partenariat pour le logement

Le Canada offre un exemple instructif de l'efficacité de l'engagement des femmes dans les institutions locales. Les associations locales de femmes se sont affirmées comme de nouveaux partenaires du système du logement.

Elles ont pris, ces dix dernières années, une large part à la construction, à la gestion et à la propriété du logement à but non lucratif et coopératif, dont relèvent aujourd'hui une soixantaine de projets répartis sur l'ensemble du territoire. Elles ont elles-mêmes obtenu le financement, trouvé l'implantation, négocié avec les architectes et les constructeurs, sélectionné les habitants et géré les opérations. A l'issue d'une réunion de ses membres fondateurs, lors du colloque annuel des mères isolées au début des années 80, a été créé Entre nous femmes logement (ENF), une structure qui fonctionne à l'échelle nationale, et dont l'objectif est de construire et d'offrir aux familles monoparentales des logements bon marché conçus pour les enfants.

L'association a remarquablement bien atteint son objectif. Depuis qu'elle s'est constituée en société en 1984, huit projets ont été achevés dans divers quartiers de l'agglomération de Vancouver, et ENF offre aujourd'hui un logement sûr à plus de 250 familles. Les buts de l'association ont toujours été «au-delà du logement». La plupart des immeubles ont été conçus pour que les parents puissent garder un œil sur leurs enfants lorsqu'ils jouent dehors, avec un endroit pour les landaus et les poussettes au bas de chaque cage d'escalier et, dans plusieurs d'entre eux, une garderie. Par ce partenariat et leur participation active au mouvement du logement coopératif, les femmes ont acquis des compétences utiles sur le marché du travail et la maîtrise de leur environnement.

Japon : un projet ville douce

Au Japon, le vieillissement de la société est devenu un problème majeur. Entre 1970 et 1990, la proportion des personnes âgées (de plus de 65 ans, essentiellement des femmes) a augmenté de 7 à 13,5 %, et devrait atteindre 25 % en 2020. Le Japon se préoccupe donc d'adapter les villes aux besoins particuliers des personnes âgées, mais aussi des femmes avec enfants et des handicapés.

En 1993, la Commission des architectes pour les femmes de la Société des architectes et des ingénieurs du bâtiment de Tokyo a participé au recensement des mesures à prendre pour créer un environnement urbain qui rende les déplacements plus confortables. L'étude a montré que les migrations normales, quotidiennes, peuvent entraîner une forte dépense d'énergie, fatigante, y compris pour les jeunes et, à plus forte raison, pour les personnes âgées. Dans les gares, par exemple, les voyageurs dépenseraient autant d'énergie que s'ils gravissaient un escalier de six étages. La cadence des portillons automatiques et des distributeurs de billets s'est révélée inconfortable pour les personnes lentes ou infirmes. L'affichage de l'information dans le métro est trop petit pour que les personnes malvoyantes puissent la lire, et il n'y a pas assez de rampes d'accès, d'escaliers mécaniques et de lieux où s'asseoir pour se reposer.

Les efforts des pouvoirs publics ont abouti à plusieurs projets visant à créer une ville plus douce pour les personnes âgées et handicapées : entre 1973 et 1989, le ministère

de la santé et de la protection sociale est intervenu dans quelque 300 villes ; le ministère de la construction a lancé en 1993 un projet d'aménagement de la voirie pour les personnes âgées, qui comprend l'élargissement des trottoirs, l'installation de passerelles piétonnes avec escalier mécanique et l'amélioration de l'accès aux transports publics ; en 1990, le ministère des transports a mis sur pied un projet pour adapter les transports publics aux personnes âgées, suivi en 1993 d'un modèle de planification de la circulation en faveur des personnes âgées et des handicapés. Une autre initiative du ministère de la construction, «Créer un espace où il fait bon vivre», permet de fixer les priorités, de définir les objectifs et d'établir des principes directeurs centrés sur les besoins des personnes âgées, des handicapés et des femmes avec enfants.

Norvège : la planification municipale avec les femmes

Entre 1989 et 1991, le ministère norvégien de l'environnement a pris l'initiative de lancer un projet coopératif qui associe

Finlande : les enfants planificateurs de Kitee



Kitee est une petite ville rurale du nord-est de la Finlande. Dans un «quartier difficile» de 2 000 habitants, le conseil municipal – où siègent beaucoup de femmes – a décidé que les enfants pourraient participer à son amélioration. Par diverses techniques participatives faisant appel à différentes méthodes d'expression – dessin, écriture, photographie, construction de maquettes – les enfants et les habitants ont pu contribuer à la formulation des objectifs nécessaires à la réhabilitation du quartier. Leur contribution a poussé la ville à tenir compte de problèmes sociaux et écologiques, comme la sécurité de la circulation, la qualité de l'environnement, et de créer des structures de rencontre et d'échanges entre enfants, et entre enfants et adultes.

les ministères de l'agriculture, des pêches, des collectivités locales et de l'industrie, ainsi que l'Association des autorités locales. Six municipalités de différents comtés ont participé au projet : Bremanger, Gausdal, Leksvik, Nesna, Ramnes et Sunndal.

Chacune d'entre elles a créé un groupe de projet, dirigé par un permanent et composé de sept ou huit membres représentant les femmes engagées dans la vie de la cité, la vie politique locale et l'administration municipale. Les groupes de projet étaient aidés par une équipe consultative spéciale, composée de représentants du centre de recherche de l'Institut de recherche du bâtiment et de l'Institut de la recherche régionale et urbaine. Le projet avait pour objectif d'apprendre comment intégrer les valeurs et les contraintes des femmes dans les plans municipaux, puis d'élaborer des modèles afin que le point de vue des femmes soit pris en compte dans les décisions relatives à l'habitat, la politique de l'industrie et de l'emploi, ainsi que celle de la santé et de la protection sociale. Après cette expérience, le but est d'étendre à d'autres municipalités les enseignements tirés du projet. Le projet a de toute façon favorisé en Norvège une conception de la planification urbaine qui tient mieux compte de la spécificité de chaque sexe.

États-Unis : le regain d'intérêt pour les femmes d'entreprise

Selon des données fédérales provenant des déclarations fiscales, 5,3 millions de femmes étaient propriétaires d'entreprises en 1990, soit 32 % de tous les propriétaires. Le nombre d'entreprises possédées par des femmes a augmenté au taux composé annuel de 8,4 % sur la période 1970-90, soit près du double du taux concernant les entreprises possédées par des hommes (4,5 %)¹. La Small Business Administration aide les femmes entrepreneurs, au travers de différentes mesures. Elle les informe sur les programmes d'assistance et de crédit. Elle informe également les responsables de l'action publique sur les femmes entrepreneurs. Enfin, la Small Business Administration garantit les emprunts contractés par les petites entreprises auprès des banques.

Parmi ses objectifs, on citera la volonté de promouvoir des contrats commerciaux spécialement adaptés aux femmes entrepreneurs, l'amélioration des statistiques et études portant sur les femmes propriétaires d'entreprise, ainsi que l'organisation de séminaires de formation pour les femmes entrepreneurs, notamment celles qui vou-

draient accéder au marché de l'exportation.

États-Unis : la Neighborhood Women's Renaissance

La Neighborhood Women's Renaissance (NWR) est un ensemble de trois immeubles, ouvert en 1993 à Williamsburg, Brooklyn, sur l'ancien site du Greenpoint Hospital. Une association locale de femmes de ce quartier multi-ethnique, à faible revenu, a mené, en coopération avec d'autres organisations du voisinage, dix ans de campagne pour le réaménagement du site. Le plan était novateur et visait à reconverter cet hôpital en un ensemble de logements pour démunis, avec centre de long séjour et polyclinique de 200 lits.

Douze ans après le début de la campagne, 45 logements aux loyers abordables sont construits, propriété, pour la plupart, de Neighborhood Women's Renaissance Limited Partnership. Cette filiale de Neighborhood Women of Williamsburg Greenpoint est la seule association locale de femmes qui possède et gère à New York des logements abordables. NWR a voulu appliquer une série de principes d'aménagement novateurs pour montrer de quoi ont besoin les femmes économiquement défavorisées pour réussir leur vie professionnelle et familiale : accès facile aux cuisines et appartements voisins pour les repas en commun, aide des voisins pour la garde des enfants et des personnes âgées, garderie, espace collectif pour se réunir, réserves, chambre d'ami pour visiteurs et parents, espace extérieur. La plupart de ces projets ont malheureusement été abandonnés par les organismes municipaux chargés du financement.

L'expérience de Williamsburg est exemplaire des appuis et des obstacles que peuvent rencontrer de simples citoyennes, quand elles lancent un plan intégré de développement local, impliquant la maîtrise et la reconversion du sol et de bâtiments municipaux désaffectés, quand elle se donne les moyens d'acquérir, d'aménager et d'administrer un important parc de logements qui répondent à leurs besoins propres et à ceux de leur famille. Cette expérience livre ainsi des enseignements aux planificateurs et aux concepteurs de la politique urbaine sur les mécanismes participatifs de planification, de conception et de financement qu'il faut proposer aux femmes à faible revenu pour qu'elles collaborent à l'aménagement local. Plus généralement, il illustre une tendance des pays de l'OCDE à aban-

donner la planification et les politiques urbaines «descendantes» au profit de stratégies «ascendantes», plus à l'écoute des aspirations des habitants lors du réaménagement des quartiers².

Canada : le guide METRAC de sensibilisation des femmes aux risques de violences

A Toronto, METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women) a élaboré à l'intention des femmes un guide (Safety Audit Guide) que l'on a beaucoup utilisé au Canada et dans d'autres pays afin d'aider les femmes à discerner ce qu'il peut y avoir d'inquiétant dans leur environnement.

Ce guide est une simple liste de points à vérifier pour juger de la sécurité de certains lieux publics et semi-publics. A Toronto, il a servi à évaluer la sécurité des parcs, des arrêts d'autobus, des centres de loisirs, des écoles, des campus universitaires, des ensembles de logements et du réseau de transports publics. Parmi les critères de la liste, on notera : l'éclairage, la visibilité à d'autres personnes, les zones isolées où un agresseur peut se mettre à l'affût, la destination des terrains adjacents et l'état d'entretien du voisinage.

Le guide est efficace, car il encourage tous les habitants à prendre la sécurité urbaine à cœur, et il reconnaît le fait que les femmes en savent plus long que bien des experts sur les aménagements qui peuvent inquiéter ou rassurer.

1. «The State of Small Business», A Report of the President, US Government Printing Office, Washington D.C., 1993.

2. **Politiques de logement et d'intégration sociale**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995.

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Les femmes et la ville, à paraître 1995
- Politiques de logement et d'intégration sociale, à paraître 1995
- Les femmes et le changement structurel. Nouvelles perspectives, 1994
- Françoise Coré, «Les femmes et la restructuration de l'emploi», l'Observateur de l'OCDE, n° 186, février-mars 1994
- Lindsay McFarlane, «Un urbanisme à l'écoute des femmes», l'Observateur de l'OCDE, n° 186, février-mars 1994
- L'irrésistible montée des femmes entrepreneurs, 1994.



Portugal

La valorisation du capital humain

Marco Mira d'Ercole

Depuis son adhésion à la Communauté européenne en 1986, le Portugal a réduit son écart de revenu et de productivité avec les autres pays de l'Union européenne, passant de quelque 55 % de la moyenne de l'UE à près de 70 % en 1993¹. Ce rattrapage est intervenu dans un contexte marqué par la convergence des taux d'inflation et par l'intégration financière et commerciale de plus en plus étroite du Portugal dans l'économie internationale. Les modes de production à forte intensité de travail et le maintien de faibles coûts de main-d'œuvre² ont contribué à la croissance de l'emploi et empêché l'apparition d'un chômage de longue durée chez les travailleurs peu qualifiés, comme cela s'est produit dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Depuis le début des années 80, le chômage au moment où la conjoncture était la plus favorable – le chômage structurel – a reflué au Portugal alors qu'il a plus que doublé dans plusieurs autres pays européens à faible revenu où l'important rattrapage des revenus et de la productivité s'est fait au prix d'une dégradation de la situation du marché du travail dans son ensemble.

Néanmoins, le revenu par habitant étant encore considérablement inférieur à la moyenne des pays de l'Union européenne, les principaux facteurs influant sur le processus de rattrapage avec l'Union européenne, en particulier le rôle du capital humain, suscitent un regain d'attention³. Jusqu'à une date récente, beaucoup de jeunes sortaient du sys-

tème éducatif portugais nantis d'un maigre bagage, tandis que l'éducation des adultes et la formation professionnelle étaient peu développées. Les indicateurs de l'enseignement pour le début des années 90 confirment que, malgré l'expansion rapide des ressources affectées à l'enseignement et à la formation depuis le milieu des années 70, l'écart avec les autres pays de l'OCDE restait important⁴ :

- la proportion d'adultes (25-64 ans) ayant achevé leurs études secondaires ou supérieures en 1991 était de loin la plus faible des pays de l'OCDE ; la même année, la proportion d'illettrés parmi les personnes âgées était estimée à près de 20 %
- la durée de la scolarité obligatoire – de six ans jusqu'en 1986 – était l'une des plus courtes des pays de l'OCDE ; en outre, selon les données du recensement de 1991, plus d'un cinquième des jeunes avaient quitté l'école avant la fin de la scolarité obligatoire
- l'enseignement secondaire s'adressait traditionnellement aux élèves qui comptaient faire des études supérieures, mais l'enseignement supérieur n'en accueillait qu'une faible proportion ; par conséquent, la grande majorité des jeunes arrivaient sur le marché du travail dépourvus de toute qualification technique ou professionnelle ; de fait, les effectifs de l'enseignement secondaire étaient nettement plus

Marco Mira d'Ercole travaille dans la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

faibles que ceux de la plupart des autres pays de l'OCDE et la majorité des élèves suivaient un enseignement général plutôt que professionnel

- le système traditionnel d'éducation et de formation complémentaires des adultes se caractérisait par une formation en entreprise relativement peu développée, le rôle prépondérant de l'État et une distinction entre les administrations responsables de l'enseignement général et de la formation professionnelle.

Depuis le milieu des années 80, les autorités portugaises, soucieuses de remédier à ces carences, ont accéléré la mise en œuvre de réformes de l'enseignement et de la formation professionnelle. Leur objectif était de faire mieux respecter la scolarité obligatoire, de renforcer l'enseignement technique et professionnel dans les écoles secondaires et de décentraliser la gestion du système éducatif. Ces principes ont été inscrits dans la loi fondamentale sur l'éducation de 1986 et la mise en œuvre des réformes devait s'étaler sur dix ans. La durée de l'enseignement primaire obligatoire a été portée à neuf ans (c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 14 ans) pour la cohorte d'enfants scolarisés pour la première fois en 1987, tandis que la mise en place de programmes d'apprentissage a ouvert d'autres filières aux élèves en difficulté dans les deux premiers cycles de l'enseignement de base.

Les réformes appliquées aux écoles secondaires durant la deuxième moitié des années 70 ont eu tendance à accentuer l'uniformité des programmes. Les changements introduits récemment avaient pour but d'offrir un plus large éventail d'options et d'éviter d'enfermer les élèves dans des filières choisies très tôt. A cette fin, les autorités ont introduit des cours professionnels dans le système scolaire général tout en autorisant les collectivités locales, les entreprises, les syndicats et les associations à créer des écoles professionnelles autonomes pour répondre à des besoins précis. Les réformes des programmes engagées au début des années 90 ont aussi pour objectif de permettre pendant plus longtemps l'accès aux différentes filières, d'établir des programmes moins directement axés sur l'acquisition de qualifications professionnelles spécifiques, et d'améliorer la qualité de la formation technique et d'en accroître la pertinence par rapport à l'emploi.

Les autorités se sont également attachées à développer la formation professionnelle en dehors du

système scolaire pour offrir aux jeunes d'autres préparations à la vie active et mieux répondre aux demandes nouvelles de compétences spécifiques en donnant des possibilités de recyclage aux adultes. Grâce à une aide financière importante de l'Union européenne, les programmes de formation professionnelle adaptés au marché du travail ont connu une forte expansion dans les années 90, leurs effectifs annuels atteignant 8 % de la population active et les dépenses publiques correspondantes représentant 0,7 % du PIB en 1993. Bien que cette expansion se soit rarement accompagnée d'un contrôle de la qualité de la formation dispensée, les participants ont indiqué que leur situation professionnelle s'était améliorée depuis qu'ils avaient suivi une formation, indépendamment de l'évolution conjoncturelle du marché du travail. Mais, d'après les données d'enquêtes sur la population active, la participation des personnes occupant déjà un emploi aux enseignements et formations proposés restait inférieure à la moyenne de l'Union européenne. En outre, cette formation était moins bien répartie au Portugal qu'ailleurs, les travailleurs âgés ou peu instruits ayant beaucoup moins de chances d'en bénéficier que dans les autres pays de l'UE.

Une comparaison des gains entre les différents pays de l'OCDE semble indiquer que le lien entre le niveau d'instruction et les gains est plus étroit au Portugal qu'ailleurs et que la formation reçue est plus « payante » pour les nouveaux venus sur le marché du travail. L'élargissement de l'éventail des gains depuis 1985 – accroissement sensible des avantages dont jouissent les diplômés d'université ou les travailleurs ayant réussi un enseignement technique ou professionnel du deuxième cycle du secondaire (en particulier par rapport à ceux ayant fait peu

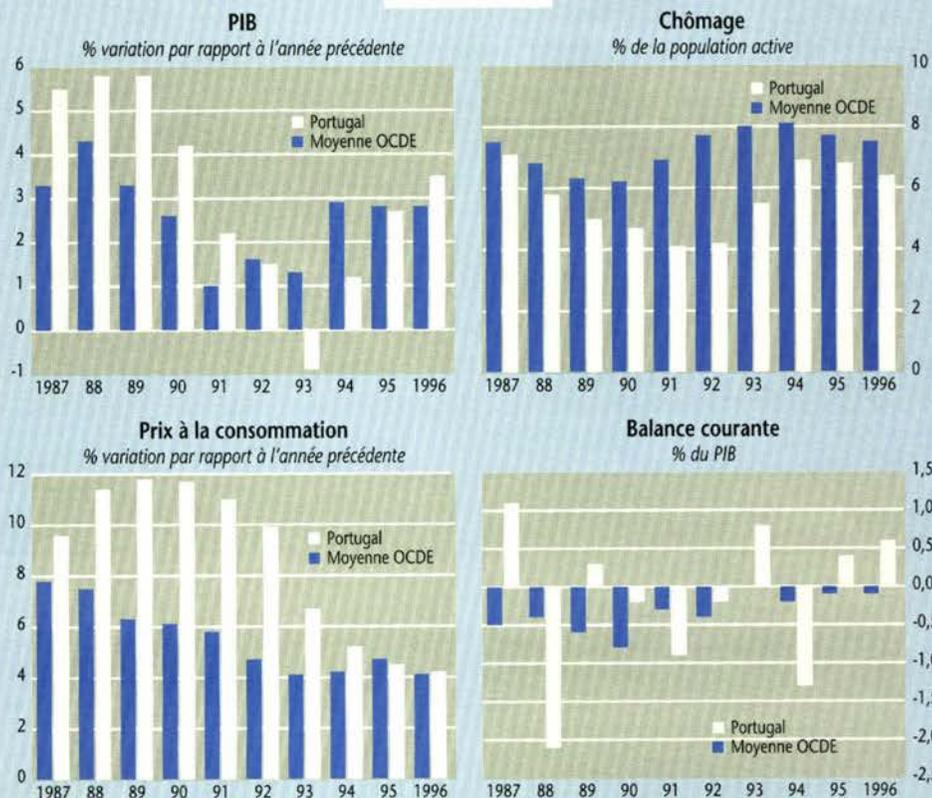
d'études primaires) – s'explique par un déplacement généralisé de la demande au profit d'une main-d'œuvre plus instruite. Les rigidités de l'offre dans le système universitaire ont accentué les effets de l'évolution de la demande et entraîné une croissance lente du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur et, par là même, une hausse exceptionnelle de leurs gains.

En outre, alors que les travailleurs peu instruits dans la plupart des autres pays de l'Union européenne sont beaucoup plus exposés au chômage et risquent davantage de se retirer de la vie active, le lien entre chômage et niveau d'instruction est beaucoup plus ténu au Portugal, grâce aux industries traditionnelles à forte intensité de main-d'œuvre qui continuent d'absorber un personnel peu qualifié. Cette tradition ainsi que l'importance que revêtent pour les familles pauvres les salaires perçus par les jeunes sont sans doute des facteurs qui dissuadent d'investir dans une formation.

Pour ne pas gaspiller les compétences acquises grâce à des études ou une formation, il faudra aussi compter avec des facteurs très divers qui influent sur la demande de personnel qualifié, en particulier avec la structure de la production industrielle, l'utilisation des compétences dans l'entreprise et les incitations offertes aux employeurs pour qu'ils investissent dans le capital humain.

Au Portugal, la prépondérance des secteurs d'activité traditionnels qui exigent peu de qualifications (textile, habillement, industries alimentaires, métallurgie et chaussure) a freiné la demande de main-d'œuvre qualifiée. De fait, la facilité avec laquelle les entreprises peuvent se procurer une main-d'œuvre bon marché les a sans doute dissuadées d'améliorer les compétences de leur personnel. Par ailleurs, même si elles fabriquent des produits de même type et se font concurrence sur les mêmes marchés, les entreprises peuvent utiliser les différentes compétences avec plus ou moins d'effi-

Repères



1. *Études économiques de l'OCDE : Portugal*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

2. En 1993, les coûts de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier représentaient au Portugal environ le quart de ceux des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, et étaient légèrement inférieurs à ceux des NEI d'Asie.

3. Riel Miller, *Connaissance de l'investissement et investissement dans la connaissance : la nécessité de repenser les systèmes d'information et de prise de décision sur le capital humain*, à paraître 1995 ; Riel Miller et Gregory Wurzburg, *Investir dans le capital humain*, l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995.

4. Norberto Bottani, *Les indicateurs de l'enseignement*, l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995.

Portugal

La valorisation du capital humain

S. Gutiérrez/Explorer



Le gouvernement portugais s'emploie depuis le milieu des années 80 à rattraper le retard du pays en matière d'éducation.

capacité ; le nombre élevé d'ouvriers non qualifiés au Portugal conjugué à la pénurie de techniciens et de cadres très qualifiés a non seulement restreint l'effort de la main-d'œuvre peu qualifiée, mais obligé les dirigeants à concentrer leur attention sur des problèmes élémentaires qui se posent au niveau de l'atelier, au détriment de questions stratégiques s'inscrivant dans une perspective à long terme.

En outre, le rôle prédominant au Portugal des petites entreprises familiales (70 % de l'ensemble

des entreprises) ainsi que le faible niveau d'instruction des employeurs eux-mêmes – proportionnellement encore moins nombreux que les salariés à être diplômés d'études secondaires de deuxième cycle et d'études supérieures (en 1991) – a sans doute favorisé des modes d'organisation des entreprises et des politiques de gestion du personnel qui ont ralenti le recours à une main-d'œuvre qualifiée. Dans la mesure où les entreprises en expansion ont plus de chances d'investir dans la formation de leur

personnel, divers facteurs influant sur le développement des entreprises – notamment leur mode de financement et leur capacité de financement à long terme – interviendront dans leur décision d'assurer une formation et de récompenser les participants.

Enfin, les réformes récentes de l'enseignement et de la formation semblent avoir nettement amélioré l'efficacité du système. Toutefois la persistance de certaines carences exige de poursuivre ces réformes au même rythme, voire de les accélérer, afin :

- de mener à bien les réaménagements de programmes et les évaluations prévues aux niveaux du primaire et du secondaire, et d'améliorer la gestion du système éducatif
- d'inciter davantage les jeunes à suivre une formation professionnelle qui, il faut le reconnaître, contribue à élever le niveau d'instruction de ceux que des études purement théoriques n'intéressent pas
- d'élargir l'accès à une formation professionnelle initiale et continue, et de doter ainsi les entreprises d'un plus large éventail de compétences pour leur permettre de procéder plus facilement au redéploiement interne de leurs effectifs

- de concevoir des programmes de formation qui répondent aux besoins des petites entreprises et s'adressent aussi bien aux ouvriers qu'aux cadres.

Ces réformes devront s'accompagner d'une diversification et d'une modernisation du secteur des entreprises, processus qui devra aller de pair avec la poursuite des privatisations et de la déréglementation, afin que le Portugal puisse s'engager dans la voie d'une production industrielle à plus forte technicité tout en conservant de bons résultats dans le domaine de l'emploi. ■

BIBLIOGRAPHIE DE L'OCDE

Études économiques de l'OCDE :
Portugal, 1995

Connaissance de l'investissement et investissement dans la connaissance : la nécessité de repenser les systèmes d'information et de prise de décision sur le capital humain, à paraître 1995

Riel Miller et Gregory Wurzburg, «Investir dans le capital humain», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995

Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 1995

Norberto Bottani, «Les indicateurs de l'enseignement», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995.



Repères



ALLEMAGNE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	1,7	3,0
Indicateur avancé*	avr. 95	-0,5	1,9
Prix à la consommation*	mai 95	0,1	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 94	-2,74	-2,01
Taux de chômage	déc. 94	6,8	6,7
Taux d'intérêt	mai 95	4,59	5,20

* Ex-RFA



AUSTRALIE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 95	0,7	3,8
Indicateur avancé	mars 95	-1,1	-3,5
Prix à la consommation	T1 95	1,7	3,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	avr. 95	-1,19	-0,87
Taux de chômage	avr. 95	8,3	10,1
Taux d'intérêt	avr. 95	8,00	4,85



CANADA

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	1,4	5,6
Indicateur avancé	avr. 95	-1,9	-2,3
Prix à la consommation	avr. 95	0,3	2,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-2,80	-5,19
Taux de chômage	avr. 95	9,4	10,9
Taux d'intérêt	mai 95	7,50	6,29



ÉTATS-UNIS

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 95	0,7	4,0
Indicateur avancé	avr. 95	-0,4	-0,5
Prix à la consommation	avr. 95	0,3	3,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-44,76	-30,59
Taux de chômage	mai 95	5,6	6,1
Taux d'intérêt	mai 95	6,02	4,51

Définitions
Indicateur avancé indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance
Indice des prix à la consommation mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services
Balance courante milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf pour États-Unis
Taux de chômage % de la population active – taux de chômage standardisés (BIT) ; définition nationale pour Autriche, Danemark, Islande, Mexique, Suisse, Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Autriche, Islande, Mexique et Turquie
Taux d'intérêt à trois mois, sauf pour Grèce (douze) et Turquie (six)
Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, juin 1995 ; pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE.



AUTRICHE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	3,9	3,0
Indicateur avancé	avr. 95	-0,8	1,9
Prix à la consommation	avr. 95	0,1	2,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 95	-0,65	0,07
Taux de chômage	mai 95	5,9	6,0
Taux d'intérêt	avr. 95	4,82	5,39



DANEMARK

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	1,5	3,2
Indicateur avancé	mars 95	-2,5	1,0
Prix à la consommation	avr. 95	0,3	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	0,22	0,55
Taux de chômage	mars 95	10,4	12,6
Taux d'intérêt	mai 95	6,60	5,90



FINLANDE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	4,7	4,4
Indicateur avancé	janv. 95	0,2	8,0
Prix à la consommation	avr. 95	0,1	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	avr. 95	0,16	-0,05
Taux de chômage	avr. 95	17,6	18,8
Taux d'intérêt	mai 95	5,87	5,14



BELGIQUE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1993		-1,7
Indicateur avancé	avr. 95	-1,4	-3,6
Prix à la consommation	mai 95	0,0	1,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	2,37	2,97
Taux de chômage	mai 95	9,8	9,8
Taux d'intérêt	mai 95	5,18	5,34



ESPAGNE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	0,8	2,8
Indicateur avancé	mars 95	-1,5	5,0
Prix à la consommation	avr. 95	0,5	5,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 95	-0,72	-1,03
Taux de chômage	T1 95	22,8	23,8
Taux d'intérêt	mai 95	9,39	7,68



FRANCE

	période	variation par rapport à la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	0,6	3,7
Indicateur avancé	avr. 95	0,0	-1,2
Prix à la consommation	avr. 95	0,1	1,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	3,43	3,61
Taux de chômage	avr. 95	12,2	12,5
Taux d'intérêt	mai 95	7,47	5,64



GRÈCE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1993		0,6
Indicateur avancé avr. 95	-0,7	2,2
Prix à la consommation mai 95	0,7	9,8
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante fév. 95	-0,58	-0,36
Taux de chômage
Taux d'intérêt avr. 95	16,50	18,50



ITALIE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	0,0	2,7
Indicateur avancé avr. 95	-0,7	-1,8
Prix à la consommation mai 95	0,6	5,5
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante mars 95	-0,05	1,14
Taux de chômage T3 94	11,8	10,3
Taux d'intérêt mai 95	10,45	7,81



MEXIQUE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	8,5	4,0
Indicateur avancé
Prix à la consommation avr. 95	8,0	29,4
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T1 95	-1,21	-6,70
Taux de chômage mars 95	5,7	3,6
Taux d'intérêt avr. 95	71,50	15,92



PAYS-BAS

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	0,1	3,0
Indicateur avancé avr. 95	-0,4	1,9
Prix à la consommation avr. 95	0,2	2,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 94	4,21	2,02
Taux de chômage mars 95	7,1	7,4
Taux d'intérêt mai 95	4,49	5,13



SUÈDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	20,1	3,5
Indicateur avancé avr. 95	0,0	-1,8
Prix à la consommation avr. 95	0,7	2,9
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante mars 95	0,54	0,17
Taux de chômage avr. 95	7,2	7,4
Taux d'intérêt mai 95	8,77	7,00



IRLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1993		4,0
Indicateur avancé mars 95	1,5	13,2
Prix à la consommation T1 95	0,8	2,5
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 94	1,26	0,82
Taux de chômage avr. 95	14,4	14,9
Taux d'intérêt mai 95	6,63	5,75



JAPON

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	-0,9	0,9
Indicateur avancé avr. 95	1,0	6,0
Prix à la consommation avr. 95	0,4	-0,2
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante mars 95	14,83	15,86
Taux de chômage avr. 95	3,1	2,8
Taux d'intérêt mai 95	1,35	2,18



NORVÈGE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	7,4	4,5
Indicateur avancé oct. 94	0,6	4,4
Prix à la consommation avr. 95	0,1	2,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante mars 95	0,46	0,19
Taux de chômage T4 94	5,2	5,7
Taux d'intérêt mai 95	5,67	5,15



PORTUGAL

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 93	1,6	-0,7
Indicateur avancé janv. 95	-0,9	7,5
Prix à la consommation avr. 95	0,4	4,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 93	0,02	-0,58
Taux de chômage T4 94	6,9	6,0
Taux d'intérêt avr. 95	10,70	..



SUISSE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	0,6	2,6
Indicateur avancé avr. 95	0,2	1,5
Prix à la consommation avr. 95	0,1	1,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 94	5,0	4,6
Taux de chômage avr. 95	4,3	4,8
Taux d'intérêt avr. 95	3,36	3,96



ISLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1993		1,0
Indicateur avancé
Prix à la consommation avr. 95	0,1	1,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T1 95	0,03	0,06
Taux de chômage avr. 95	5,5	5,5
Taux d'intérêt avr. 95	7,60	4,50



LUXEMBOURG

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1993		0,3
Indicateur avancé avr. 95	-1,4	-0,8
Prix à la consommation mai 95	0,2	2,2
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante
Taux de chômage
Taux d'intérêt



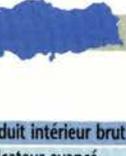
NOUVELLE-ZÉLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	0,3	2,6
Indicateur avancé
Prix à la consommation T1 95	1,2	4,0
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 94	-0,55	-0,46
Taux de chômage T4 94	7,5	9,2
Taux d'intérêt avr. 95	9,22	6,39



ROYAUME-UNI

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T1 95	0,7	3,7
Indicateur avancé mai 95	0,2	1,9
Prix à la consommation avr. 95	1,0	3,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 94	3,83	-0,84
Taux de chômage avr. 95	8,5	9,9
Taux d'intérêt mai 95	6,72	5,17



TURQUIE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 94	-23,3	-5,4
Indicateur avancé
Prix à la consommation mai 95	3,2	82,4
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 94	0,34	-1,58
Taux de chômage avr. 95	8,3	7,3
Taux d'intérêt mai 95	89,64	..

Pour référence

Les perspectives économiques de l'OCDE

Les points essentiels

Après plusieurs années difficiles au début de la décennie 90, la situation économique de la plupart des pays membres s'est nettement améliorée¹. La croissance de la production est bien établie presque partout, à l'exception notable du Japon. Le commerce mondial connaît une vigoureuse expansion. Le chômage recule dans la zone, et l'inflation est tombée à des taux jamais vus depuis les années 60. Outre ces évolutions conjoncturelles favorables, d'importants efforts ont été faits pour établir les conditions d'une amélioration durable des performances économiques. Au niveau international, le processus de concurrence s'intensifie sur les marchés des produits par suite de la conclusion d'accords visant à réduire les obstacles aux échanges, comme la mise en place du Marché unique européen, l'ALENA et la signature de l'acte final des négociations d'Uruguay comprenant la création de l'Organisation mondiale du commerce. En outre, la réforme des dispositifs réglementaires et l'innovation technologique continuent de renforcer la concurrence et l'efficacité, en particulier sur les marchés financiers. Plusieurs pays sont aussi parvenus à améliorer dans une certaine mesure la flexibilité de leur marché du travail. A l'extérieur de la zone OCDE, la croissance est vigoureuse dans nombre d'économies d'Asie, beaucoup d'économies en transition ont retrouvé le chemin de l'expansion et, en dépit des effets de la crise du Mexique sur les pays d'Amérique centrale et du Sud, les perspectives à long terme dans cette zone restent favorables.

Malgré ces résultats positifs, il faudra s'attaquer à plusieurs problèmes dans les années qui viennent pour assurer, dans la zone OCDE et en dehors de celle-ci,

une croissance économique forte qui s'accompagne d'une expansion soutenue de l'emploi et de la productivité, et pour faire en sorte que le relèvement des niveaux de vie et le regain de prospérité soient largement partagés, tant entre les pays qu'entre les individus.

Les enjeux à moyen terme

Une progression soutenue de l'emploi et une décroissance durable du chômage sont essentielles, car elles contribueront à la fois à accroître la production, en réduisant le gaspillage actuel de ressources humaines, et à atténuer les détresses sociales engendrées par un chômage élevé et persistant. Tous les pays doivent s'employer dans les plus brefs délais à progresser rapidement dans la mise en œuvre des recommandations de *L'étude sur l'emploi*².

Plusieurs conditions devront être réunies pour que les gains de productivité s'accroissent : l'existence de marchés concurrentiels et ouverts, contraignant en permanence les producteurs à accroître leur efficacité et à innover ; un niveau élevé de recherche et développement et de nouveaux investissements incorporant et diffusant de façon adéquate les technologies nouvelles ; enfin, une qualification accrue de la population active. Pour compenser les effets négatifs qu'ont sur des groupes particuliers d'individus les changements rapides dont s'accompagnent parfois l'ouverture des marchés à la concurrence et les progrès de la technologie, il faut que, loin de chercher à freiner ces changements, les pays de l'OCDE renforcent leur capacité de s'y adapter de manière positive. En définitive, les gains de productivité générés par le

jeu de la concurrence et le progrès technologique sont la principale source d'amélioration des niveaux de vie. Ils donnent aussi les moyens d'accroître l'aide aux personnes ayant perdu leur emploi et aux exclus et, en particulier, de mettre en œuvre des programmes pour assurer leur réinsertion.

Toute nouvelle progression de la productivité, de même que l'allocation efficiente des ressources réelles au niveau mondial, dépend aussi de la libre circulation des ressources financières. La difficulté ici consiste à tirer le plus possible parti de la globalisation et de la libéralisation des marchés financiers, tout en réduisant au minimum les coûts que ces évolutions entraînent. Ces dernières années, ces marchés ont connu à différentes reprises de fortes et soudaines tensions, qui ont souvent conduit à de brusques mouvements de taux de change et de taux d'intérêt à long terme. A diverses reprises, ces tensions ont reflété une dégradation justifiée de la confiance des marchés dans les politiques et les perspectives macro-économiques. Or, dès lors qu'il y a eu perte de confiance, le rythme et l'ampleur des réactions des marchés ne sauraient être totalement expliqués par l'évolution des conditions économiques fondamentales. Les fortes variations à court terme qui parfois en résultent peuvent déstabiliser la situation économique intérieure et aggraver la fragilité financière. En outre, des déséquilibres persistants entre les cours des monnaies risquent d'entraîner de fortes fluctuations des soldes commerciaux et donner lieu à des tensions dans les systèmes internationaux d'échanges et de paiements, favorisant ainsi l'apparition de pressions protectionnistes.

Le renforcement du système commercial ouvert, multilatéral et fondé sur des accords internationaux, ainsi que l'application aux investissements étrangers d'un cadre analogue favoriseront la croissance. Ils susciteront en effet une augmentation de la productivité du fait de la meilleure répartition des ressources entre les secteurs et les pays et contribueront ainsi à la progression continue des niveaux de vie. Malgré l'aboutissement des négociations d'Uruguay, des pressions protectionnistes continuent de s'exercer. A l'heure actuelle, les relations commerciales entre les États-Unis et le Japon sont particulièrement tendues. D'autres problèmes liés aux échanges et faisant intervenir les politiques de la concurrence, l'investissement direct, l'environnement et les normes du travail sont en cours d'examen dans plusieurs enceintes, notamment l'OCDE. Il importe de trouver des solutions – y compris pour atténuer les tensions commerciales particulières qui opposent dans l'immédiat les États-Unis au Japon. Ces solutions doivent être compatibles avec

1. *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 57, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

2. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : la mise en œuvre de la stratégie*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

1. Variation du volume du PIB dans la zone OCDE

%

	Part dans le total OCDE	Variation par rapport à l'année précédente				
		1991	1993	1994	1995	1996
États-Unis	36,35	3,1	4,1	3,2	2,3	
Japon	14,91	-0,2	0,6	1,3	2,3	
Allemagne	8,63	-1,1	2,9	2,9	2,7	
France	6,59	-1,5	2,7	3,0	3,2	
Italie	6,19	-1,2	2,2	3,0	2,9	
Royaume-Uni	5,74	2,2	3,8	3,4	3,0	
Canada	3,32	2,2	4,5	3,9	3,4	
Total/moyenne des 7 pays ci-dessus	81,73	1,3	3,0	2,8	2,6	
Australie	1,77	3,9	5,4	3,8	3,5	
Autriche	0,86	-0,1	2,7	2,8	2,3	
Belgique	1,09	-1,7	2,3	2,7	2,6	
Danemark	0,57	1,5	4,4	3,4	3,0	
Espagne	3,15	-1,1	2,0	3,0	3,2	
Finlande	0,49	-1,6	3,9	4,8	3,9	
Grèce	0,62	-0,5	1,5	1,9	2,3	
Irlande	0,27	4,1	6,0	5,8	5,0	
Islande	0,03	1,2	3,0	2,5	2,4	
Luxembourg	0,05	1,7	2,7	3,1	2,9	
Mexique	2,79	0,8	3,5	-2,9	3,0	
Norvège	0,45	2,3	5,1	4,8	3,5	
Nouvelle-Zélande	0,29	5,1	3,8	3,8	3,1	
Pays-Bas	1,57	0,4	2,5	3,1	2,7	
Portugal	0,65	-1,2	1,2	2,9	3,2	
Suède	0,92	-2,6	2,2	2,5	2,4	
Suisse	0,94	-0,9	2,1	1,7	2,3	
Turquie	1,75	7,5	-5,4	2,8	4,8	
Total/moyenne des 18 pays ci-dessus	18,27	0,9	2,2	2,2	3,1	
Total OCDE	100,00	1,2	2,9	2,7	2,7	
OCDE						
Amérique du Nord	42,46	2,9	4,1	2,8	2,5	
OCDE Europe	40,57	-0,2	2,4	3,0	3,0	
UE	37,40	-0,6	2,7	3,0	2,9	
Total/moyenne OCDE moins les États-Unis	63,63	0,1	2,2	2,4	2,9	

Les chiffres en italique sont provisoires.

une approche multilatérale et ouverte, fondée sur des accords internationaux, qui seule peut conduire à une plus grande ouverture des marchés à la concurrence et à une allocation plus efficiente des ressources au niveau international.

La politique macro-économique

L'établissement et le maintien d'un environnement macro-économique stable devraient favoriser une croissance soutenue. Les gains réalisés sur le front de l'inflation doivent être préservés. Une tâche difficile mais vitale consistera à réduire les déficits publics et les ratios dette/PIB, compte tenu en particulier de l'alour-

dissement attendu des charges budgétaires liées au vieillissement de la population.

Le succès à long terme suppose tout d'abord que les solutions apportées aux problèmes à court terme soient compatibles avec les objectifs à plus longue échéance. Le Secrétaire de l'OCDE prévoit actuellement une croissance raisonnablement vigoureuse jusqu'à la fin de 1996, mais ce résultat ne saurait être tenu pour acquis. Des risques existent, liés aux possibles conséquences négatives des turbulences qui ont secoué les marchés des changes ces derniers mois, à la poursuite de réactions défavorables des marchés financiers face au mauvais état des finances publiques dans nombre de pays (c'est-à-dire des taux d'intérêt plus élevés qu'escompté), et, peut-être, aux dépenses de consommation plus faibles que prévu. Ces risques doivent être maîtrisés.

Dans la situation macro-économique actuelle, il est nécessaire, pour assurer une croissance non inflationniste, que dans les pays où les marges de ressources inutilisées paraissent résorbées ou se sont sensiblement réduites, la politique monétaire freine la demande. *A contrario*, dans les pays où ces marges demeurent importantes et où le risque d'inflation est faible, la politique monétaire devrait favoriser un redressement de l'activité. L'affaiblissement récent du taux de change du dollar des États-Unis par rapport aux autres grandes monnaies a soulevé des problèmes supplémentaires pour la politique économique. En effet, si la forte baisse du dollar se poursuit, elle pourrait accentuer les tensions inflationnistes qui ont déjà eu tendance à apparaître aux États-Unis. Au Japon,

la vigueur actuelle du yen pourrait compromettre une reprise qui a déjà été retardée tandis qu'en Europe, la faiblesse du dollar par rapport au deutschemark a donné lieu à des pressions sur d'autres monnaies, tant à l'intérieur du mécanisme de change européen qu'en dehors de celui-ci. Certains pays, notamment ceux dont les situations budgétaires ou les performances passées en termes d'inflation ne sont pas satisfaisantes, ont dû relever leurs taux d'intérêt pour défendre leur taux de change, alors même que le chômage reste élevé et que la reprise économique est inachevée.

Une étroite coordination des politiques en matière de taux d'intérêt dans les trois grandes économies de l'OCDE, ayant pour but essentiel d'assurer la stabilité

des taux de change, pourrait avoir d'importantes conséquences négatives dans chacun des pays. Compte tenu du décalage des positions conjoncturelles, les pressions extérieures pourraient se traduire par un relèvement des taux d'intérêt supérieur à celui qui justifieraient les seules considérations d'ordre interne. Pour les grandes économies, où la taille relative du secteur exposé est peu importante, il n'est pas souhaitable de faire du taux de change un objectif de la politique monétaire. Cependant, même dans ces économies, le taux de change devrait constituer un indicateur important pour l'élaboration de la politique monétaire, au même titre qu'un certain nombre d'autres variables économiques et financières domestiques. Dans la situation actuelle, à partir de cet ensemble d'indicateurs utiles pour déterminer l'orientation appropriée de la politique monétaire, on peut dégager les points suivants.

- Aux États-Unis, les autorités monétaires devront rester vigilantes et demeurer attentives à l'émergence de pressions inflationnistes. Elles doivent être prêtes à relever encore les taux d'intérêt à court terme si les dernières statistiques disponibles indiquent le retour d'une forte croissance ou si la faiblesse du taux de change paraît poser un risque en termes d'inflation.

- Dans les autres pays, où sont intervenues d'importantes dépréciations de taux de change et dont l'économie est plus exposée aux influences extérieures que celle des États-Unis (notamment l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Mexique et la Suède), il faudra se montrer encore plus prudent dans la conduite de la politique monétaire pour éviter que la dépréciation monétaire n'entraîne une spirale prix/salaires.

- En Allemagne, si les facteurs d'expansion restent aussi vigoureux au cours des douze prochains mois malgré l'appréciation du deutschemark, une augmentation des taux d'intérêt sera vraisemblablement requise. En France, en revanche, les taux d'intérêt à court terme devraient être réduits, pour se rapprocher des taux allemands dès que les tensions sur le marché des changes s'atténueront.

- Au Japon, étant donné le volant existant de ressources non utilisées, la croissance prévue de la demande intérieure et les ajustements en cours des bilans des banques, il conviendra d'utiliser avec souplesse la marge, certes limitée, qui existe pour réduire encore les taux à court terme, sauf si intervient rapidement une nette correction de la surévaluation du taux de change par les marchés.

A plus long terme, il est nécessaire de renforcer encore la crédibilité des engagements pris en faveur d'une politique monétaire non inflationniste. Cela permettra de réduire les primes incorporées dans les taux d'intérêt, liées aux niveaux actuels et aux risques futurs d'inflation, et de créer un contexte favorable aux prises de décisions concernant l'affectation présente des ressources et les nouveaux investissements. Les gains de productivité s'en trouveraient améliorés et l'instabilité des marchés financiers en serait atténuée.

2. Chômage dans la zone OCDE¹

	Milliers	% de la population active			
	1991	1993	1994	1995	1996
États-Unis ²	8 443	6,8	6,1	5,6	5,7
Japon	1 382	2,5	2,9	3,1	3,1
Allemagne	2 602	8,9	9,6	9,2	8,7
France	2 361	11,7	12,4	12,0	11,5
Italie ³	2 650	10,7	11,3	11,1	10,5
Royaume-Uni	2 348	10,2	9,2	8,2	7,6
Canada	1 493	11,2	10,4	9,4	9,1
Total/moyenne des 7 pays ci-dessus	21 279	7,3	7,2	6,8	6,6
Australie	809	10,9	9,7	8,7	7,9
Autriche	125	4,2	4,4	4,3	4,2
Belgique	391	11,9	12,6	12,4	11,8
Danemark	296	12,2	12,1	10,6	9,7
Espagne	2 464	22,7	24,1	24,1	23,3
Finlande	193	17,9	18,4	16,4	14,9
Grèce	301	9,7	9,6	9,9	9,9
Irlande	195	15,8	14,8	13,9	13,6
Islande	2	4,3	4,7	4,5	4,4
Luxembourg	2	2,1	2,7	2,5	2,3
Mexique ⁴	322	3,5	3,7	5,2	5,2
Norvège	116	6,0	5,5	4,9	4,5
Nouvelle-Zélande	168	9,5	8,1	7,2	7,0
Pays-Bas	335	6,5	7,5	7,5	7,4
Portugal	199	5,5	6,8	6,7	6,3
Suède	122	8,2	8,0	7,5	6,7
Suisse	39	4,5	4,7	4,1	3,6
Turquie ⁵	1 547	8,7	10,9	12,0	12,4
Total/moyenne des 18 pays ci-dessus	7 626	10,4	11,0	11,2	10,9
Total OCDE	28 904	8,0	8,1	7,8	7,6
OCDE					
Amérique du Nord	10 258	7,0	6,3	6,0	6,0
OCDE Europe	16 288	10,7	11,3	11,0	10,6
UE	14 584	11,1	11,5	11,1	10,6
Total/moyenne OCDE moins les États-Unis	20 462	8,6	8,9	8,8	8,5

Les chiffres en italique sont provisoires.

1. Définitions courantes.

2. Rupture de série à partir de janvier 1994.

3. Rupture de série en 1991 et 1992.

4. Données fondées sur l'enquête nationale sur l'emploi urbain (32 zones urbaines et environ 12 millions de personnes).

5. Importantes révisions.

Il existe plusieurs mesures qui apporteraient une contribution positive à cet égard et qui sont toutes individuellement souhaitables. D'importants progrès ont été accomplis dans de nombreux pays afin de mettre l'accent sur le contrôle de l'inflation dans la formulation des objectifs de politique monétaire, d'avoir des objectifs de plus en plus ambitieux et de les porter à la connaissance du public dans un souci de transparence.

Des pays comme le Royaume-Uni, le Canada, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont défini des marges explicites de fluctuation pour l'inflation et

plusieurs autres, notamment l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Australie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et la Suisse, ont annoncé des objectifs d'inflation à moyen terme. D'autres encore ont opté pour une véritable fixité des taux de change par rapport aux pays à faible inflation.

La plus large autonomie dont bénéficient les banques centrales dans la conduite de leurs opérations renforce également les pressions institutionnelles en faveur du maintien de la stabilité des prix dans plusieurs pays – par exemple dans certains pays de l'Union européenne et en Nouvelle-Zélande. De nouveaux progrès dans ce domaine aideraient les banques centrales à asséoir solidement leur réputation et contribueraient à mobiliser le soutien de l'opinion, dont dépend en fin de compte le respect de ces engagements.

L'assainissement des finances publiques continue de jouer un rôle déterminant. Les déficits budgétaires chroniques et la progression des ratios dette/PIB dans nombre de pays indiquent que les politiques budgétaires actuellement suivies sont généralement insoutenables. Des mesures sont prises dans la plupart des pays pour faire face à ce problème et ces efforts doivent être poursuivis ou, dans certains cas, accentués. Dans plusieurs pays, par exemple l'Italie, le Canada, l'Espagne et la Suède, les préoccupations suscitées par l'ampleur des déficits se sont parfois traduites par des primes sur les taux d'intérêt et par des pressions à la baisse sur le taux de change. Aux États-Unis, les déficits budgétaires chroniques conjugués à la faiblesse relative de l'épargne du secteur privé ont entraîné une dégradation continue de l'endettement extérieur net.

Une réduction des déficits devrait accroître l'épargne nationale, ce qui contribuerait à atténuer les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, à financer un volume accru d'investissement et à promouvoir une croissance durable à moyen terme. Une telle réduction permettrait aussi de disposer d'une plus large marge de manœuvre et aiderait à conforter la crédibilité des engagements officiels en matière de stabilité des prix. Compte tenu des contraintes imposées à

moyen terme par les engagements au titre des pensions et de la santé, qui s'accroîtront avec le vieillissement des populations, il est d'autant plus impératif de s'attaquer sans tarder aux déséquilibres budgétaires actuels.

3. Indices implicites de prix de la consommation privée dans la zone OCDE %

	Variation par rapport à l'année précédente			
	1993	1994	1995	1996
États-Unis	2,5	2,1	2,8	3,4
Japon	1,3	0,3	-0,6	0
Allemagne	3,9	2,7	2,3	2,1
France	2,2	1,8	1,6	1,7
Italie	4,8	4,7	5,4	4,7
Royaume-Uni	3,5	2,5	2,9	3,1
Canada	1,7	0,7	2,0	2,0
Moyenne des 7 pays ci-dessus	2,6	2,0	2,2	2,5
Australie	2,1	1,4	2,6	3,7
Autriche	3,5	3,3	2,3	2,5
Belgique	2,6	2,4	1,9	2,0
Danemark	1,0	1,7	2,5	3,0
Espagne	5,6	5,1	4,6	4,1
Finlande	3,9	1,6	2,1	2,6
Grèce	13,6	10,8	9,2	7,0
Irlande	1,6	2,4	2,6	3,0
Islande	4,9	1,7	2,3	2,8
Luxembourg	3,7	2,4	1,9	2,0
Mexique	9,3	6,6	35,0	27,0
Norvège	1,9	1,4	2,8	2,6
Nouvelle-Zélande	1,0	0,5	2,9	2,0
Pays-Bas	2,1	2,2	1,7	1,8
Portugal	7,9	5,2	4,5	4,2
Suède	5,8	3,0	3,3	2,8
Suisse	3,0	0,7	1,7	1,9
Turquie	63,9	106,0	80,0	45,0
Moyenne des 18 pays ci-dessus	10,6	13,6	15,4	10,8
Moyenne OCDE	4,1	4,1	4,6	4,0
Moyenne OCDE moins la Turquie	3,0	2,3	3,3	3,3
OCDE				
Amérique du Nord	2,9	2,3	4,8	4,8
OCDE Europe	6,5	7,5	6,4	4,7
OCDE Europe moins la Turquie	3,9	3,1	3,1	2,9
UE	3,9	3,2	3,1	2,9
Moyenne OCDE moins les États-Unis	5,0	5,2	5,7	4,4

Les chiffres en italique sont provisoires.

La possibilité d'alourdir la fiscalité étant limitée dans la plupart des pays du fait de l'opposition politique à toute augmentation d'impôt et de l'aggravation des distorsions économiques qu'engendrerait une telle

La possibilité d'alourdir la fiscalité étant limitée dans la plupart des pays du fait de l'opposition politique à toute augmentation d'impôt et de l'aggravation des distorsions économiques qu'engendrerait une telle

4. Balance des opérations courantes dans la zone OCDE

% du PIB

	1993	1994	1995	1996
États-Unis	-1,6	-2,3	-2,7	-2,5
Japon	3,1	2,8	2,5	2,2
Allemagne	-0,8	-1,1	-0,7	-1,2
France	0,7	0,7	0,9	0,8
Italie	1,2	1,5	1,3	1,6
Royaume-Uni	-1,9	0,0	-0,1	-0,1
Canada	-4,3	-3,3	-2,2	-1,5
Moyenne des 7 pays ci-dessus	0,0	-0,2	-0,3	-0,3
Australie	-3,7	-4,6	-6,0	-5,3
Autriche	-0,5	-1,0	-1,4	-1,7
Belgique-Luxembourg	5,4	5,4	5,8	5,8
Danemark	4,1	3,0	2,9	3,5
Espagne	-0,8	-1,1	-1,0	-1,3
Finlande	-1,1	1,1	1,8	1,2
Grèce	-0,8	-0,1	-1,0	-1,3
Irlande	7,7	6,9	6,6	6,1
Islande	0,0	2,2	2,4	2,0
Mexique	-6,5	-7,8	-1,5	-0,7
Norvège	2,1	3,3	4,1	6,8
Nouvelle-Zélande	-2,1	-2,1	-2,1	-1,7
Pays-Bas	3,1	3,9	3,8	3,7
Portugal	0,8	-1,3	0,1	0,2
Suède	-2,1	0,4	2,9	4,5
Suisse	7,9	6,9	6,8	6,9
Turquie	-3,7	2,1	2,1	1,6
Moyenne des 18 pays ci-dessus	0,0	0,2	1,2	1,4
Moyenne OCDE	0,0	-0,2	-0,1	-0,1
OCDE				
Amérique du Nord	-2,1	-2,6	-2,6	-2,4
OCDE Europe	0,3	0,7	0,9	0,8
UE	0,1	0,4	0,6	0,5
Moyenne OCDE moins les États-Unis	0,7	0,9	1,1	1,0

Les chiffres en italique sont provisoires.

mesure, ce sont les dépenses qui devront supporter pour l'essentiel le poids de l'ajustement. Plus généralement, l'expérience récente d'un certain nombre de pays montre que les ajustements rendus nécessaires par la réduction des déficits sont d'autant plus facilement supportés que les mesures en question sont prises en période de redressement de l'activité, même si la pression pour agir est alors moindre. Les gouvernements devraient donc saisir l'occasion qui leur est offerte par la conjoncture actuelle, afin d'éviter de se trouver confrontés à des conditions beaucoup plus difficiles lorsque l'expansion se ralentira.

Les mesures visant à réduire les dépenses seront sans doute plus efficaces si, dans le cadre du processus budgétaire, la fixation d'un plafond crédible et contraignant pour les dépenses va de pair avec des efforts d'amélioration de l'efficacité des activités du secteur public. Au-delà de ces mesures, il est nécessaire de lutter contre l'exclusion sociale et la

marginalisation et d'assurer une distribution équitable du revenu, aussi bien entre les générations présentes qu'entre celles-ci et les générations futures. Cela permettra d'obtenir et de maintenir plus facilement un vaste soutien politique pour les actions requises dans tous les domaines, en particulier celles visant à améliorer sensiblement les finances publiques.

La réforme structurelle

Des réformes destinées à atténuer les rigidités structurelles des marchés du travail et des produits permettraient aux prix et aux salaires de mieux refléter les conditions du marché et d'accélérer les ajustements nécessaires en réponse à des modifications de prix. Les économies seraient ainsi mieux à même de s'adapter aux changements, par exemple ceux liés à une évolution de la composition de la demande ou aux progrès technologiques. A l'heure actuelle, les rigidités des marchés du travail et des produits ont pour effet de déplacer les pressions générées sur ces marchés vers des secteurs plus flexibles de l'économie, en particulier les marchés financiers. Une plus grande flexibilité des marchés du travail et des produits contribuerait aussi à la création d'emplois nécessaire pour réduire le chômage de longue durée. L'amélioration des résultats en matière d'emplois facilitera l'établissement de conditions propices à la lutte contre la marginalisation et l'exclusion. Ainsi, l'incidence favorable des réformes structurelles sur la productivité et sur le coût social de l'adaptation aux changements renforcerait la crédibilité des politiques monétaires et budgétaires.

Dans les pays de l'OCDE, les marchés financiers sont désormais presque totalement libéralisés. Les avantages que présente la libéralisation de ces marchés sont substantiels : des marchés financiers déréglementés assurent aux épargnants une meilleure protection contre l'inflation ; ils facilitent la diversification des portefeuilles tant au sein des pays qu'au niveau international ; ils permettent d'accéder plus aisément à des moyens de financement que ce n'était souvent le cas dans le passé ; ils élargissent les possibilités qu'ont les utilisateurs finals du capital de réaliser des investissements productifs dans les activités jugées les plus rentables à long terme ; ils accroissent l'efficacité opérationnelle des institutions financières et réduisent les coûts d'intermédiation ; ils encouragent des méthodes novatrices de gestion des risques.

Pour exploiter au maximum ces avantages potentiels, il est indispensable que les intervenants soient soumis aux disciplines imposées par les marchés tout en bénéficiant des avantages offerts par ces derniers, de telle sorte qu'ils arbitrent prudemment entre prise de risques et recherche de rendements élevés. Il faut en particulier veiller à éviter une situation dans laquelle les intervenants privés et publics aient le sentiment que leurs décisions d'investissement et de finan-

cement ou leurs politiques économiques sont effectivement garanties contre les risques ou cautionnés par les contribuables ou la communauté internationale (problème de l'aléa de moralité).

Face à l'instabilité observée sur les marchés financiers, il a quelquefois été suggéré de revenir sur le processus de déréglementation ou d'adopter des mesures, telles que l'introduction de taxes sur les transactions, pour freiner leur fonctionnement. Compte tenu des effets économiques négatifs dus aux distorsions qui ont très souvent accompagné les réglementations dans le passé, la réintroduction d'un cadre réglementaire détaillé n'est pas une solution, et n'a de toute façon guère de chances d'être applicable. Qui plus est, pour être efficaces, des taxes sur les transactions et des réglementations devraient être appliquées à une échelle pratiquement mondiale, ce qui exigerait une coordination internationale d'une ampleur probablement irréalisable. Il a également été suggéré de constituer une importante réserve de capitaux pour stabiliser les mouvements excessifs des taux de change, mais une telle mesure poserait des problèmes d'aléa de moralité de la part aussi bien des opérateurs privés que publics, en empêchant la saine discipline du marché de régir leur comportement et leurs actions.

Les gouvernements des pays de l'OCDE ne peuvent cependant tout tolérer dans le fonctionnement des marchés financiers. La libéralisation de ces derniers ne portera pleinement ses fruits que si les intervenants disposent des informations nécessaires pour prendre leurs décisions en toute connaissance de cause et si les autorités compétentes disposent, elles aussi, des éléments nécessaires pour évaluer les risques propres aux institutions et les risques systémiques. D'où la nécessité d'améliorer la transparence tant dans le secteur privé que dans le secteur public, en mettant au point des méthodes de comptabilité plus précises et plus informatives – notamment en ce qui concerne les produits dérivés et les autres nouveaux instruments financiers –, en demandant aux opérateurs privés et publics de fournir des informations plus à jour et plus détaillées sur leur situation financière et en améliorant la qualité des données économiques et financières. Il y a également lieu d'améliorer le contrôle prudentiel des institutions et des marchés financiers ainsi que d'assurer une protection adéquate des consommateurs et une concurrence toujours vigoureuse dans le système financier.

La phase d'expansion que connaît actuellement la zone OCDE peut déboucher sur une période de croissance durable de l'emploi et des revenus dans un environnement stable et non inflationniste. Pour atteindre cet objectif souhaitable, il faut toutefois que les gouvernements prennent les mesures qui s'imposent dans l'ensemble des domaines mentionnés plus haut. Exploiter au mieux les effets de synergie de politiques macro-économiques et structurelles appropriées est une condition indispensable à un accroissement et à une meilleure distribution des niveaux de vie à l'échelle mondiale.

le 1^{er} juin 1995

Publications

avril-juin 1995

Bon de commande en fin de numéro

Économie

Études économiques de l'OCDE
Série 1994-1995 *

Australie

mai 1995
(10 95 04 2) ISBN 92-64-24461-1, 152 p.

Irlande

mai 1995
(10 95 18 2) ISBN 92-64-24431-X, 66 p.

Islande

mai 1995
(10 95 17 2) ISBN 92-64-24462-X, 116 p.

Portugal

juin 1995
Voir p. 42 de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.
(10 95 23 2) ISBN 92-64-24468-9, 120 p.

Chaque étude :
France: FF100 ; autres pays : FF130 US\$24 DM39
Abonnement (17 à 19 études) :
France: FF1 200 ; autres pays : FF1 300 US\$240 DM398
* Également disponible sous forme de livre électronique.

Perspectives économiques de l'OCDE n° 57 *

juin 1995
Voir p. 47 de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.
(12 95 57 2) ISBN 92-64-24484-0, 200 p.
France: FF140 ; autres pays : FF180 US\$30 DM55
Abonnement (2 numéros) :
France: FF230 ; autres pays : FF250 US\$46 DM90
* Également disponible sur disquette, bande magnétique et sous forme de livre électronique.

Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles pour les pays nordiques 1993

mai 1995
(30 95 03 3) ISBN 92-64-04446-9, bilingue, 68 p.
France: FF80 ; autres pays : FF105 US\$21 DM29

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Indicateurs économiques à court terme économies en transition Sources et définitions *

mai 1995
(07 95 05 3) ISBN 92-64-04445-0, bilingue, 450 p.
France: FF180 ; autres pays : FF235 US\$47 DM66
* Également disponible sur disquette.

Agriculture

Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE Suivi et perspectives 1995

mai 1995
Ce huitième rapport annuel de l'OCDE présente une analyse des principales évolutions des politiques, des marchés et des échanges agricoles des pays de l'OCDE. Si le soutien global au secteur agricole des pays de l'OCDE a peu évolué en 1994 comme le constate le rapport dans l'une de ses conclusions majeures, un certain mouvement s'est néanmoins dessiné en faveur des paiements directs aux agriculteurs. Cette évaluation s'appuie sur des estimations des équivalents subvention à la production et à la consommation pour les pays de l'OCDE.

Le rapport analyse également certains domaines-clés touchant à l'agriculture notamment l'environnement, l'agro-alimentaire, l'économie rurale, la réforme institutionnelle et les échanges. Tout un ensemble de questions qui se font jour sont également examinées comme les effets de l'accord d'Uruguay sur l'agriculture, les incidences de l'élargissement éventuel de la Communauté européenne pour inclure certains pays d'Europe centrale et orientale, et par l'agriculture durable.

L'accord sur les négociations d'Uruguay de 1994 représente une avancée considérable dans le cadre de la réforme multilatérale des politiques et des échanges agricoles. Celui-ci devrait contribuer de façon significative à la réforme des politiques agricoles menée dans les pays de l'OCDE et ailleurs, ce qui nécessitera une surveillance étroite à l'avenir.

(51 95 10 2) ISBN 92-64-24419-0, 282 p.
France: FF230 ; autres pays : FF300 US\$57 DM86

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays d'Europe centrale et orientale, dans certains Nouveaux États indépendants, en Mongolie et en Chine

Les 10 meilleures ventes

- 1. Études économiques de l'OCDE Série 1994/1995 Australie**
(10 95 04 2) ISBN 92-64-24461-1
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$24 DM39
- 2. La mise en oeuvre de la stratégie Série «L'étude de l'OCDE sur l'emploi»**
(03 95 06 2) ISBN 92-64-24469-7
France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$13 DM19
- 3. Regards sur l'éducation Les indicateurs de l'OCDE Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»**
(96 95 02 2) ISBN 92-64-24405-0
France : FF220 ; autres pays : FF285 US\$54 DM83
- 4. Formation et emploi Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»**
(91 95 05 3) ISBN 92-64-04357-8, bilingue
France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$22 DM34
- 5. Mesurer les résultats scolaires Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»**
(91 95 06 3) ISBN 92-64-04358-6, bilingue
France : FF110 ; autres pays : FF140 US\$27 DM40
- 6. Mesurer la qualité des établissements scolaires Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»**
(91 95 02 3) ISBN 92-64-04355-1, bilingue
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$29 DM47
- 7. Le dernier cycle de l'enseignement obligatoire Quelle attente ? Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»**
(91 95 04 3) ISBN 92-64-04356-X, bilingue
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$25 DM38
- 8. La dimension régionale du chômage dans les pays en transition Un défi pour le marché du travail et les politiques sociales**
(14 95 07 3) ISBN 92-64-04443-4, bilingue
France : FF310 ; autres pays : FF390 US\$78 DM109
- 9. Intégration régionale et système commercial multilatéral Synergie et divergence**
(22 95 03 2) ISBN 92-64-24432-8
France : FF75 ; autres pays : FF100 US\$19 DM28
- 10. Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE Suivi et perspectives 1995**
(51 95 10 2) ISBN 92-64-24419-0
France : FF230 ; autres pays : FF300 US\$57 DM86

Suivi et perspectives 1995

mai 1995
(14 95 05 2) ISBN 92-64-24434-4, 236 p.
France: FF150 ; autres pays : FF195 US\$37 DM56

Réforme de la politique agricole et ajustement au Japon

juin 1995
Même si la structure de la production agricole du Japon et le cadre de ses politiques sont longtemps restés relativement stables, les pressions en faveur du changement se sont intensifiées ces dernières années.

Ce rapport examine les efforts récents entrepris par le Japon pour réformer son secteur agricole. Il évalue différents instruments de politique agricole qui peuvent être utilisés par le Japon pour atteindre ses objectifs pour le secteur, en tenant compte des pressions structurelles d'ores et déjà prévisibles et de celles exercées par les politiques. Ce rapport aboutit à la conclusion que la réduction des mesures de soutien des prix, qui sont aujourd'hui prédominantes au Japon et qui sont à l'origine de distorsions importantes, améliorerait l'efficacité du secteur agricole tout en réduisant les coûts pour les consommateurs. Il souligne également le rôle bénéfique que pourrait jouer l'utilisation sélective de paiements soigneusement ciblés sur certains exploitants.

(51 95 07 2) ISBN 92-64-24398-4, 60 p.
France: FF70 ; autres pays : FF90 US\$17 DM26

Réforme des politiques agricoles et ajustement L'expérience de la Suède

avril 1995
Voir Sture Åström, «La réforme agricole en Suède», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995.

(51 95 04 2) ISBN 92-64-24342-9, 122 p.
France: FF140 ; autres pays : FF180 US\$34 DM55

Développement et aide

L'interdépendance mondiale Les liens entre l'OCDE et les principales économies en développement

mai 1995
La compétitivité croissante des pays en développement constitue-t-elle une menace pour les emplois et les salaires dans les pays de l'OCDE ? Cette étude et le rapport de synthèse qui lui est associé montrent que les pays de l'OCDE ont beaucoup plus à gagner qu'à per-

dre de la croissance rapide des principales économies en développement (PED) comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

Ces pays représentent un vaste marché en rapide expansion pour les exportations de produits, de services, de savoir-faire et de capitaux en provenance des pays de l'OCDE et pourraient donc stimuler la progression de l'emploi et du revenu dans cette zone. Ayant adopté une stratégie de développement axée sur des liens étroits avec l'étranger, les PED ont de plus en plus intérêt à ce que le système économique mondial se libéralise et soit régi par des règles bien définies. On peut s'attendre à ce qu'elles s'impliquent davantage dans la gestion à l'échelle mondiale du commerce et de l'investissement, de l'environnement, de la sécurité et des migrations internationales.

(41 95 06 2) ISBN 92-64-24438-7, 186 p.
France: FF180 ; autres pays : FF235 US\$47 DM66

Le développement du secteur privé Aperçu des efforts des donneurs

mai 1995
(43 95 01 2) ISBN 92-64-24305-4, 110 p.
France: FF270 ; autres pays : FF340 US\$64 DM105

Documents OCDE

Planning for Sustainable Development (*) Country Experiences

mai 1995
* Uniquement en anglais.
(43 95 08 1) ISBN 92-64-14424-2, 98 p.
France: FF60 ; autres pays : FF80 US\$15 DM22

Développement territorial

Études de l'OCDE sur le développement territorial

Réponses locales à la restructuration industrielle en Autriche

juin 1995
L'Autriche, caractérisée par un système social et économique exceptionnellement stable depuis la fin de la seconde guerre mondiale, se trouve aujourd'hui aux prises avec de nouveaux problèmes. La persistance du chômage malgré la croissance dans un pays qui jusque là connaissait le plein emploi montre clairement que la réussite économique n'est plus un fait acquis. De plus, l'ouverture des frontières orientales et l'adhésion à

l'Union européenne rendent l'avenir encore moins certain.

Cet ouvrage du programme LEED de l'OCDE souligne le rôle des politiques régionales et locales dans la réponse à ces défis. En effet, le caractère localisé de la restructuration et les caractéristiques socio-économiques particulières des régions en cause font des politiques locales un puissant moyen d'action. Il propose un éventail de recommandations pour améliorer les politiques et coordonner les divers programmes.

(84 95 01 2) ISBN 92-64-24435-2, 132 p.
France: FF150 ; autres pays : FF195 US\$37 DM55

Échanges

Intégration régionale et système commercial multilatéral Synergie et divergence

mai 1995
Voir Serge Devos, «L'intégration régionale», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995.
(22 95 03 2) ISBN 92-64-24432-8, 94 p.
France: FF75 ; autres pays : FF100 US\$19 DM28

Éducation, enseignement

Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»

Le dernier cycle de l'enseignement obligatoire Quelle attente ?

avril 1995
Qu'attendent les parents de l'école, et dans quelle mesure sont-ils satisfaits de ce qu'ils en obtiennent ? Pour répondre à ces questions, 12 pays de l'OCDE ont entrepris en commun une enquête sur ce que le public pense et attend du système éducatif. Pour la toute première fois, le lecteur va découvrir l'ensemble du travail accompli, depuis la conception jusqu'à la réalisation, pour étudier l'attitude du public. Le message indique clairement les priorités voulues et les résultats recherchés, et les décideurs seraient bien avisés de l'entendre.

(91 95 04 3) ISBN 92-64-04356-X, bilingue, 152 p.
France: FF100 ; autres pays : FF130 US\$25 DM38

Série «Indicateurs des systèmes d'enseignement»

Mesurer les résultats scolaires

mai 1995

Les pays de l'OCDE s'emploient à relever la qualité et l'efficacité de leurs systèmes éducatifs, mais améliorent-ils les résultats des élèves ? Des indicateurs internationaux de résultats peuvent permettre de répondre à cette question. Toutefois, l'élaboration d'indicateurs de ce genre s'est révélée être une tâche délicate du point de vue tant politique que méthodologique. Rares sont les indicateurs actuellement disponibles et ceux-ci ne peuvent servir à évaluer tout l'éventail des résultats.

Cette publication décrit les efforts faits par les pays de l'OCDE pour mettre en place une gamme d'indicateurs des résultats des élèves. Elle fait le point sur une enquête relative aux objectifs des pays en matière d'éducation et aux stratégies d'évaluation des performances, et présente des arguments en faveur d'un élargissement du champ des indicateurs afin d'y inclure les aptitudes et les compétences générales, indépendamment des acquis en mathématiques, en lecture ou encore dans les disciplines scientifiques.

(91 95 06 3) ISBN 92-64-04358-6, bilingue, 142 p.
France: FF110 ; autres pays : FF140 US\$27 DM40

L'intégration scolaire des élèves à besoins particuliers

mai 1995
La plupart des pays dans le monde souhaitent intégrer les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans les écoles ordinaires. Ce volume fait l'état des progrès réalisés dans ce domaine et offre de nombreux exemples réussis d'enseignement spécial et d'intégration dans l'éducation.

L'intégration ne peut être efficace que si les pouvoirs publics, les établissements scolaires et les enseignants modifient leurs politiques, leurs pratiques et leurs attitudes. Tous les enfants doivent avoir accès de la même façon aux locaux scolaires et aux enseignements, et les fonds supplémentaires affectés aux enfants dont les besoins sont particuliers ne doivent pas empêcher l'accueil de ces derniers dans les établissements ordinaires.

Qui dit intégration dit aussi que le personnel accepte d'être responsable de tous les enfants et que la pédagogie est adaptée aux besoins de chacun. Les enseignants doivent donc être aidés dans leur tâche par un environnement professionnel propice, et par tout l'éventail des services extérieurs qui occupent une place essentielle dans la vie des élèves concernés. Les pouvoirs publics doivent eux aussi jouer le rôle

qui est le leur. Il leur appartient de mettre en place des programmes d'actions et d'accorder une aide active à long terme afin d'exercer une influence constructive sur la vie et les perspectives d'emploi des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers.

(96 95 01 2) ISBN 92-64-24399-2, 158 p.
France: FF195 ; autres pays : FF255 US\$49 DM73

Examens des politiques nationales d'éducation Autriche

juin 1995
Voir John Pratt, «Autriche : réforme de l'enseignement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994.
(91 95 03 2) ISBN 92-64-24394-1, 116 p.
France: FF120 ; autres pays : FF155 US\$30 DM45

Examens des politiques nationales d'éducation Danemark

La formation des jeunes

juin 1995
(91 95 08 2) ISBN 92-64-24475-1, 112 p.
France: FF90 ; autres pays : FF115 US\$24 DM33

Examens des politiques nationales d'éducation Suède

mai 1995
(91 95 01 2) ISBN 92-64-24380-1, 244 p.
France: FF160 ; autres pays : FF210 US\$39 DM63

Emploi et affaires sociales

L'étude de l'OCDE sur l'emploi La mise en œuvre de la stratégie

mai 1995
Voir «La mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 194, juin-juillet 1995.
(03 95 06 2) ISBN 92-64-24469-7, 32 p.
France: FF50 ; autres pays : FF65 US\$13 DM19

L'étude de l'OCDE sur l'emploi Investissement, productivité et emploi

mai 1995
La situation du marché du travail dans la zone OCDE s'est considérablement dégradée au cours des deux dernières décennies. La fin des années 80 a connu une certaine stabilité, mais le chômage dans les pays membres touche aujourd'hui 35 millions de personnes, soit à peu près 8 % de la population

active. Ce chiffre est plus de deux fois supérieur au taux moyen enregistré au cours des années 60.

Quels rôles ont pu jouer l'évolution de la productivité et la baisse de la part des ressources consacrée aux investissements en infrastructure ?

(03 95 05 3) ISBN 92-64-04359-4, bilingue, 250 p.
France: FF150 ; autres pays : FF195 US\$37 DM56

Tendances des migrations internationales

SOPEMI - Système d'observation permanente des migrations Rapport annuel 1994 Edition 1995

juin 1995
Voir Jean-Pierre Garson et Agnès Puymoyen, «Migrations : la nouvelle donne», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995.
(81 95 04 2) ISBN 92-64-24463-8, 286 p.
France: FF230 ; autres pays : FF300 US\$60 DM84

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

La dimension régionale du chômage dans les pays en transition

Un défi pour le marché du travail et les politiques sociales

mai 1995
Le chômage dans les pays en transition a visiblement une dimension géographique. Alors que les taux de chômage restent bien inférieurs à 10 % dans la plupart des capitales et des autres grands centres urbains, dans beaucoup de zones rurales et de régions très industrialisées, ils dépassent 20 %. La masse de travailleurs sans emploi que comptent ces régions déshéritées se caractérise souvent par un chômage de longue durée.

Il est possible d'atténuer considérablement les disparités régionales du chômage. Des mesures propres à faciliter la mobilité des travailleurs d'une région à une autre et à développer un environnement industriel et commercial dans les régions en perte de vitesse pourraient favoriser un processus endogène de création d'emplois. Il faudrait intervenir dans tous les domaines de l'action gouvernementale, notamment mener des politiques du marché du travail et des politiques sociales plus efficaces en les adaptant aux besoins propres à chaque marché du travail local.

(14 95 07 3) ISBN 92-64-04443-4, bilingue, 550 p.
France: FF310 ; autres pays : FF390 US\$78 DM109

Éditions électroniques

Les 10 meilleures ventes

- 1. Éco-santé OCDE**
Un logiciel pour l'analyse des comparaisons internationales des systèmes de santé
FF1 600 £180 \$US290 DM485
- 2. Perspectives économiques de l'OCDE (Supplément de base inclus)**
FF3 400 £375 \$US620 DM1 030
- 3. Principaux indicateurs économiques**
FF7 000 £775 \$US1 270 DM2 120
- 4. Regards sur l'éducation Les indicateurs de l'OCDE**
FF1 500 £165 \$US270 DM455
- 5. Comptes nationaux Volume 1 - Principaux agrégats**
FF980 £108 US\$175 DM295
- 6. Indicateurs économiques à court terme Économies en transition**
FF2 500 £275 \$US455 DM755
- 7. Comptes nationaux trimestriels**
FF3 000 £333 \$US545 DM910
- 8. Principaux indicateurs de la science et de la technologie**
FF700 £75 \$US125 DM210
- 9. La base de données STAN de l'OCDE**
FF1 600 £180 \$US290 DM485
- 10. Taux d'intérêts sur les marchés internationaux et les marchés domestiques**
FF3 500 £390 \$US635 DM1 060

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

Bilans énergétiques des pays de l'OCDE 1992-1993 *

mai 1995

(61 95 17 3) ISBN 92-64-04458-2, bilingue, 272 p.
France: FF240 ; autres pays : FF310 US\$63 DM88
* Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

Statistiques énergétiques des pays de l'OCDE 1992-1993 *

mai 1995

Cet ouvrage présente une compilation de données sur les approvisionnements et la consommation énergétique, exprimées en unité d'origine et concernant le charbon, le pétrole, le gaz, l'électricité, la chaleur, les énergies renouvelables combustibles et les déchets. Les tableaux historiques présentent une récapitulation des données sur la production, les échanges et la consommation finale de houille, de lignite, de pétrole, de gaz naturel et d'électricité. On trouvera dans cet ouvrage des définitions des produits et des flux, ainsi que des notes explicatives sur les données de chaque pays.

(61 95 16 3) ISBN 92-64-04457-4, bilingue, 320 p.
France: FF280 ; autres pays : FF350 US\$70 DM99
* Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

World Energy Outlook 1995 Edition (*)

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 07 1) ISBN 92-64-14391-2, 372 p.
France: FF320 ; autres pays : FF400 US\$76 DM115

IEA History Volume II Major Policies and Actions *

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 10 1) ISBN 92-64-14337-8, 396 p.
France: FF285 ; autres pays : FF355 US\$65 DM108

Energy Policies of Hungary 1994 Survey *

juin 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 11 1) ISBN 92-64-14404-8, 240 p.
France: FF290 ; autres pays : FF365 US\$69 DM105

Energy Policies of Poland 1994 Survey *

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 12 1) ISBN 92-64-14410-2, 216 p.
France: FF260 ; autres pays : FF325 US\$65 DM92

Industry Attitudes to Steam Cycle Clean Coal Technologies *

Survey of Current Status Budapest Proceedings

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 14 1) ISBN 92-64-14412-9, 24 p.
France: FF50 ; autres pays : FF65 US\$13 DM19

Reconciling Transportation, Environmental and Energy Issues

Budapest Proceedings *

avril 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 13 1) ISBN 92-64-14411-0, 452 p.
France: FF495 ; autres pays : FF620 US\$124 DM175

Oil, Gas and Coal Supply Outlook *

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(61 95 08 1) ISBN 92-64-14392-0, 250 p.
France: FF340 ; autres pays : FF425 US\$79 DM129

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

Données sur l'énergie nucléaire de l'OCDE 1995

mai 1995

Comprennent la compilation annuelle effectuée par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire des statistiques de base sur la production d'électricité et d'énergie nucléaire dans les pays de l'OCDE. Le lecteur trouvera dans cette publication une source de référence d'accès facile et pratique sur la situation actuelle et les tendances prévues de la puissance totale installée d'électricité et de la puissance nucléaire installée, ainsi que de la production d'électricité et de l'offre et de la demande de services liées au cycle du combustible nucléaire. Les données sur le Mexique paraissent pour la première fois.

(66 95 11 3) ISBN 92-64-04456-6, bilingue, 48 p.
France: FF90 ; autres pays : FF115 US\$23 DM33

Les méthodes de projection des coûts d'exploitation et d'entretien des centrales nucléaires

mai 1995

(66 95 06 2) ISBN 92-64-24413-1, 80 p.
France: FF130 ; autres pays : FF170 US\$32 DM49

Documents OCDE

Review of Nuclear Fuel Experimental Data *

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(66 95 08 1) ISBN 92-64-14422-6, 62 p.
France: FF70 ; autres pays : FF90 US\$17 DM26

Documents OCDE
Série «Évacuation des déchets radioactifs»

Hydraulic and Hydrochemical Characterisation of Argillaceous Rocks *

Proceedings of an International Workshop, Nottingham, United Kingdom 7-9 juin 1994

juin 1995

* Uniquement en anglais.
(66 95 14 1) ISBN 92-64-14485-4, 262 p.
France: FF180 ; autres pays : FF235 US\$48 DM67

Documents OCDE

GEOVAL '94 (*) Validation through Model Testing

Proceedings of an NEA/SKI Symposium, Paris, France, 11-14 October 1994

Safety Assessment of Radioactive Waste Repositories

Organised jointly by the OECD Nuclear Energy Agency and the Swedish Nuclear Power Inspectorate

juin 1995

* Uniquement en anglais.
(66 95 12 1) ISBN 92-64-14467-6, 516 p.
France: FF560 ; autres pays : FF670 US\$135 DM190

Documents OCDE

The Role of Conceptual Models in Demonstrating Repository Post-closure Safety *

Proceedings of an NEA Workshop, Paris, 16-18 November 1993

Safety of Radioactive Waste Disposal

juin 1995

* Uniquement en anglais.
(66 95 09 1) ISBN 92-64-14429-3, 192 p.
France: FF190 ; autres pays : FF245 US\$50 DM70

Documents OCDE

Scientific Issues in Fuel Behaviour *

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(66 95 07 1) ISBN 92-64-14420-X, 88 p.
France: FF95 ; autres pays : FF125 US\$24 DM36

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)
Documents OCDE

«Sarcophagus Safety '94» * The State of the Chernobyl Nuclear Power Plant Unit 4 Proceedings of an International Symposium, Zeleny Mys,

Chernobyl, Ukraine 14-18 March 1994

mai 1995

* Uniquement en anglais.
(66 95 10 1) ISBN 92-64-14437-4, 474 p.
France: FF395 ; autres pays : FF495 US\$99 DM139

Finances, fiscalité, entreprises, investissements

Annuaire des statistiques d'assurance 1986-1993 *

juin 1995

(21 95 08 3) ISBN 92-64-04460-4, bilingue, 270 p.
France: FF270 ; autres pays : FF340 US\$70 DM96
* Également disponible sur disquette.

Série «Problèmes de politique à l'égard des consommateurs»

Le consommateur dans un marché international

mai 1995

Voir Timothy H. Baker, «Le consommateur sur le marché mondial», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995.

(24 95 02 2) ISBN 92-64-24414-X, 116 p.
France: FF130 ; autres pays : FF170 US\$32 DM49

Tendances des impôts sur la consommation

juin 1995

Voir p. 21 de ce numéro de *l'Observateur de l'OCDE*.

(23 95 01 2) ISBN 92-64-24436-0, 56 p.
France: FF70 ; autres pays : FF90 US\$17 DM26

Code de la libération des mouvements de capitaux

juin 1995

Ce volume présente le texte intégral du Code de la libération des mouvements de capitaux, dont les dispositions, acceptées par les pays membres de l'OCDE, ont force obligatoire. Ce Code est régulièrement mis à jour par des Décisions du Conseil de l'OCDE. Cette édition tient compte de toutes les modifications apportées à la position des membres à la date du 19 mai 1995 ; il permet de comparer le degré respectif de libération auquel sont parvenus les pays membres concernant les mouvements de capitaux couverts par le Code.

(21 95 06 2) ISBN 92-64-24464-6, 144 p.
France: FF150 ; autres pays : FF195 US\$39 DM55

Code de la libération des opérations invisibles courantes

juin 1995

Ce volume présente le texte intégral du Code de la libération des opérations invisibles courantes, dont les dispositions, acceptées par les pays membres de l'OCDE, ont force obligatoire. Ce Code est régulièrement mis à jour par des Décisions du Conseil de l'OCDE. Cette édition tient compte de toutes les modifications apportées à la position des Membres à la date du 19 mai 1995 ; il permet de comparer le degré respectif de libération auquel sont parvenus les pays membres, concernant les échanges internationaux couverts par le Code, y compris les services associés au commerce, à l'industrie et au commerce extérieur, aux transports, aux assurances, à la banque et à la finance, au cinéma et à la télévision, et aux voyages et au tourisme.

(21 95 07 2) ISBN 92-64-24465-4, 122 p.
France: FF150 ; autres pays : FF195 US\$39 DM55

Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger Danemark

juin 1995

(21 94 53 2) ISBN 92-64-24428-X, 76 p.
France: FF90 ; autres pays : FF115 US\$20 DM37
Abonnement (4 numéros) :
France: FF300 ; autres pays : FF330 US\$62 DM110

*Statistiques financières de l'OCDE (Partie 2) **

Comptes financiers des pays de l'OCDE Royaume-Uni 1981-1993

juin 1995

(20 94 35 3) ISBN 92-64-04459-0, bilingue, 36 p.
France: FF50 ; autres pays : FF65 US\$12 DM20
Abonnement (trois Parties) :
France: FF1 700 ;
autres pays : FF1 870 US\$340 DM600
* Également disponible sur disquette.

Documents OCDE

Liberalisation of Trade in Professional Services *

juin 1995

* Uniquement en anglais.
(21 95 05 1) ISBN 92-64-14440-4, 204 p.
France: FF130 ; autres pays : FF170 US\$34 DM48

Gestion publique

Série «Gestion publique études hors série»

La prévision et le contrôle des coûts des programmes de transferts

Problématique et méthodologie 1994 n° 7

juin 1995

Cette collection est principalement composée de rapports spécialisés préparés pour les travaux du Comité de gestion publique de l'OCDE. Les rapports se concentrent sur des questions spécifiques d'amélioration de l'administration comme la prise de décision, la budgétisation, la gestion des ressources humaines, la réforme de la réglementation, l'utilisation des mécanismes de type marché ainsi que la gestion de la performance.

(42 94 57 2) ISBN 92-64-24479-4, 126 p.
France: FF80 ; autres pays : FF100 US\$21 DM30
Abonnement (8 numéros) :
France: FF450 ; autres pays : FF495 US\$85 DM145

Industrie, science et technologie

PCCI n° 36

Les pratiques et principes de tarification des télécommunications internationales *

Rapport d'étape

mai 1995

Voir Yuji Kato et Sam Paltridge, «Télécommunications : tarifs et réformes», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 191, décembre 1994-janvier 1995.
(93 95 03 2) ISBN 92-64-24418-2, 104 p.
France: FF115 ; autres pays : FF150 US\$29 DM43
* Également disponible sur disquette (La base de données des télécommunications 1995)

Les incidences des programmes technologiques nationaux

juin 1995

Les programmes publics en faveur de la science et de la technologie se retrouvent à tous les niveaux du processus d'innovation bien qu'ils n'en représentent qu'une partie. Les pouvoirs publics sont de plus en plus tenus d'évaluer les répercussions économiques de tous les programmes qu'ils financent, mais les méthodes d'évaluation sont très complexes.

Cette étude fait le tour des problèmes méthodologiques et analyse les résultats des évaluations déjà réalisées.

(92 95 05 2) ISBN 92-64-24423-9, 112 p.
France: FF170 ; autres pays : FF220 US\$42 DM64

Politiques de la science, de la technologie

et de l'innovation Danemark

mai 1995

(92 95 03 2) ISBN 92-64-24374-7, 154 p.
France: FF130 ; autres pays : FF170 US\$30 DM50

STI Revue n° 15

juin 1995

Le chômage est sans doute le problème le plus sérieux auquel sont aujourd'hui confrontés les responsables politiques. Ce numéro décrit et analyse les différents aspects de la relation entre technologie et emploi et met en lumière les principales conséquences politiques de ce thème essentiel du débat sur le chômage.

(90 94 15 2) ISBN 92-64-24427-1, 210 p.
France: FF120 ; autres pays : FF155 US\$26 DM49
Abonnement (2 numéros) :
France: FF205 ; autres pays : FF225 US\$42 DM85

Transports

Les transports maritimes 1993

juin 1995

(76 95 01 2) ISBN 92-64-24426-3, 170 p.
France: FF210 ; autres pays : FF275 US\$52 DM78

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

Infrastructures de transport dans les pays d'Europe centrale et orientale Critères de choix et financement

avril 1995

Les infrastructures de transport dans les pays d'Europe centrale et orientale – chemins de fer, routes, voies navigables – nécessitent d'importants investissements. Un réseau paneuropéen véritablement intégré exige l'établissement de critères pertinents pour la construction ou la modernisation de ces infrastructures.

Cette publication définit les critères auxquels doivent répondre de telles infrastructures sur les liaisons jugées prioritaires : qualité de service, cohérence des réseaux et rentabilité. Elle dresse ensuite un inventaire des possibilités de financement des infrastructures et des systèmes de transport dans la région en analysant successivement les besoins, les sources et les mécanismes, les insuffisances et les améliorations potentielles des systèmes de financement actuels.

(75 95 05 2) ISBN 92-821-2203-4, 140 p.
France: FF160 ; autres pays : FF210 US\$40 DM60

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatiques et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

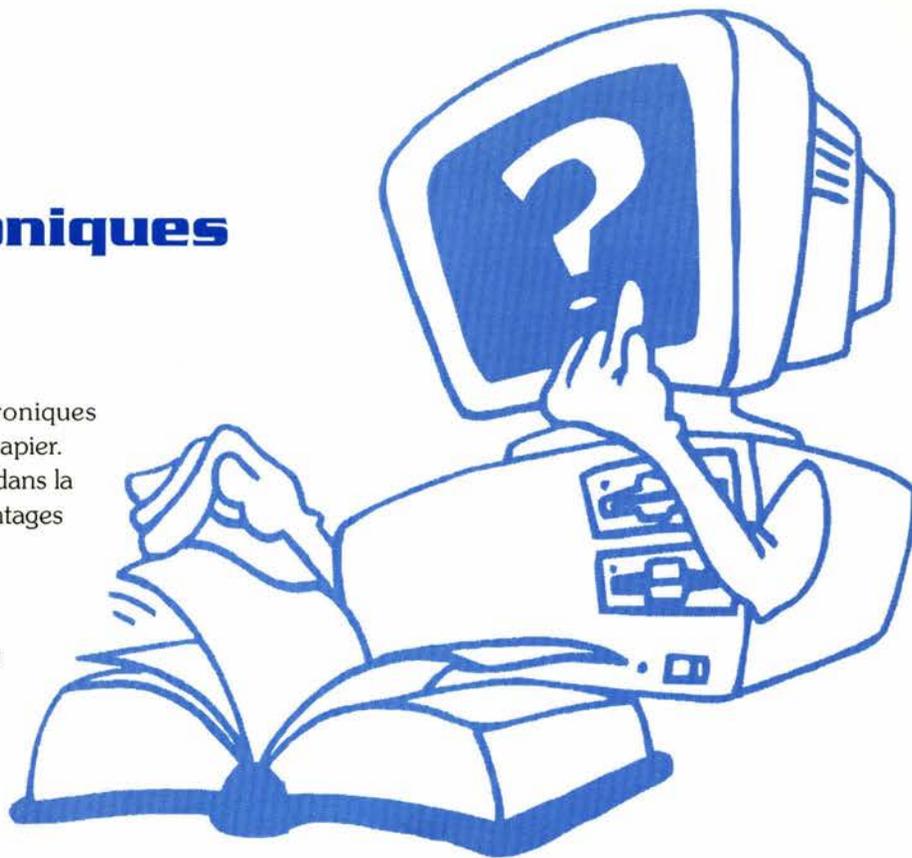
de FF 377 000 (administrateur) et de FF 438 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Division de la gestion des ressources humaines
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16

Les livres électroniques de l'OCDE

L'OCDE publie désormais des ouvrages électroniques qui possèdent la qualité et la lisibilité de la version papier. Ces ouvrages utilisent le logiciel ACROBAT (inclus dans la disquette) qui vous permettra de bénéficier des avantages suivants :

- interface conviviale et fonctionnelle
- index exhaustif pour une recherche rapide, comprenant une table des matières et la liste des tableaux et graphiques
- fonctions «parcourir et rechercher»
- zoom pour une lisibilité accrue des graphiques ou de la page
- possibilité de couper/copier/coller du texte
- possibilité d'imprimer
- volume réduit pour une plus grande facilité de transport et de classement.



Les besoins matériels pour utiliser le logiciel ACROBAT sont :

- un PC 386/486 (avec DOS ou Windows) ou un MAC
- plus avec 4 Mo de RAM, 6 Mo d'espace disque
- un écran VGA/SVGA et une souris.

Déjà disponibles

Perspectives économiques de l'OCDE

Publiées deux fois par an, en juin et en décembre, les **Perspectives économiques** contiennent une analyse générale des tendances économiques les plus récentes, des prévisions à court terme et des statistiques rétrospectives. Cette publication contient aussi de temps à autre des études spéciales destinées à faciliter l'interprétation des tendances économiques. Le livre électronique reprend l'intégralité des textes, tableaux et graphiques du périodique (sauf les annexes).

Abonnement :
FF355 £40 US\$65 DM107

Études économiques de l'OCDE et du CCET* 1994-1995

Cette série annuelle d'études par pays est constituée approximativement de 18 études couvrant divers sujets tels que :

- l'évolution récente et perspectives à court terme
- la politique macro-économique et structurelle

En outre, chaque étude par pays comportera un chapitre spécial couvrant, par exemple, l'emploi, l'éducation, la santé et les dépenses de protection sociale.

Abonnement :
FF1 800 US\$317 £200 DM545
La série 1994-1995 complète sur CD-ROM
(en préparation):
FF2 000 US\$365 £220 DM600

* Hongrie, Pologne, République tchèque, République slovaque.

**les 10
meilleures
ventes
des 2
derniers
mois**



CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT
INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT

OCDE

**REGARDS
SUR L'ÉDUCATION**
Les indicateurs de l'OCDE

OCDE

**INTÉGRATION RÉGIONALE
ET SYSTÈME COMMERCIAL
MULTILATÉRAL**
Synergie et divergence

CENTRE FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION
CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT
INDICATORS OF EDUCATION SYSTEMS
INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT

OECD • OCDE

**MEASURING
WHAT STUDENTS
LEARN**
✦
**MESURER
LES RÉSULTATS
SCOLAIRES**

OCDE

**POLITIQUES, MARCHÉS
ET ÉCHANGES AGRICOLES
DANS
LES PAYS DE L'OCDE**
SUIVI ET PERSPECTIVES 1995

CENTRE FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION
CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT
INDICATORS OF EDUCATION SYSTEMS
INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT

OECD • OCDE

**EDUCATION
AND EMPLOYMENT**
✦
**FORMATION
ET EMPLOI**

OCDE

**L'ÉTUDE DE L'OCDE
SUR L'EMPLOI**
**LA MISE
EN ŒUVRE
DE LA
STRATÉGIE**

**les éditions
de l'OCDE**

bon de commande
à l'intérieur

CENTRE FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION
CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT
INDICATORS OF EDUCATION SYSTEMS
INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT

OECD • OCDE

**MEASURING
THE QUALITY
OF SCHOOLS**
✦
**MESURER
LA QUALITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES**

CENTRE FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION
CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT
INDICATORS OF EDUCATION SYSTEMS
INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT

OCDE

**THE REGIONAL DIMENSION
OF UNEMPLOYMENT
IN TRANSITION COUNTRIES**
LA DIMENSION RÉGIONALE
DU CHÔMAGE
DANS LES PAYS EN TRANSITION
A challenge for Labour Market
and Social Policies
Un défi pour le marché du travail
et les politiques sociales

CENTRE FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION
CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT
INDICATORS OF EDUCATION SYSTEMS
INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT

OECD • OCDE

**PUBLIC EXPECTATIONS
OF THE FINAL STAGE
OF COMPULSORY
EDUCATION**
✦
**LE DERNIER CYCLE
DE L'ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE : QUELLE
ATTENTE ?**

OCDE

**ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE**

AUSTRALIE
1995